

Ce document est extrait de la base de données textuelles Frantext réalisée par l'Institut National de la Langue Française (InaLF)

Mémoires de Fléchier sur les Grands-Jours d'Auvergne, en 1665 [Document électronique] / annotés et augmentés d'un appendice par M. Chéruel ; précédés d'une notice par M. Sainte-Beuve

p1

Lorsque nous fûmes arrivés à Riom, nous commençâmes à nous reposer et à nous louer de notre voyage. Nous y fûmes si bien reçus par le lieutenant général, et nous fûmes logés chez lui avec tant de propreté et même de magnificence, que nous oubliâmes que nous fussions hors de Paris. La ville n'est pas de grande étendue, mais elle est fort agréable et fort riante ; elle n'est pas fort percée ; mais les rues en sont fort larges et les maisons y sont d'assez belle apparence. Le monde n'y est pas si riche qu'à Clermont, mais il y est beaucoup plus civil et plus poli. Il y a une certaine jalousie entre les habitants de ces deux villes, qui fait qu'ils n'ont pas

p2

grand commerce ensemble, quoiqu'ils ne soient qu'à deux lieues les uns des autres ; mais on peut dire que ceux de Riom sont les plus zélés, et qu'ils ont une tendresse et une piété pour leur patrie, qui approche fort de celle qui faisoit une partie de la religion des anciens. Ils avoient employé toute sorte de sollicitations à la cour pour faire tenir les grands-jours dans leur ville, afin de faire valoir cette marque de préférence ; et le premier échevin, dans la harangue qu'il fit à la cour, ne put point s'empêcher de témoigner son ressentiment, et finit avec quelque malignité, disant qu'enfin ils avoient reconnu qu'il étoit juste que les grands-jours fussent arrêtés à Clermont, parce que, venant pour faire justice, ils y trouveroient beaucoup de matière, et que c'étoit un coup de prudence du roi d'appliquer les remèdes où les maux étoient les plus pressants. Leur

Livros Grátis

<http://www.livrosgratis.com.br>

Milhares de livros grátis para download.

grande ambition est de faire passer leur ville pour la capitale de la province, et, comme ils ne trouvent pas leur compte dans les anciennes histoires, ils se font fort de l' autorité de M Chapelain, dans sa *pucelle* , et ils savent tous en naissant ces vers :
Riom, chef glorieux de cette terre grasse
que l' on nomme Limagne,... etc.
Les autres récusent les autorités poétiques, et disent

p3

que nous ne sommes plus dans ces siècles où les vers de Sophocle et d' Homère terminoient les différends des principales villes de la Grèce. La seconde preuve qu' ils ont c' est la parole de Mme la marquise De Senecey, qui, ayant toujours eu une haine mortelle contre Clermont, a soutenu contre Sanson et contre tous les géographes, que Riom étoit la capitale d' Auvergne, et a voulu souvent persuader au roi de le croire ainsi. Voici le sujet de son aversion :
lorsque le royaume étoit partagé en factions, et que le parti de la ligue, sous des prétextes spécieux, entraînoit une bonne partie des peuples et troubloit l' état sous des apparences de religion, l' Auvergne fut une de ces malheureuses provinces qui par la pratique de ceux qui étoient pour lors les plus puissants, ou par son propre mouvement, se trouva engagée à des intérêts qui sembloient être utiles au royaume, mais qui étoient contraires au roi. Toute la noblesse se joignit, tous les peuples se liguèrent, et toute la province se trouva dans ce parti sans y penser. Clermont donna pour lors une preuve remarquable de sa fidélité, et, se déclarant hautement pour le roi, quelques sollicitations que pût faire l' évêque, entreprit ou d' attirer les autres villes par son exemple, ou de leur résister par la force et par la valeur de ses habitants. Tous ceux qui pouvoient avoir quelque part dans les conseils et dans les affaires s' assemblèrent et firent une louable conjuration de ne se séparer jamais des intérêts du roi, et de mourir plutôt que de reconnoître aucun pouvoir que le sien. On voit encore,

p4

dans les actes publics, les délibérations de ces assemblées.
La ville d' Issoire entra dans les mêmes sentiments de fidélité et s' associa contre la ligue. Tous les

ligueurs se mirent pour lors en campagne, levèrent des troupes de tous côtés, et voulurent commencer à faire valoir le parti par quelques expéditions contre Clermont et par le siège d' Issoire. M. Le marquis De Randan, père de Mme la marquise De Senecey, fut le chef de cette entreprise, et, avec toutes ces troupes qu' il put ramasser, il assiégea cette petite ville et voulut la réduire à l' extrémité. Mais outre qu' il trouva plus de résistance qu' il ne s' étoit promis, Clermont envoya bientôt un secours considérable aux assiégés. Il se fit un assez rude combat où les troupes de la ligue furent défaites, le siège levé, et M De Randan blessé à mort et fait prisonnier par un Arnauld, parent des Arnauld de port-royal, qui fut depuis assassiné en haine de cette glorieuse action. Le marquis mourut bientôt après de sa blessure. Mme sa fille lui a fait dresser un tombeau avec une épitaphe, qui marque qu' il est mort martyr pour la défense de la religion catholique. Voilà ce qui la rend zélée pour les intérêts de Riom et pour ceux des jésuites, et ce qui fait dire à ceux de Clermont qu' elle est la protectrice de Riom contre eux, comme elle est la sibylle des molinistes contre port-royal, ne croyant pas qu' un citoyen de Clermont puisse être honnête homme, ni qu' un descendant des Arnauld puisse être après cela bon catholique. Quoique la jalousie tienne plus du côté de Riom que

p5

de celui de Clermont, la réflexion qu' avoit faite m. L' échevin parut un peu trop forte, et il s' en fit une ou deux chansons que je rapporterai ici. L' une est sur l' air : *usez mieux, ô beauté, etc.* .

Enfin, après tant de peine
les grands-jours que nous avons
rendent votre attente vaine... etc.

L' autre est une petite chanson assez badine sur la harangue de l' échevin, que je ne rapporterai pas tout entière, parce qu' elle contient plusieurs couplets.

Les grands-jours vous ont quittés
ô la triste aventure ! ... etc.

p6

Mais laissons à part les différends de ces deux villes, et passons à des choses plus agréables. Le lieutenant général, chez qui nous étions logés, se piqua de nous faire voir tout ce qu' il y avoit de beau

dans la ville ; il nous donna le divertissement de la promenade dans un jardin qui est assez propre, et qui passe pour le Luxembourg du pays. Pour achever sa civilité et pour divertir un peu nos dames, il leur fit voir, le lendemain, tout ce qu' il y avoit de galant ; et, comme il se trouve dans toutes les villes ou quelque esprit ou quelque beauté qu' on produit pour l' honneur de la patrie, il fut bien aise de leur montrer une dame qu' ils estiment, et pour le corps et pour l' esprit, une des merveilles du monde. Elle est âgée d' environ vingt-deux ans, fille d' un président au présidial ; ce qui s' appelle être de la première qualité dans

p7

la province. Elle a la taille fort belle, les yeux beaux, le teint fort uni, mais un peu trop chargé de rouge, et tous les traits du visage assez réguliers. On pourroit dire qu' elle a un peu trop d' embonpoint ; mais sa taille haute, un certain air sérieux et plein de majesté font une proportion qu' un peu d' embonpoint ne gâte pas. Enfin, ce n' est pas une beauté achevée, mais ce qu' on appelle une très-agréable personne. Ceux qui la connoissent particulièrement trouvent en elle quelque chose de plus charmant que cet extérieur, et disent que c' est l' esprit le plus doux, le plus enjoué, le plus insinuant et le plus adroit du monde, qui pense très-justement, donne un tour très-galant à ce qu' elle pense. Ils avouent qu' elle a de la fierté et de l' ambition, et qu' elle est très-artificieuse ; mais que ce qui seroit crime aux autres lui sied si bien, que c' est une perfection pour elle ; qu' elle tempère cet air fier de certains agréments qui font une douceur vive et animée ; que l' ambition est en elle une passion raisonnable, parce qu' elle mérite beaucoup ; et que, si elle est artificieuse, ce n' est que pour être plus engageante et plus aimable. Aussi tiennent-ils la conquête de ses yeux sûre, et ne croient pas que les coeurs les plus sévères puissent tenir une demi-heure contre elle, lorsqu' elle a bien entrepris de les toucher. Je sais des gens qui vouloient bien en faire l' épreuve.

La grande opinion qu' on m' avoit donnée de cette belle fit que je me trouvai en la compagnie des dames, lorsqu' elle leur rendit sa visite, et que j' observai si l' on n' étoit pas prévenu et si je ne le serois pas moi-même. Je n' y trouvai pas tout ce qu' on m' avoit dit, et je remarquai plus de majesté que de douceur, et plus de bonne mine que de beauté. Elle avoit pris un sérieux qui ne persuadoit pas qu' elle eût ce grand talent de plaire ; et sur ses discours et sur son

embonpoint, je jugeai qu' elle n' étoit pas si enjouée ni si raffinée qu' on pensoit. Je m' en ouvris

p8

à une personne de qualité du pays, qui est de l' opinion commune, qui m' en demandoit mon sentiment et qui se tenoit fort assurée de mon estime et de ma vénération pour cette belle ; et l' ayant tirée à part, je lui témoignai que c' étoit une personne bien faite et qui, sans doute, méritoit beaucoup ; mais qu' elle étoit bien froide, pour enflammer les coeurs si vite qu' on disoit ; qu' il falloit donc qu' elle gagnât ses amants par autorité plutôt que par douceur, et que les adoreurs fussent plus timides qu' amoureux ; que je ne la soupçonnois pas d' être si malicieuse qu' on la faisoit, et que, si elle n' étoit jamais autrement, je savois des gens qui tiendroient non pas une heure, mais plusieurs années et toute leur vie contre ses charmes. Il me répondit fort sagement qu' il ne falloit pas précipiter son jugement ; qu' une première visite ne découvroit pas toutes les bonnes qualités d' une personne ; que les dames de province perdoient un peu de leur esprit, lorsqu' elles voyoient la première fois des dames de Paris, à cause d' une imagination qu' elles ont, que l' esprit est plus fin à Paris qu' ailleurs, et que le grand usage du monde fait plus là que le plus beau naturel ne fait dans les autres villes du royaume ; que si j' avois vu celle-ci en pays de liberté, je l' estimerois bien plus déliée et plus engageante ; que bien des gens qui disoient d' abord comme moi, y avoient été pris comme les autres, et que si elle eût voulu faire paroître un petit rayon de son air galant et enjoué, il m' auroit été fort aisé de comprendre qu' on ne résiste pas sans peine, et qu' on fait bien du chemin en peu de temps avec elle.

Je ne voulus point contester une chose qu' il pouvoit savoir mieux que moi, et qui, d' ailleurs, passoit pour une vérité très-constante. Je me contentai de lui témoigner que j' étois bien étonné qu' une fille de cette qualité et de ce mérite eût passé sa vingtième année sans avoir trouvé quelque grand parti, et qu' elle eût laissé échapper

p9

tant de coeurs qui s' étoient rendus, sans en retenir quelqu' un des meilleurs pour elle ; que ce n' étoit pas assez de faire ses conquêtes en peu de temps, qu' il falloit encore les conserver et en retirer quelques

fruits pour l' avenir. Il s' étonna lui-même de mon étonnement, et s' imaginant qu' on devoit avoir parlé par tout le royaume des aventures de cette aimable personne, et qu' il étoit de tout le monde comme des petites villes, où l' on sait tout ce qui s' y passe, il voulut savoir si j' étois homme de bonne foi, et si je n' avois pas appris son histoire : et comme il eut reconnu que j' étois sincère, il me dit qu' elle avoit été aimée, qu' elle avoit aimé, mais que l' ambition l' ayant emporté sur son amour, elle avoit considéré l' honneur plus que la passion, et qu' elle avoit quitté un amant qui l' eût peut-être aimée tendrement, pour un autre qui lui donnera un rang plus considérable. Je ne pus m' empêcher de lui dire que, lorsqu' on s' étoit déterminé à une chose raisonnable, on ne devoit point s' arrêter à des considérations intéressées ; qu' il valoit mieux être moins élevée et être plus heureuse, et que je ne savois pas comme on appeloit en Auvergne ces préférences par ambition ou par intérêt, mais qu' à Paris, c' étoient des infidélités et des inconstances. " je vous avoue, me dit-il, que si elle n' avoit eu que sa vanité pour raison de son changement, je ne trouverois pas que ce fût assez de l' appeler inconstante et infidèle ; car je suis de ceux qui croient que l' ambition n' est jamais une bonne raison contre l' amour. Mais elle y a été obligée par l' opposition obstinée de toute sa famille ; elle a résisté longtemps à tous les mauvais traitements ; elle a tâché d' adoucir l' esprit de ses parents. Lorsqu' elle a été libre et hors de la tutelle, elle a voulu faire voir qu' elle avoit de la fermeté et de la constance ; mais lorsqu' il a fallu exécuter ses desseins, et signer des articles de mariage malgré toutes les oppositions de sa parenté,

p10

la piété l' a plus touchée que l' amour, et sa mère a eu plus de pouvoir sur son esprit qu' un amant. " il alloit me raconter toute l' histoire ; mais parce que nous n' étions pas bien en repos, et que les compliments qu' on venoit faire en foule nous importunoient, nous fûmes d' avis d' aller en quelque lieu retiré ; et étant montés tous deux seuls dans son carrosse, nous allâmes au jardin Charrier, qui, comme j' ai dit, est le lieu de plaisance de la ville ; c' est là où se rend toute la compagnie, dès que la saison est propre à la promenade. Il y a des fontaines, des grottes, des allées séparées par des palissades d' une très-agréable verdure qui divertit les yeux, et assez épaisses pour retenir les secrets que se disent les amants, lorsqu' ils se promènent par

bandes, et qu' ils s' entretiennent confidemment.
Quoique le jour fût un des plus beaux jours de
l' automne, l' arrivée des messieurs des grands-jours
avoit arrêté tout le monde dans la ville, et nous
trouvâmes plus de repos et plus de solitude que nous
n' espérions. Nous choisîmes donc la plus belle allée,
et cet honnête homme, pour satisfaire à ma curiosité,
et pour avoir le plaisir de me raconter une affaire
où il prenoit quelque part, étant ami du cavalier et de
la dame, avec toute la complaisance qu' on peut avoir
pour un étranger, il commença ainsi :
" si je n' avois reconnu, monsieur, que vous avez assez
de curiosité ou assez de complaisance pour vous
informer des galanteries de notre province, et pour
m' engager à vous dire l' histoire des amours de notre
ville, je n' aurois pas entrepris de vous faire une
relation qui ne peut que vous être importune,
puisqu' elle n' est soutenue ni par le rang illustre des
personnes, ni par la diversité des intrigues, ni par
aucun événement singulier. Quelle apparence

p11

y auroit-il de vous débiter des histoires de
campagne, à vous qui vivez dans une ville où l' on
apprend et où l' on voit souvent les grandes histoires,
et qui venez d' un pays où s' écrivent et où se passent
les romans ? Quel plaisir aurez-vous d' entendre un
récit sans grâce et sans ornement ? Que pourrez-vous
attendre d' un orateur de province, et d' une province
grossière comme la nôtre ? Je tâcherai pourtant de
contenter votre curiosité et de suppléer, par ma
sincérité, à ce qui manque à mon discours, et je
serai fidèle historien des choses dont j' ai été le
témoin ou le confident.

" il n' est pas besoin que je vous explique d' abord la
qualité et la naissance de Mme ; elle vous est
assez connue parce que je vous en ai dit ; ni que je
vous fasse son portrait, vous l' avez vue vous-même.
Il suffit de vous faire souvenir que c' est une belle
personne, et de vous faire imaginer qu' elle ne l' étoit
pas moins, il y a huit ans. Cette première fleur que
l' âge donne la faisoit paroître encore plus
charmante ; elle avait un peu moins d' embonpoint, et
si elle a acquis de l' esprit et de la prestance, on
peut dire, sans l' offenser, qu' elle a perdu un peu
de son feu et de sa première vivacité. En ce temps
heureux qu' elle commençoit d' être bien aimable, elle
commença d' être bien aimée, et quelque temps après,
de bien aimer. Elle plut infiniment à un jeune homme
de Clermont, fort riche et fort galant. Ce jeune
homme eut le bonheur de lui plaire, et par une

aventure assez bizarre. Avant que de vous expliquer l'occasion qu'ils eurent de se voir, il est à propos que je vous fasse le portrait du cavalier. Il est d'une famille qui est considérée dans Clermont, et qui est dans l'alliance de tous les principaux de la ville ; il est né d'un père qui s'étoit mêlé des grandes affaires,

p12

et qui a joui quelques années de plus de cent mille livres de rentes ; il est assez bien fait de sa personne, et il a toujours eu toutes les qualités extérieures qui peuvent faire recevoir favorablement un amant. Je ne vous en ferai point une description exacte, puisque vous le verrez dans peu de jours ; je me contente de vous dire que jamais homme n'a eu des inclinations plus nobles et plus généreuses. Il alloit presque jusqu'à l'excès de l'honnêteté ; il étoit libéral jusqu'à la profusion, fidèle jusqu'à l'opiniâtreté, et amoureux jusqu'à adorer ses maîtresses ; aussi a-t-il été très-estimé des jeunes gens, parce qu'il les traitoit continuellement chez lui, et des dames, parce qu'il étoit homme à s'attacher et à faire belle dépense. Il a de l'esprit et se plaît fort avec ceux qui sont en réputation d'en avoir ; il est habile en toute sorte de jeux, et il est également commode et dans le gain et dans la perte ; ce qui vient d'une adresse particulière qu'il a de cacher ses passions, quelque fortes qu'elles puissent être ; enfin il est très-bon ami, et encore meilleur amant. à peine eut-il achevé ses études et ses exercices à Paris, qu'on songea à le faire revenir pour le marier. On lui destina une Ribeyre, qui étoit une fille fort agréable et fort riche. Les parents firent leurs traités et s'accommodèrent entre eux. On envoya la nouvelle à l'accordé, avec ordre de revenir au plus tôt pour épouser. Mais quelque différend étant survenu, le père de la fille rompit le traité, et pour ne pas le renouer, accorda promptement sa fille

p13

à M De , fils du président, et frère de la demoiselle dont je vous parle ; si bien que Fayet, à son retour, trouva qu'on lui enlevait sa maîtresse, et qu'il étoit venu pour voir les noces de son rival, non pas pour faire les siennes.
" un autre auroit été touché sensiblement de cette

rencontre, parce qu' il y a de la honte à n' être point préféré, et qu' on est exposé aux railleries de ceux qui sont ou ennemis ou jaloux ; mais lui, qui pouvoit prétendre encore mieux et qui étoit généralement aimé, n' étoit pas fort fâché de cette aventure, outre qu' il est aisé de se consoler d' avoir perdu ce qu' on n' avoit pas encore aimé. Il trouva pourtant que la manière dont on avoit usé étoit un peu brusque, et que c' étoit une espèce de refus qui devoit toucher un homme de coeur ; lui connoissant un peu mieux la perte qu' il faisoit, il commença à la regretter ; mais comme il étoit fort adroit, il supprima tous ses ressentiments, prit la chose de fort bonne grâce, rendit les civilités qu' on rend d' ordinaire aux nouveaux mariés, et en usa si honnêtement, que le mari fut bien aise de le voir chez lui ; et la dame, qui n' avoit pas pu l' avoir pour époux, n' oublia rien pour l' engager à être son ami. Il ne lui fut pas difficile de réussir. L' obligation qu' il avoit, à cause de sa charge de trésorier de France, d' aller souvent à Riom, où se tient le bureau des trésoriers, lui donna occasion de rendre des visites fréquentes, et l' estime qu' il en conçut lui fit trouver son destin insupportable, et le jeta dans un chagrin d' avoir manqué sa bonne fortune. Il ne regardoit plus le mari comme son ami, il le considéroit comme son rival ; il voyoit la dame comme un bien mal acquis, qu' on lui avoit ravi avec injustice, et sa douleur extrême étoit de n' en avoir point eu dans le temps où il devoit être inconsolable. Dans cette pensée,

p14

il s' imagina que ce n' étoit pas assez d' être ami d' une personne si aimable, qu' il falloit tâcher de réparer, comme il pourroit, le tort qu' on lui avoit fait, et aimer passionnément celle qu' il avoit été sur le point de posséder. Il prit cette résolution, devint amant, et s' il n' eût rencontré la personne du monde la plus sage, il alloit bien se venger du mari. Il prit son temps pour gagner son esprit et pour découvrir ses sentiments. Il lui témoigna cent fois le désespoir éternel où il seroit d' avoir perdu tout le bonheur de sa vie ; qu' il n' espéroit plus aucune satisfaction pour le reste de ses jours, et qu' il mourroit malheureux pour l' avoir été une fois. Il lui dit cent autres choses qui marquoient quelque chose de plus qu' une amitié commune, qui paroisoient les déclarations déguisées, et qui, sous des regrets du passé, enveloppoient une passion présente. Mais la dame dissimula toujours, et faisant semblant de ne rien apprendre de l' état présent de son âme,

l'exhortoit de ne songer plus au passé, et d'être persuadé qu'il y a un destin qui règle toutes choses, et qui lui réserve sans doute une meilleure fortune ; que, pour elle, elle ne se plaignoit de rien, et qu'elle étoit heureuse d'avoir rencontré un bon mari comme le sien, et un bon ami comme lui. " après qu'il eut perdu toute espérance d'en pouvoir obtenir que de l'amitié, il chercha les moyens de se guérir. Il employa toute sa raison ; mais la raison n'est pas toujours la plus forte, lorsqu'elle attaque une passion bien formée. Le plus court fut de faire diversion de tendresse, et de changer une passion illégitime en quelque inclination permise. Il en trouva l'occasion fort à propos. Depuis le temps qu'il voyoit la jeune présidente, il avoit vu plusieurs fois mlle sa belle-soeur, qui étoit une fille de quatorze à quinze ans, douée de toutes les grâces d'esprit et de corps dont on est capable à cet âge ; mais comme le coeur du cavalier étoit occupé ailleurs, il ne

p15

l'avoit pas assez connue, et n'avoit eu pour elle que ces sentiments de complaisance qu'on a pour le sexe, et particulièrement pour des jeunes filles qui ont de la beauté et qui ne songent encore à rien. Mais lorsqu'il ne fut plus ébloui, et qu'il fut en état de contempler cette beauté naissante, il s'estima malheureux dans cette maison, soit parce qu'il avoit perdu l'espérance d'obtenir une personne que le ciel sembloit lui avoir destinée, soit parce qu'il avoit différé d'en adorer une autre que le ciel lui avoit offerte ; et pour ne perdre plus de temps, il s'appliqua tout entier à plaire à cette dernière. Il trouva un coeur tout neuf, à qui il donna d'assez bonnes impressions ; il fit de la dépense plus que jamais ; donna des fêtes fort magnifiques, s'acquitta de la bienveillance de la plupart des personnes qui approchoient près de sa maîtresse, et fit tout ce qu'il faut pour se mettre en réputation auprès d'elle, sachant bien que l'estime conduit à la tendresse par des voies fort courtes. Il visita la belle-soeur, même un peu plus souvent qu'à son ordinaire, parce qu'il avoit des raisons nouvelles, et se servit si bien de l'amitié qu'il avoit pour lui, pour avancer l'amour qu'il avoit pour l'autre, qu'il se vit bientôt en état de ne lui être pas indifférent. Il lui disoit dans l'occasion quelques mots tout bas, et dans les conversations, bien à propos, quelques sentiments généreux et tendres. Cette fille, qui avoit de l'esprit infiniment, entendoit fort bien l'application ; mais bien qu'elle fût déjà un peu touchée, elle avoit

l' art de dissimuler si naturellement, qu' il étoit impossible de pénétrer ses pensées, et que ses plus secrètes affidentés ne surent rien de ses inclinations naissantes. Elle louoit quelquefois la libéralité, elle parloit de la fidélité et des âmes généreuses avec beaucoup d' admiration,

p16

mais en des termes si généraux, qu' on n' en pouvoit tirer aucune conséquence, sinon qu' elle étoit amoureuse de la vertu.

" Fayet fut sur le point d' en faire faire la demande aux parents, mais craignant qu' il n' y eût pas beaucoup de disposition de leur côté, et qu' il ne fût obligé de s' éloigner par bienséance de cette maison, si la proposition étoit mal reçue, *il* ne voulut point s' exposer à un refus, et résolut de s' assurer auparavant de l' esprit et du coeur de cette belle. Il lui fit plusieurs fois des déclarations assez embarrassées ; mais elle tournoit adroitement le discours, et lui répondoit comme si elle n' eût rien entendu. Une fois qu' ils étoient seuls dans une chambre, car nos filles ne sont pas si farouches, et la bienséance n' est pas si sévère ici qu' à Paris, et qu' ils parloient de quelques aventures d' amour qui faisoient du bruit dans notre ville, voici la conversation qu' ils eurent, à ce que j' ai appris depuis. L' amant, après lui avoir raconté ce qu' il savoit de l' intrigue, se jeta insensiblement sur des réflexions générales, sur la puissance, sur la douceur, et sur tous les avantages qu' on donne ordinairement à l' amour ; que c' étoit la félicité de cette vie d' aimer, quand on avoit pu choisir l' objet digne d' être aimé ; qu' il avoit pitié de ceux qui n' avoient pas encore goûté ces plaisirs innocents, et qu' il voyoit avec bien du regret des personnes fort aimables qui ne savoient pas encore aimer. -" mon dieu, monsieur, lui dit-elle d' un ton précieux (car vous saurez qu' elle est un peu de la secte des précieuses), dans tous les entretiens on ne parle que d' amour et d' aimer, et l' on nous étourdit de ces mots qu' on trouve doux et qui font peur pourtant à des jeunes filles comme moi ; à qui en veut-on, et quelle stérilité de conversation oblige les hommes à revenir toujours à ce point ? Ne sauroient-ils, depuis si longtemps qu' on pense et qu' on parle, penser ou dire quelque autre chose ? Il n' y a pas longtemps que

p17

je vois le monde, mais je vous avoue que j' en suis si rebutée, que je ne crois pas pouvoir le souffrir longtemps, s' il n' y a plus rien de nouveau à me faire voir et à me faire entendre. Un jeune homme vous dit d' abord qu' il est amoureux ; ceux qui sont plus âgés recommencent toujours le conte de leurs intrigues passées ; et, je vous prie, que veut dire tout cela ? Car, pour moi, je n' ai point encore pu comprendre ce que c' étoit qu' on veut nous dire par aimer. -il est bien fâcheux, mademoiselle, lui dit cet amant un peu embarrassé, que vous soyez déjà préoccupée contre une si agréable passion que l' amour, et que vous preniez pour une chose si désagréable ce qui fait toute la douceur des autres ; mais l' amour vous pardonne, sur ce que vous confessez que vous ne le connoissez pas encore, et que vous ne l' approuvez pas, parce que vous n' avez pas encore eu le temps de le comprendre. " elle lui témoigna que ce ne seroit jamais là son application, et qu' elle se passeroit bien de connaître ce qu' elle n' étoit pas disposée d' estimer, mais qu' elle étoit bien aise d' apprendre ce qu' on vouloit dire par ces façons de parler qui étoient tout à fait barbares pour elle...

" Fayet, qui sentoit bien que la conversation iroit plus loin, et que ce seroit bien là la place d' une déclaration que la fin de cet entretien, passoit légèrement sur tout le reste, pour en venir bientôt au bel endroit. Il lui expliqua donc en peu de mots ce que c' étoit qu' aimer, et pour lui donner envie de le mieux savoir, il lui fit paroître l' amour par ce qu' il y a de plus apparent, et conclut que c' étoit le plaisir le plus doux et le plus innocent que celui d' aimer. " j' avois bien soupçonné que c' étoit cela, lui répliqua-t-elle, car les hommes n' aimeroient pas comme ils font, s' ils n' y trouvoient quelque intérêt. Aussi je ne tiens pas qu' on leur soit beaucoup obligé quand ils nous témoignent de la passion ; ils nous importunent

p18

souvent, et ils se contentent toujours ; et, quelques mines souffrantes qu' ils fassent, ils s' aiment toujours plus qu' ils ne nous aiment. " tous ces détours déplaisoient à cet amant, qui vouloit venir au but qu' il s' étoit proposé. Il lui répondit pourtant : " vous vous étonnerez, mademoiselle, si après vous avoir dit que c' est la plus grande douceur que celle d' aimer, je vous dis que c' est aussi le plus cruel de tous les supplices, et que si un pauvre amant est récompensé par la joie intérieure qu' il a d' être attaché à un bel

objet, il a bien du mérite de souffrir toutes les peines qui accompagnent cette joie. Quelles inquiétudes n' a-t-il pas, dans l' incertitude où il est s' il sera heureux ! Quel chagrin lorsqu' il est absent de la personne aimée ! Quel désespoir, lorsqu' il en est rebuté ! Il y a encore cent autres peines à endurer ; mais ces peines sont mêlées de tant de consolations secrètes, que ce sont peines, ce sont plaisirs, comme vous voudrez. Si vous vouliez, mademoiselle, je vous ferois entendre cela par une application particulière, et il me seroit aisé de vous donner un exemple de ce que je dis. -je n' en veux point savoir, dit-elle assez brusquement ; ce sont de trop mauvais exemples que ceux qui nous veulent montrer à souffrir ; à ce que je vois, me voilà bien éloignée d' aimer, moi qui n' aime que mon repos, et qui ne hais que l' inquiétude et la peine, et qui n' ai pas l' imagination assez forte pour faire ce mélange de plaisir et de tourment dont vous me parlez. -nous ne savons souvent ce que le destin veut faire de nous, reprit Fayet ; mais en attendant, mademoiselle, souffrez, s' il vous plaît, qu' on souffre pour vous, et ne sachez pas mauvais gré à ceux qui se sont exposés à bien des rigueurs, en vous aimant ; car je ne doute pas qu' une beauté si parfaite, et tant de mérite qu' on remarque en vous ne fassent déjà souffrir bien des supplices... j' en sais... " il alloit continuer ; mais elle l' interrompit, et d' un air assez fier :

p19

" je ne crois pas, lui dit-elle, que je sois propre à faire de ces malheureux et de ces languissants ; mais si le hasard en faisoit quelqu' un pour moi, il pourroit bien mourir de langueur, s' il falloit que je l' aimasse pour le guérir ; il me seroit fort indifférent qu' il se tourmentât et qu' il se punît lui-même de sa folie ; et bien loin d' en avoir pitié, je crois que j' aurois du plaisir à le voir dans cette langueur et dans ces souffrances. -vous pouvez jouir de ce plaisir, répondit cet amant, qui ne vouloit point perdre l' occasion de se découvrir, et si vous avez la bonté... "

" comme il alloit achever sa déclaration, la belle-soeur, qui revenoit de la promenade, entra dans la chambre, et fit grand tort à son ami, sans y penser ; ses yeux en avoient déjà assez dit, et la résistance n' étoit pas si obstinée qu' on eût bien pensé. Il fallut changer de discours, composer son visage sérieux et affecter même de l' enjouement ; mais, comme il étoit difficile de soutenir longtemps cette contrainte, il prit congé de la compagnie et, se retirant dans son cabinet, il

se plaignit cent fois de son destin, et passa une grande partie de la nuit dans une profonde rêverie. La jeune dame, qui se tenoit si assurée de son coeur, sentit qu' elle n' en étoit pas tout à fait la maîtresse, et se trouvant plus susceptible de passion qu' elle n' avoit cru, elle commença à connoître qu' elle ne prenoit pas beaucoup de plaisir aux peines des autres, et qu' elle n' étoit pas fort éloignée d' en souffrir elle-même. Une inquiétude troubloit son esprit, son sommeil en fut interrompu, elle s' en éveilla plus matin ; enfin, elle eut toutes les marques d' un coeur ému et qui est sur le point de se rendre. L' amant ne perdit point de temps, et connoissant par ses actions et par ses discours que son âme étoit ébranlée, il redoubla son assiduité, lui fit remarquer de plus en plus sa passion, et donna une fête admirable à sa soeur, à son intention, et il fit tant par son adresse,

p20

que tout ce qu' il faisoit et tout ce qu' il disoit étoit bien reçu. Cela le rendit plus hardi qu' il n' avoit été, et lui fit prendre la première occasion qu' il eut de faire entendre l' état de son âme. Il ne la chercha pas longtemps ; car étant venu prendre les dames dans son carrosse, pour les mener à la promenade dans ce jardin où nous sommes, ils le trouvèrent fort désert, quoique le jour fût fort beau ; ils firent un tour d' allée et rencontrèrent par hasard quelques messieurs de Clermont qui étoient venus pour quelques affaires, et qui s' entretenoient de quelques intérêts de leur ville. Mme De , qui y prenoit beaucoup de part, tant à cause que c' est sa patrie, que parce que plusieurs de ses parents y étoient engagés, se mit de leur conversation. " nos amants, qui avoient d' autres intérêts à démêler, firent semblant de s' amuser dans une autre allée, et après quelques petits entretiens de part et d' autre, Fayet, sentant que son heure étoit venue, parut encore plus interdit. Ce que la dame ayant aperçu, elle lui fit la guerre, et soit pour se divertir, soit pour lui donner courage, elle fit semblant de deviner qu' il étoit amoureux, le pria de lui faire confidence de son inclination, et l' assura qu' elle étoit discrète et religieuse au secret, au delà même de son sexe. Il m' a confessé depuis qu' il n' auroit jamais cru qu' il en coûtât tant à dire qu' on aime, et que, quand il ne seroit pas le plus ferme et le plus constant de tous les hommes par son naturel, il le seroit pour n' avoir plus à recommencer une chose si difficile qu' une déclaration d' amour. Il reçut la raillerie qu' on lui

faisoit de bonne grâce, et tenant quelque temps les yeux baissés, soit de honte ou de crainte, soit pour recueillir un peu ses esprits, il lui parla ainsi :
" si je n' avois appréhendé que

p21

ma confiance fût mal reçue, il y a longtemps, madame, que vous sauriez tout le secret de mon coeur, et je ne serois plus dans l' embarras où je me trouve de vous déclarer une passion qui ne vous devoit pas être tout à fait inconnue ; mais puisque vous avez la bonté, et de m' ordonner que je vous en fasse confiance, et de me promettre même le secret, je vous avouerai, madame, que j' aime, et que j' aime passionnément, mais avec tout le respect possible, la personne du monde la plus aimable. Jugez, madame, que ce ne peut être autre que vous ; vous ne devez pas en être surprise, mes soupirs vous l' ont déjà bien dit, et c' est assez d' avoir eu l' honneur de vous avoir vue, pour vous prouver que je n' ai pu me dispenser de vous adorer. " il alloit en dire bien davantage ; mais elle fit un cri qui faillit à percer la palissade ; elle rougit, elle fit toutes les façons qu' on fait en cette occasion, quand on n' est pas déjà persuadé. Il s' arrêta fort respectueusement, et lui fit connoître qu' il n' y avoit rien dans sa passion qui ne fût très-légitime ; qu' il seroit infiniment heureux, si elle approuvoit le désir qu' il avoit de la servir toute sa vie ; que si elle condamnoit sa témérité, il s' en puniroit par des regrets éternels, et qu' il venoit de lui mettre son sort entre ses mains.
" elle fit d' abord mine d' être offensée de cette hardiesse, elle se jeta ensuite sur sa modestie et sur son peu de mérite ; enfin, elle lui témoigna qu' elle tenoit à grand honneur les bonnes volontés qu' il avoit pour elle, mais qu' il devoit avoir considéré qu' elle étoit dans un âge à ne pouvoir pas disposer d' elle-même ; qu' elle étoit sous la conduite d' un père et d' une mère ; que c' étoit à eux qu' il falloit avoir fait ces propositions ; qu' il pouvoit espérer qu' elle ne s' opposeroit point à leur volonté en sa faveur, et que s' il lui donnoit sujet de se louer de sa conduite à l' avenir, elle solliciteroit même avec adresse leur consentement. Vous pouvez croire que cet amant fut très-satisfait ;

p22

il la remercia mille fois et lui dit qu' il n' avoit pas voulu s' exposer à en faire la demande, sans avoir reconnu ses intentions ; qu' il seroit bien plus glorieux de la servir par son ordre et par son inclination, que par le choix de ses parents, et mille autres douceurs que l' amour inspire en pareilles prospérités. Ainsi, il avança si fort ses affaires, que cette belle lui pardonna volontiers de l' avoir aimée, et lui permit encore de continuer à l' aimer. Cependant il étoit tard, et il fallut aller rejoindre la compagnie et remener les dames chez elles. Ils quittèrent leur sérieux et firent les enjoués plus que jamais : aussi étoient-ils bien contents l' un et l' autre. Après qu' ils furent retirés, chacun alla s' entretenir dans ses rêveries agréables. La dame étoit bien aise d' avoir gagné, pour sa première conquête, un des plus honnêtes hommes de la province. Le cavalier croyoit déjà être maître de sa bonne fortune. Il n' y avoit pas disproportion de qualité ; il étoit estimé de tout le monde, il avoit beaucoup plus de bien que la fille ; rien ne sembloit pouvoir être contraire à la demande qu' il en alloit faire.

" vous savez, monsieur, qu' en ces matières, lorsqu' on a une fois passé la déclaration heureusement, on va bien vite après cela. Aussi deux ou trois conversations de confiance *achevèrent* ces grandes liaisons qui ont duré si longtemps et qui ont fait tant de bruit : ils en vinrent aux rendez-vous et à de grands engagements ; ils concertèrent ensemble les moyens de proposer la chose de bonne grâce aux parents, et de leur ôter tout prétexte de chicaner leurs amours particulières sur des considérations d' intérêt, ce qui étoit le plus dangereux. Ils choisirent des amis communs pour négocier leur affaire, et je puis dire que j' ai eu quelque part en cette négociation. La

p23

parole fut portée avec toutes les précautions qu' on peut s' imaginer, et la réponse fut que M Fayet faisoit beaucoup d' honneur à leur fille ; qu' elle ne méritoit pas qu' il eût cette bonté pour elle ; que toute la famille lui en auroit une obligation éternelle, mais qu' ils lui conseilloyent de ne passer pas plus avant ; qu' ils avoient des raisons de ne consentir jamais à ce mariage, et que le meilleur office qu' on pouvoit lui rendre étoit de lui faire entendre qu' il ne s' obstinât point davantage à cette recherche.

" ce refus étoit fondé sur deux raisons aussi bizarres que leurs esprits : l' une étoit que M. Ribeyre ne l' ayant pas voulu pour son gendre, il étoit à croire

qu' il n' avoit pas trouvé tout le bien qu' on s' imaginoit ; la seconde étoit qu' il seroit honteux à leur fille d' épouser un homme que leur belle-fille sembloit avoir refusé. Un faux intérêt et une fausse gloire troublèrent toute la joie de ces amants, qui furent au désespoir lorsqu' ils surent l' arrêt prononcé contre leur amour. La conséquence en étoit grande : outre qu' il ne falloit plus songer au mariage, il falloit rompre encore tout commerce, et la bienséance défendoit de se voir, après ce refus qui étoit devenu public. Fayet faillit en mourir de regret, et fut frappé d' un coup si rude et si imprévu. Puis, étant un peu revenu à lui, il se retira dans son cabinet et écrivit ce billet à sa maîtresse, qui n' étoit pas en meilleur état que lui, quelque indifférence qu' elle affectât devant le monde :

" j' avois bien sujet de craindre mon malheur, madame, et la témérité que j' ai eue de penser à vous est bien punie. On s' oppose à toutes les espérances que je pouvois avoir d' être heureux, depuis que vous eûtes la bonté de me permettre d' espérer. Jugez de l' excès de ma douleur par celui de mon amour, et croyez que, comme je suis le plus fidèle et le plus passionné de tous ceux qui ont jamais aimé, je suis aussi le plus malheureux et le plus affligé de tous les hommes. Je

p24

ne crois pas pouvoir résister à toute ma mauvaise fortune ; aussi n' y a-t-il que la mort qui puisse me consoler, en finissant les peines cruelles que je souffrirai toute ma vie, en vous aimant même sans espoir, et vivant éloigné de vous... je vous supplie, madame, d' avoir quelque pitié de moi, et d' excuser le désordre de mon billet par celui de mon esprit... "

" cette lettre fut rendue secrètement à la dame. Elle la trouva un peu embarrassée et moins touchante qu' elle n' eût voulu. Pour apaiser un peu son désespoir, elle lui fit cette réponse :

" je vous l' avois bien dit, monsieur, que je n' étois pas à moi, et qu' après m' avoir fait confiance de votre secret, il vous restoit encore quelque chose de plus difficile à faire. Si ma pitié peut vous soulager, je vous prie de croire que je suis aussi touchée de pitié que vous êtes accablé de douleur, et de songer que, si les sentiments de mes parents eussent été selon les miens, vous n' auriez pas eu sujet de vous plaindre. Quoi qu' il en soit ne perdez pas courage ; toutes choses ont leur retour, il ne faut que de la constance et de la fermeté ; en tous cas nos volontés sont des puissances indépendantes, et il n' est point de pouvoir humain qui s' étende jusqu' à nos coeurs, et l' on peut

attendre des consolations d' ailleurs que de la mort. "
" ce billet fut d' un grand secours et retira cet amant malheureux du désespoir où il se trouvoit. Il prit son temps deux ou trois fois si à propos, qu' il eut loisir d' entretenir cette aimable fille et de la confirmer dans toutes les bonnes dispositions qu' elle avoit pour lui.

" je ne vous rapporterai pas ici tous les billets qu' ils s' écrivirent, ce seroit une histoire immense. Je me contenterai de vous dire que les parents, ayant su qu' il y avoit encore quelque commerce entre eux, défendirent à la fille de le voir, et usèrent de toute l' autorité que la nature

p25

donne pour arrêter ces communications que l' amour inspire. Mais la défense irrita le désir, et comme ils avoient tous deux beaucoup d' adresse et beaucoup d' esprit, ils trouvèrent mille artifices ; ils se donnoient des rendez-vous secrets ; ils s' écrivoient tous les jours des lettres, où, pour mieux déguiser, elle l' appelloit sa cousine, et lui son cousin. Enfin les choses se conduisoient d' une manière que personne ne les ignoroit, que les parents qui y veilloient.

" deux choses contribuèrent beaucoup à leur sûreté : la première fut la libéralité de Fayet, qui n' épargna rien pour gagner toutes les personnes intéressées dont il pouvoit avoir besoin ; la seconde fut l' amitié générale qu' il s' étoit acquise, et dans Clermont, et dans Riom, qui faisoit que tout le monde prenoit part à sa satisfaction et à son bonheur. Tous les domestiques étoient à lui, toutes les dames de qualité le servoient ; des dames mêmes religieuses se mêloient un peu de l' intrigue. Ils se servirent longtemps, pour le commerce de leurs billets, de quelques petites filles du voisinage et de la connoissance de la dame aimée, à qui on avoit caché les billets dans le sein. Elle, qui connoissoit le mot, les caressoit et, faisant semblant de les baiser et de les embrasser, tiroit subtilement le papier et y remettoit sa réponse, et ces enfants mêmes qui, à cause de l' innocence de leur âge, ne comprenoient rien du mystère, sembloient avoir quelque plaisir de leur être utiles.

" la mère, qui étoit de son naturel assez défiante, lui défendit enfin d' écrire, et la tenoit le jour si assidûment auprès d' elle, qu' elle n' avoit pas un moment de liberté. Elle couchoit même dans sa chambre, cela l' obligeoit de se coucher fort vite ; et pendant que la bonne dame faisoit sa prière dans la ruelle, celle-ci tiroit une écritoire et du papier qu' elle

tenoit toujours dans sa poche, et à la faveur d' un
petit rayon de la chandelle et d' une petite ouverture

p26

du rideau, écrivoit ses compliments amoureux. L' été,
elle faisoit la même chose, au point du jour, laissant
à propos une fenêtre demi-ouverte. Enfin, le chagrin
d' être dans une si triste contrainte, ou quelque autre
sujet l' ayant rendue malade, elle perdit tout à fait
son embonpoint, et devint tout à coup fort
languissante. La mère la mena aux eaux de Vichy, qui
sont fort souveraines, à ce qu' on dit, pour ces
infirmités de langueur. Elle y recouvra sa santé ;
mais ce ne furent pas tant les eaux, que les
entretiens secrets qu' elle y eut avec son amant, qui
firent ce miracle. Ce galant homme étoit venu à
Vichy, et y demouroit caché dans une maison voisine
du bain, où, sous prétexte de quelque commodité, une
bonne dame la conduisoit, et, après quelque temps de
conversation, la ramenoit à la mère. Jamais on n' a bu
de ces eaux avec plus de plaisir ; jamais on n' a eu
plus d' envie de les aller rendre. Quoi qu' il en soit,
elle s' en porta le mieux du monde. Pour la détacher de
ses amours, on lui proposa divers partis qu' elle
rejeta toujours avec beaucoup de générosité, ce qui
lui attira quelques persécutions dans sa famille. Je
me souviens que je vis plusieurs de leurs billets
assez tendres sur ce sujet. En voici un ou deux dont
je me souviens. L' amant écrivoit :

" jusques à quand notre destin nous sera-t-il
contraire ? Quand je songe à la persécution qu' on
vous fait, mon coeur et ma conscience m' en font
souffrir une bien plus cruelle ; je ne saurois me
croire innocent, quand je pense que vous êtes
persécutée à ma considération, et je me hais
moi-même, quand je songe qu' il vous coûte tant de
m' aimer. Hélas ! Faut-il que mon amour, qui est le
principe de toute ma joie, soit le sujet de toute mon
affliction ! "

" voici ce qu' elle lui répondoit : " ne vous mettez pas
en peine de moi ; si vous continuez à m' aimer, il
m' importe fort peu qu' on continue à me persécuter.
Quand

p27

on a pu se mettre au-dessus de certaines choses, on ne
craint plus rien ; d' ailleurs, si vous êtes fidèles,

ma consolation est plus forte que ma douleur. Ne comptez pour rien ce que je souffre ; le motif adoucit toutes mes amertumes. Surtout soyez assuré que la contrainte ne peut rien sur un esprit qui est rempli de reconnaissance, et de quelque chose de plus pour vous. "

" ces lettres qu' elle recevoit soutenoient fort sa constance ; mais enfin elle voulut faire connoître à ses parents qu' elle étoit capable d' un désespoir, et sans avoir consulté aucun de ses amis, elle se jeta un beau matin dans une religion, et protesta qu' elle n' en sortiroit point, quelque sollicitation qu' on pût lui faire. Ce n' étoit pas là son dessein ; elle vouloit épouvanter sa mère, se rédimer des peines domestiques, et avoir plus de liberté de voir son amant et d' en recevoir des consolations par lettres. Les dames la reçurent dans leur monastère, à condition qu' elle ne lui parleroit point et qu' elle romproit toute sorte de commerce avec le monde. Cependant la supérieure, qui est une dame de qualité, qui a de l' esprit infiniment, et qui étoit amie de l' un et de l' autre, ne leur nuisoit pas. La plupart des dames qui venoient voir la solitaire parloient en faveur du galant, portoient de ses lettres et l' introduisoient même secrètement à la grille. Cette retraite fit grand bruit dans notre ville, et le monde en parla diversement ; mais elle ne fut pas longue, car la mère étant au désespoir et paroissant fort radoucie à son égard, la ramena dans sa maison et la traita avec plus de tendresse qu' auparavant, sans rien relâcher pourtant sur le fait du mariage prétendu. Les choses ont été en cet état huit à neuf ans, sans qu' il y ait jamais eu le moindre refroidissement de part ni d' autre... "

il s' arrêta un peu en cet endroit, et me donna le loisir

p28

de lui dire que cette longue fidélité étoit comparable aux anciens exemples ; que j' en estimois bien davantage ces deux personnes si constantes dans un temps où les infidélités sont si ordinaires ; que leur province étoit heureuse de porter des esprits de cette résolution. Je lui demandai si les amis y étoient aussi fidèles que les amants ; que si cela étoit, comme il ne me falloit que des amitiés, j' en ferois le plus que je pourrois, pendant mon séjour en Auvergne ; il me répondit là-dessus que ceux de leur provinces avoient la réputation d' être fermes dans leur résolution, quelquefois même jusqu' à s' opiniâtrer un peu trop ; ce qui avoit donné sujet de dire qu' en

Auvergne il y avoit deux choses opiniâtres, les hommes et les mulets. L' impatience que j' avois de savoir la fin de l' histoire fit que je lui demandai des nouvelles de l' état présent de l' affaire. Alors, reprenant son discours :

" la chose, me dit-il, alla jusqu' à se jurer fidélité devant les autels, et à faire des voeux profanes dans les lieux saints, et jusqu' à s' écrire des promesses signées de leur sang, et à faire d' autres folies que font ceux qu' une grande passion aveugle. Cependant la fille étoit dans sa vingt-quatrième année, et se voyant bien proche du temps que les lois donnent pour rendre les enfants indépendants et hors de tutelle, elle exhortoit Fayet à persévérer, et lui écrivoit une fois : " je serai bientôt à moi, et nous pourrons nous consulter ; je crois que nous n' aurons pas beaucoup de peine à nous résoudre... " et lui, ravi de son bonheur prochain, lui récrivoit : " outre la félicité que j' aurai de vous posséder, j' aurai encore la joie : ce sera vous qui aurez fait ma félicité ; et le présent que vous m' aurez fait de votre coeur me sera d' autant plus considérable qu' il ne me viendra que de vous. "

environ ce temps, M. De Choisy fut rappelé de son intendance d' Auvergne, pour aller prendre possession de celle de Lorraine, et M. Fortia eut ordre de prendre sa

p29

place. Il se rendit à Clermont en diligence, où, après avoir réglé les choses qui concernoient le service du roi, il songea à ses affaires particulières. Comme il est veuf et en âge de se remarier, il se pourvut d' abord d' une galanterie, et s' arrêta à une demoiselle de bon lieu, et même un peu sa parente, qu' on nomme ordinairement la Beauverger ; car nous avons accoutumé d' abrégé ainsi la façon de nommer, et nous trouvons le mot de mademoiselle inutile, connoissant assez la qualité par le nom de la famille. C' est une jeune fille de dix-huit ans, à qui l' on en donneroit vingt-cinq, qui seroit assez belle, si elle n' avoit un peu trop d' embonpoint. Elle s' est mise dans le monde d' elle-même, et y tient si bien sa place, qu' elle est de toutes les parties de divertissement ; aussi a-t-elle l' esprit fort agréable, une négligence qui plaît, une liberté sans affectation, un enjouement qui est mêlé d' un peu de mélancolie, et surtout une certaine naïveté fine et spirituelle qui rend sa conversation fort divertissante. Elle n' aime en aucune façon la contrainte, et n' a jamais voulu se tenir à cette

bienséance superstitieuse qu' on a faite au sexe, et par son esprit elle s' est si bien mise au-dessus de tous les bruits, que bien qu' elle n' ait pas toute la retenue que les autres ont, on la croit néanmoins aussi honnête fille.

L' intendant la voyoit souvent comme une personne fort gaie, dont les entretiens et les lettres le divertissoient extrêmement. Quelquefois elle les commençoit par des extravagances, comme lorsqu' elle lui écrivit : *le diable vous emporte, monsieur !* d' autres fois par des douceurs badines et par des naïvetés de son invention. Aussi, comme elle écrivoit facilement, elle écrivoit beaucoup ;

p30

et comme on lui disoit un jour qu' elle écrivoit, si elle continuoit, plus de volumes que saint Augustin : " oui, dit-elle, quand je n' aurois que mes confessions à écrire comme lui. "

pendant que l' intendant s' amusoit ainsi, Fayet, qui étoit fort de ses amis, tant parce qu' il est un des plus galants hommes du pays, que parce qu' ils avoient fait autrefois leurs études ensemble, ce qui fait, comme vous savez, des liaisons éternelles, lui parla un jour confidemment de ses affaires, et le pria d' employer son crédit auprès des parents de la demoiselle, pour les faire enfin consentir à sa demande, et, s' il l' osoit même dire, à l' inclination de leur fille, et l' instruisit de diverses particularités, pour pouvoir négocier avec plus de succès. Il lui promit de prendre ses intérêts avec la même ardeur que si c' étoient les siens propres, et qu' il étoit fort trompé s' il ne venoit à bout de toutes choses. Il rendit visite à la mère, et fut sur le point de lui parler en faveur de son ami ; mais voyant en même temps la fille, je ne sais par quel instinct il s' arrêta et sentit une inspiration secrète de n' avancer pas si fort cette sollicitation. Il y fut une seconde fois, et après s' être entretenu quelque temps avec la fille, il ne sentit plus de bonne volonté pour son ami sur ce sujet. Enfin, à la troisième conversation, il en sortit non-seulement dans la résolution d' abandonner ses intérêts, mais encore dans le dessein d' avancer les siens ; et, quelque peu de bienséance qu' il y eût d' enlever ainsi la maîtresse d' un autre sur sa propre confiance, il ne considéra plus son ami que comme son rival. Cependant il lui faisoit entendre qu' il songeoit à sa négociation, qu' il ne falloir rien précipiter, qu' il cherchoit le temps propre à persuader, entretenant de ces chimères un homme qui le croyoit de bonne foi, et

qui ne se défioit point de lui.

Fayet fut pressé de faire un voyage à Paris ; il en demanda congé à sa maîtresse, qui lui témoigna tous les

p31

déplaisirs du monde de le voir partir, l' assura, par ses soupirs et par ses larmes, que l' absence ne diminueroit en rien de sa fidélité ni de sa tendresse, et que, quelques efforts qu' on pût faire, elle ne seroit jamais à autre qu' à lui, et que le temps arriveroit bientôt de récompenser sa constance. Elle le pria de revenir au plus tôt, et lui donna tous les témoignages d' attachement qu' on peut donner. Vous pouvez bien juger que le pauvre amant étoit encore plus contristé, et qu' il montrait de son mieux, par ses soupirs et par ses larmes, les sentiments très-sincères de son coeur. Il partit, se tenant assuré de la fermeté de la fille sur les protestations qu' elle lui en faisoit, et présumant bien de la facilité des parents sur la sollicitation de l' intendant. Il arriva à Paris où il expédia ses affaires avec toute la diligence possible, étant plus attaché à son amour qu' à son intérêt. Il reçut des lettres de l' ami qui lui donnoient des espérances de son bonheur prochain et qui l' assuroient qu' il avoit encore le coeur tout entier, et de l' amante qui le supplioit de vivre en repos, et d' être persuadé qu' il n' y avoit que deux partis à prendre pour elle, ou d' épouser Fayet ou de se retirer dans les carmélites ; mais qu' elle pourroit bientôt se déterminer par elle-même, et qu' il pouvoit bien croire en faveur de qui. On lui manda même qu' il étoit à propos de songer aux présents et aux préparatifs de la fête, ce qu' il fit fort magnifiquement et avec beaucoup de dépense, et revint avec beaucoup de joie dans la province. Il fut aussi reçu avec toutes les marques de joie de son retour qu' il eût pu souhaiter, et qui, suivant toutes les apparences, *indiquoient* que l' affaire étoit en bon état, si ce n' est que la sollicitation n' avoit point réussi ; mais il ne la jugeoit plus nécessaire. Il s' engagea avec plus d' ardeur que jamais dans sa passion, glorieux d' être en état de surmonter tous

p32

les obstacles. Lorsque les vingt-cinq ans furent

arrivés et que la chose devoit éclater du côté de la demoiselle, il parut qu' elle n' étoit pas aussi résolue qu' elle pensoit : elle relâcha un peu de cet empressement qu' elle avoit ordinairement à écrire et à recevoir des nouvelles ; cela pourtant pouvoit avoir ses raisons. Quelque temps après, Fayet ayant découvert que M. De Fortia avoit quelque commerce de lettres avec elle, il en surprit une par hasard, qu' elle lui écrivoit, dans laquelle il trouva ces paroles :

" ne me pressez pas, je vous prie, monsieur, de vous répondre précisément sur le dernier article de votre lettre. Vous savez bien que c' est un mot difficile à dire et encore plus à écrire que celui-là ; qu' il vous suffise de savoir que je suis bonne chrétienne et que j' accomplis fort bien le commandement d' aimer mon prochain. Une autre fois vous en saurez davantage. "

" cette lettre avoit été rendue à l' intendant ; mais, par un malheur qui arrive souvent, il l' avoit laissée tomber sans y prendre garde, et ceux qui l' avoient recueillie l' avoient mise entre les mains de celui qu' ils y estimoient le plus intéressé.

Fayet faillit à tomber évanoui, lorsqu' il découvrit ce mystère ; il n' en croyoit point à ses yeux ; il relut le billet deux ou trois fois, et fit conscience de soupçonner encore. Il alla trouver son rival, et lui demanda s' il n' avoit point eu de nouvelles de Riom. Il répondit que non. Cette dissimulation lui confirma qu' il y avoit quelque intelligence secrète ; il partit pour Riom, et eut moyen de parler à cette belle ; elle nia qu' elle eût écrit, et lui persuada qu' elle étoit encore dans les mêmes sentiments pour lui.

Cette dissimulation lui fut encore de mauvais augure. Alors, poussant un soupir du plus profond de son coeur : " je ne sais, madame, lui dit-il, si après les assurances que vous avez eu la bonté de me donner, de recevoir mes

p33

voeux et de reconnoître ma fidélité, je suis excusable de vous témoigner quelque défiance, mais il faut que vous me pardonniez mes soupçons. Je ne juge point mal de votre constance ; j' ai si peu de sujet de me fier à ma fortune, que je lui attribue tous mes malheurs, et lorsque je vois des apparences qu' on m' abandonne, je n' ose pas me plaindre d' être abandonné. Je me plains d' être malheureux, mais ces petits refroidissements que je remarque, ce retranchement de communication avec moi, ce commerce secret que vous avez avec une personne qui n' est pas dans mes

intérêts, et ces termes enveloppés de tendresse que vous lui écrivez dans le dernier article de votre lettre, ne me donnent-ils pas tous les sujets du monde de craindre quelque changement, et de croire, madame, que vous êtes un peu d'intelligence avec ma mauvaise fortune ? Si mes soupçons sont mal fondés, je vous supplie de considérer que tout effarouche un amant passionné au point que je le suis ; qu' on devient délicat et défiant sans y prendre garde, quand on ne mérite pas l' objet qu' on aime, et que c' est une marque que l' amour est violent, lorsqu' il est accompagné de crainte ; que s' ils sont justes, madame, et que vous soyez plus touchée de la fortune d' un intendant que de la passion sincère d' un amant qui n' a point des qualités si éclatantes, je sens bien que vous me rendrez le plus misérable de tous les hommes, mais je consens d' être misérable, pourvu que vous en soyez plus heureuse ; et, quelques raisons que j' aie de haïr mon rival, je souffrirai qu' il soit satisfait, s' il peut vous rendre plus satisfaite. Oui, madame, je plaindrai incessamment mon infortune, sans oser désapprouver votre choix, et j' espère que, lorsque vous aurez donné votre amour à un autre, vous ne pourrez pas me refuser un peu de pitié. "

ceux qui le connoissent savent de quel air touchant il disoit ces choses. La dame le consola, lui dit mille belles

p34

excuses, et l' assura qu' il avoit tort d' entrer dans ces sentiments de défiance ; qu' il falloit bien qu' elle se fît violence pour lui pardonner cette injustice, et que, depuis dix ans, il devoit avoir assez bien éprouvé sa fidélité... elle se retira ensuite, laissant son amant un peu consolé, mais non pas persuadé tout à fait. Le soir elle lui écrivit, et après un compliment fort doux, elle le pria par toute l' amitié qu' il lui promit de lui renvoyer toutes les lettres et tous les billets qu' il avoit reçus d' elle ; que c' étoient des papiers inutiles dans son cabinet, et qu' elle étoit bien aise de les conférer avec ceux qu' elle avoit de lui, pour avoir, en les lisant souvent, l' image présente de ses sentiments et de ses premières impressions pour lui. Il ne lui étoit pas malaisé de pénétrer dans ses desseins, et de conjecturer quelque infidélité par cette demande. Il fit pourtant d' abord quelques paquets de lettres qu' il lui envoya avec ce billet : " on est bien près d' ôter son coeur à son amant, quand on lui demande les lettres qu' on lui a écrites ; et c' est une marque qu' on n' aime plus, quand on veut en effacer toutes les

marques qu' on a données d' avoir aimé ; c' est rétracter, madame, en quelque façon, tous les bons sentiments que vous avez eus pour moi, et dans la résolution que vous avez de me rendre malheureux, de vouloir encore me priver des consolations que je pourrais avoir dans mon malheur. Vous me devriez assez connoître pour croire que ces papiers seroient en sûreté chez moi, et que, quelque dessein que vous ayez, je suis toujours dans celui de vous être fidèle jusqu' à la mort ; mais il faut vous en donner des marques et vous obéir même en des choses très-difficiles, parce que je suis toujours v. "

-bon dieu ! M' écriai-je en cet endroit, fut-il jamais une infidélité pareille à celle-là, après avoir tenu si longtemps, après avoir été si touchée, après tant de voeux et d' engagements dans le temps qu' elle étoit en

p35

liberté ? à ce que je vois, monsieur, le sexe est ici bien trompeur, et il y a bien peu de bonne foi parmi vos dames. -il n' y a pas de quoi en avoir si mauvaise opinion, me répliqua-t-il, et il ne faut pas tant considérer qu' elles sont changeantes, ce qu' elles sont partout ailleurs, comme il faut prendre garde qu' elles sont capables d' aimer dix ans, quelques obstacles qu' elles trouvent, ce qui est rare. Quoi qu' il en soit, Fayet lui renvoya ses lettres fort honnêtement. Vous pouvez bien juger qu' il en retint quelques-unes des meilleures, et qu' il n' oublia pas celle du caractère rouge. Depuis ce temps, il n' entendit plus parler que d' elle et de l' intendant, et il fut sacrifié tout net. Il en eut un déplaisir mortel, qui redoubla lorsque l' intendant lui témoigna qu' il avoit fait ce qu' il avoit pu pour ses intérêts ; mais qu' ayant trouvé l' obstination des parents invincible, il avoit parlé pour lui-même ; qu' il n' avoit point forcé l' inclination de la jeune fille ; qu' elle lui avoit plu, et qu' il avoit eu le bonheur de lui plaire ; que pour lui, il avoit été bien aimé, et que tout son malheur étoit de n' être point maître des requêtes et intendant de la province. Il lui découvrit confidemment qu' il alloit l' épouser dans deux jours, et le supplia instamment de lui dire s' il le pouvoit en sûreté, et jusques où étoit allée leur familiarité dans le temps de leurs amours. Cet amant affligé cacha tous ses ressentiments, soit parce que l' intendant ne lui paroissoit pas le plus coupable ; soit parce qu' il n' étoit pas à propos de l' irriter, à cause des affaires du temps, où il pouvoit nuire ; soit par une habitude qu' il avoit de dissimuler ; et,

sans s' amuser à ces préambules, il lui répondit sur sa dernière interrogation, qu' il étoit vrai qu' on avoit dit d' étranges choses sur le sujet de leurs amours ; mais que la médisance augmente toujours et se plaît à faire les crimes plus grands ; que pour lui, il ne diroit pas qu' il en eût reçu les dernières faveurs, mais qu' il pouvoit l' assurer qu' il en avoit

p36

reçu tous les autres ; qu' il portât son imagination aussi loin qu' il voudroit ; qu' il ne vouloit point le tromper, comme on l' avoit trompé lui-même. Ce discours embarrassa fort ce nouvel amant, et fit qu' il s' informa de plusieurs personnes de ce qu' on croyoit de vrai ou de vraisemblable de cette intrigue : ce qui fit qu' on chantoit cette messéante chanson par la ville :

de Combe et de l' intendant

savez-vous la nouvelle ?

Il demande à tout venant

si l' on la croit sûrement

pucelle, pucelle.

" ils devoient épouser dans quelques jours, et il s' est déjà passé quelques mois sans qu' il y ait aucune assurance de mariage. Tous ceux qui jugent sainement des choses disent que ce n' est qu' une galanterie de la part de l' intendant ; que la fille a trop peu de biens pour lui, et qu' il amusera l' affaire jusqu' à la fin de son emploi. L' on dit qu' ils attendront au moins jusqu' après la tenue des grands-jours, et il court déjà un méchant couplet de chanson :

à Combe, disoit l' intendant :

nous nous marîrons ce printemps,

quand les grands-jours on finira.

Alleluia !

Ceux qui excusent la demoiselle disent qu' elle n' a pas voulu désobéir à ses parents avec tant d' éclat, et qu' elle a été rébutée de ses premières résolutions, lorsqu' il a fallu se séparer d' eux et leur faire procès contre toutes les règles d' honnêteté et de bienséance. Ils trouvent encore qu' elle n' a pas tort d' avoir du coeur et de vouloir être madame la maîtresse des requêtes. Voilà, monsieur, les belles histoires de notre province, me dit

p37

cet honnête homme en finissant : dites-moi ce que

vous en pensez. -les incidents d' eux-mêmes, lui dis-je, m' en ont paru très-agréables, et vous les avez racontés avec tant de douceur et d' agrément, que je les trouve merveilleux ; que si vous voulez que je me déclare, je prends parti pour Fayet contre l' infidèle, et je souhaite pour la punir que l' intendant l' amuse quelque temps, et puis l' abandonne, et qu' elle revienne en conter à Fayet, sans que Fayet veuille l' entendre. Le ciel punit bien souvent des infidélités par d' autres. -il n' auroit pas ce courage, reprit-il, et je ne désespère pas, si l' occasion s' en présente jamais, qu' il ne revienne de lui-même ; il songe encore tous les jours à elle ; il se plaît à raconter ses amours ; il la loue continuellement ; il cherche des raisons pour excuser son changement, autant qu' il peut, et ne l' appelle jamais que son adorable trompeuse. " cependant nous nous approchions insensiblement du carrosse, et il ne nous restoit de jour qu' autant qu' il en falloit pour arriver jusque chez nous, où je lui fis mes compliments et le remerciai du plaisir que j' avois reçu, cette après-dînée, et de la douceur de son entretien et de celle de la promenade. Le lendemain, nous partîmes pour Clermont, où tous les messieurs des grands-jours se rendirent avec beaucoup de bruit et autant de magnificence qu' ils purent. Ces deux villes sont éloignées de deux lieues l' une de l' autre, mais le chemin en est si beau, qu' il peut passer pour une longue allée de promenade ; il est bordé de faux des deux côtés, plantés à égale distance, qui sont

p38

arrosés continuellement de deux ruisseaux d' une eau fort claire et fort vive, qui se font comme deux canaux naturels pour divertir la vue de ceux qui passent, et pour entretenir la fraîcheur et la verdure des arbres. On découvre en éloignement les montagnes du Forez d' un côté, et une grande étendue de prairies qui sont d' un vert bien plus frais et plus vif que celui des autres pays. Une infinité de ruisseaux serpentent dedans, et font voir un beau cristal qui s' écoule à petit bruit dans un lit de la plus belle verdure du monde. On voit de l' autre les montagnes d' Auvergne fort proches, qui bornent la vue si agréablement, que les yeux ne voudroient point aller plus loin, car elles sont revêtues d' un vert mêlé qui fait un fort bel effet, et d' ailleurs d' une grande fertilité. Tout le peuple de Clermont et de Montferrand étoit sorti de leur ville pour voir passer cette troupe de

magistrats qui venoient leur rendre justice ; tous les corps assemblés étoient venus au-devant, et les derniers attendoient, d' espace en espace, le temps de débiter leurs harangues, en pleine campagne, remplies, pour la plupart, de lune et de soleil, de grands et de petits jours. Après avoir essuyé toutes ces mauvaises rencontres, nous entrâmes dans la ville, où il fallut encore entendre des harangueurs qui ne voulurent rien perdre de toutes leurs études passées, et qui prétendirent se mettre en réputation par une ostentation fort ennuyeuse de leur méchante

p39

éloquence ; après quoi chacun se retira bien fatigué dans la maison qu' on lui avoit préparée. M. Talon alla d' abord visiter les prisons, pour voir si elles étoient sûres et capables de contenir autant de criminels qu' il espéroit en faire arrêter, et, suivant les chambres et les cachots, il minutoit déjà les conclusions qu' il devoit donner ; il fut ensuite au palais pour le faire disposer, et prit tous les soins nécessaires pour mettre la justice en état de se faire craindre.

Le samedi et le dimanche, car nous étions arrivés le vendredi, se passèrent à considérer un peu la ville, ou à entendre une infinité de compliments particuliers des principaux officiers des justices voisines, qui venoient s' humilier devant celle de Paris, et des religieux de différentes couleurs, qui venoient en corps citer saint Paul et saint Augustin, comparer les grands-jours au jugement universel, et rapporter tout ce que leur fournit l' écriture qui peut s' appliquer au sujet de la justice des hommes. Un jésuite à la tête de son collège, et un capucin, le plus vénérable de sa province, se signalèrent entre les autres à citer les plus beaux endroits des saints pères à la louange des grands-jours, et firent voir que saint Augustin et saint Ambroise avoient prophétisé ce qui se passe présentement en Auvergne. Pour la ville de Clermont, il n' y a guère de ville en France plus désagréable. La situation n' en est pas fort commode, à cause qu' elle est au pied des montagnes.

p40

Les rues y sont si étroites, que la plus grande y est la juste mesure d' un carrosse ; aussi deux carrosses

y font un embarras à faire damner les cochers, qui jurent bien mieux ici qu' ailleurs, et qui brûleraient peut-être la ville, s' ils étoient en plus grand nombre, et si l' eau de mille belles fontaines n' étoit prête d' éteindre le feu. Les maisons y sont assez belles, et, ce qui est admirable, toutes soutenues en l' air, la coutume étant de creuser des caves au-dessous des fondements, qui ne sont appuyés que sur un peu de terre suspendue, et qui tient si ferme qu' il n' en est jamais arrivé aucun accident. En récompense, la ville est bien peuplée ; et si les femmes y sont laides, on peut dire qu' elles y sont bien fécondes, et que si elles ne donnent pas de l' amour, elles donnent bien des enfants. C' est une vérité constante qu' une dame qui mourut il y a quelques années, âgée de quatre-vingts ans, fit le dénombrement de ses neveux et nièces, en compta jusqu' au nombre de quatre cent soixante-neuf vivants, et plus de mille autres morts, qu' elle avoit vus durant sa vie. J' en ai vu la table généalogique que M. Blaise Pascal, son fils, qui a été si connu par ses inventions mathématiques et par les *lettres provinciales* , en a fait dresser pour la rareté du fait. Après cela, peut-on douter de la propagation prodigieuse d' Israël pendant le temps de la servitude, et n' a-t-on pas sujet de demander ici ce que les hollandois demandoient, lorsqu' ils entrèrent dans la Chine, et qu' ils virent la foule du monde qu' il y avoit, si les femmes de ce pays-là faisoient dix enfants à la fois ? Il est vrai que depuis Abraham on n' a point ouï parler d' une postérité aussi nombreuse, et qu' on peut dire qu' elle approche bien du nombre des étoiles du ciel. Quoi qu' il en soit, on fait honneur au sacrement,

p41

et Dieu donne la plénitude de sa grâce multipliante ; et cette dame nous disoit un jour fort plaisamment que les femmes n' y seroient stériles que longtemps après les autres, et que le jour du jugement n' arriveroit chez eux que longtemps après qu' il auroit passé par tout le reste du monde. Cette grande bénédiction continue, et deux ou trois dames que nous avons vues, et qui paroissent encore bien fraîches, comptent le dix-huitième de leurs enfants, et quelques autres, que l' on prenoit pour jeunes, ne comptoient pour rien de n' avoir eu que dix garçons. Aussi la vérole, qui est la contagion des enfants, s' étant répandue, s' est enfin lassée dans la ville, et, après en avoir emporté plus de mille, elle s' est retirée de dépit qu' elle a eu qu' il n' y parût pas.

Toutes les dames de la ville vinrent pour rendre leurs respects à nos dames, non pas successivement, mais en troupe. On ne sauroit recevoir une visite que la chambre ne soit toute pleine ; on ne peut suffire à fournir des chaises : il se passe longtemps à placer tout ce petit monde ; vous diriez que c' est une conférence ou une assemblée, tant le cercle est grand. J' ai ouï dire que c' est une grande fatigue de saluer tant de personnes à la fois, et qu' on se trouvoit bien embarrassé et devant et après tant de baisers. Comme la plupart ne sont pas faites aux cérémonies de la cour, et ne savent que leur façon de province, elles vont en grand nombre, afin de n' être pas si remarquées, et de se rassurer les unes les autres. C' est une chose plaisante de les voir entrer, l' une les bras croisés, l' autre les bras baissés comme une poupée ; toute leur conversation est bagatelle, et c' est un bonheur pour elles quand elles peuvent tourner le discours à leur coutume, et parler des points d' Aurillac. Les échevines rendirent leur visite en

p42

corps, et firent le présent de la ville. La personne qui nous parut plus raisonnable fut Mme Périer ; les louanges que Mme la marquise De Sablé lui donne, la réputation que M. Pascal, son frère, s' étoit acquise, et sa propre vertu, la rendent très-considérable dans la ville, et quelque gloire qu' elle tire de l' estime où elle est, et de la parenté qu' elle a eue, elle seroit illustre, quand il n' y auroit point de marquise De Sablé, et quand il n' y auroit jamais eu de M. Pascal.

Nous assistâmes, le matin du samedi, à la messe du saint-esprit qu' on dit pour l' ouverture de la chambre, qu' on nomme communément la messe rouge, parce que les messieurs y assistent en robes rouges, ou la messe des révérences, parce qu' ils vont à l' offrande en faisant des révérences de tous côtés. Le président y alla tout seul, M. De Caumartin suivit après, et les conseillers y furent deux à deux. Quoique la chose se fût ainsi passée de concert, il y en eut quelques-uns qui trouvèrent qu' on

p43

avoit trop accordé au maître des requêtes, de lui avoir donné ce rang d' égalité avec le président, soit

parce qu' il y a toujours opposition entre le conseil et le parlement, soit parce qu' ils craignoient que cette préférence ne lui donnât quelque avantage dans la contestation qu' ils avoient entre eux touchant la présidence, si M. De Novion venoit à être absent ou récusé. M. L' évêque de Clermont fit l' office, et fut ensuite conduit dans le palais, où il fut complimenté publiquement à l' ordinaire, et rendit le compliment avec beaucoup de gravité. Tout le monde crut qu' il avoit dit de fort belles choses, mais personne ne les entendit. On fit lecture de la déclaration du roi. L' ouverture des grands-jours se fit, le lundi, par une belle harangue que prononça M. Talon avec une éloquence merveilleuse. Il commença par une maxime de philosophie : que toutes choses agissent avec plus de force ou plus de foiblesse, selon qu' elles sont ou plus proches ou plus éloignées ; il expliqua ce principe par des exemples tirés de la nature, et conclut que la cour, étant fort éloignée de cette province, ne pouvoit pas y faire de grandes impressions de justice, si elle n' envoyoit des juges de temps en temps avec l' autorité du prince. Il tomba insensiblement sur les louanges du roi, et montra qu' il y avoit eu des princes qui fuyoient les yeux du peuple, dont le cabinet étoit comme un voile mystérieux qui couvroit toutes leurs actions ; qu' ils affectoient de se mettre

p44

au rang des dieux par le peu de commerce qu' ils avoient avec les hommes, et qu' ils avoient quelque sujet de soutenir leur majesté par leur retraite, et de cacher leurs défauts, de peur de s' attirer le mépris et la haine des peuples ; que le nôtre n' avoit point de ces raisons de cacher ses actions, qui étoient toutes grandes et toutes éclatantes ; qu' aussi il se communiquoit à ses sujets, et qu' il leur rendoit la justice ou par lui-même, ou par des officiers choisis qu' il leur envoyoit dans les provinces ; il fit un petit abrégé de toute la vie du roi, et fit voir qu' il ne lui manquoit que cette belle action à faire, de réprimer les violences qui se commettoient dans son royaume, et de tirer les peuples de l' oppression des puissants. Il entra ensuite dans l' éloge des juges et de la justice, et dit de fort belles choses : qu' elle lui donnoit un flambeau pour faire voir qu' elle devoit éclairer les justes et qu' elle devoit consumer les coupables ; qu' elle étoit comme le soleil, qui élevoit, d' un côté, les fleurs par la chaleur de ses rayons, et qui, de l' autre, séchoit les herbes inutiles. Enfin il finit par la paraphrase d' un psaume

terrible, où il y a des expressions très-fortes de la colère et de l' indignation de Dieu, et par des voeux qu' il fit pour la prospérité et pour la conservation du roi. M. Le président De Novion harangua aussi avec beaucoup de gravité, expliquant les desseins du roi, et témoignant qu' il étoit bien à déplorer que les gentilshommes d' Auvergne, qui sont issus du sang des troyens et des romains, eussent dégénéré de l' ancienne vertu de leurs ancêtres. Cela n' est appuyé que sur l' autorité de Lucain, qui blâme les auvergnats d' avoir l' effronterie de s' appeler les descendants des troyens et les frères des romains. Après les harangues,

p45

M. Robert, qui est un jeune avocat que M. De Novion favorisoit, et qui a d' assez beaux talents extérieurs pour les exercices du palais, commença à plaider une cause fort étudiée. Depuis ce temps-là, on ne parla que des gens arrêtés dans la province. Les prévôts se mirent tous en campagne, et la terreur fut si fort répandue partout, que les plus innocents mêmes se retirèrent dans le fond des montagnes.

Ayant trouvé la commodité d' aller faire une promenade jusqu' à Vichy, qui est un lieu fort agréable et fort renommé pour ses eaux, qui font des effets merveilleux sur les corps infirmes, nous allâmes coucher à Effiat, qui est une maison très-magnifique que le maréchal d' Effiat a fait bâtir, dont les dehors sont très-beaux, mais le dedans n' est point achevé, et se ressent un peu du désordre de la famille ; et le lendemain nous aperçûmes

ces vallons où Vichy, par ses chaudes fontaines, adoucit tous les jours mille cuisantes peines.

Je me souvins de ces deux vers de M. Chapelain ; il est vrai que c' est le plus beau paysage du monde. On y voit, d' un côté, des plaines ; de l' autre, des montagnes qui font un aspect différent, mais qui sont également fertiles, et qui fournissent au plaisir des yeux et aux nécessités de la vie tout ensemble. On ne sauroit s' imaginer un lieu plus charmant, quand on se voudroit faire à plaisir une perspective. Un de mes amis qui fait les plus jolis vers du monde, et qui est encore plus honnête homme que bon poète, me disoit qu' il venoit y passer tous les ans

p47

six semaines, non pas tant pour sa santé que pour son divertissement :

et pour voir ces lieux à loisir,... etc.

La rivière d' Allier, qui serpente dans ce vallon et qui porte en cet endroit de grands bateaux, est un des beaux ornements de cette campagne. On travaille à la rendre navigable entièrement, à l' occasion d' une mine de charbon qu' on a trouvée dans les montagnes :

on voit le cristal de son onde

se rouler le plus pur du monde,... etc.

Mais ce qui est de plus considérable en ce lieu, c' est qu' on y trouve non-seulement à se divertir quand on le regarde, et à s' y nourrir quand on l' habite, mais encore à s' y guérir quand on est malade, et qu' on y trouve la beauté, l' abondance et la santé. Même, outre ces sources inutiles, qui arrosent les champs et ne font que récréer la vue, on en voit qui fortifient le corps et qui soulagent les malades ; par de longs canaux souterrains, elles courent

p48

au secours de cent misérables qui viennent de tous les pays pour y chercher la fin de leurs tourments, et, passant par le soufre ou par le vitriol, elles se rendent dans de grands bassins qu' on leur a faits, et se présentent en bouillonnant à tous ceux qui viennent rechercher leur assistance. Aussi on les renferme sous des grilles de fer, et l' on les tient aussi chères que les liqueurs les plus précieuses. Un capucin fort vénérable, et à qui sa barbe seule pourroit donner de l' autorité, vint d' abord nous en faire le panégyrique. Il nous parcourut toutes les maladies, nous donna des exemples de guérison de toutes les parties du corps humain, et conclut qu' il falloit que ces sources fussent des canaux de la piscine probatique dont il est parlé dans l' évangile, et nous connûmes bien ensuite l' intérêt qu' il avoit à louer ces fontaines.

La saison étoit fort avancée, et la plupart des buveurs s' étoient déjà retirés ; il n' y restoit presque que ceux qui y viennent les premiers et restent toujours les derniers : je veux dire des religieux et des religieuses, que le grand soin de leur santé, et bien souvent le dégoût du cloître, retient longtemps après les autres. La facilité qu' on a d' entrer en conversation, et la liberté de se voir à toute heure, me fit bientôt connoître que, de sept ou huit religieuses qui prenoient les eaux, il y en avoit quelques-unes qui avoient obtenu des ordres de la cour, pour y venir en dépit de leur évêque, d' autres qui avoient eu congé de leur évêque en dépit

de leurs supérieures. Il y avoit trois soeurs de différents monastères qui s' étoient donné rendez-vous à la fontaine de Vichy. De tout ce nombre, j' en trouvai deux qui avoient de l' esprit. L' une étoit si retirée et vivoit si régulièrement, qu' elle ne sortoit point de sa cellule, et passoit tout ce temps de liberté que les autres prennent, dans une exactitude de retraite,

p49

comme si elle eût été dans la clôture ; elle étoit fille de qualité, et avoit du mérite infiniment. L' autre étoit une soeur de M. De La Feuillade, qui se communiquoit un peu davantage, et qui n' avoit pas moins d' esprit et de vertu. Je passai quelques moments d' entretien avec elle ; mais comme ces beautés voilées ont je ne sais quoi de triste et de contraire à mon inclination, je m' attachai particulièrement à la conversation de Mme De Brion, qui fut ma meilleure rencontre. C' est une dame de Paris, fille de M. De La Barde, autrefois ambassadeur en Suisse, qui est une personne aussi aimable qu' on en puisse voir. Elle est encore fort jeune, mais elle a plus de prudence et plus de vertu que d' âge. Elle n' est pas de ces beautés qui ont grand éclat et grande apparence, mais elle a quelque chose de doux et d' agréable, qui vaut mieux que tout le beau et tout le brillant des autres. Son esprit est fort vif et fort réglé, et l' on remarque bientôt en elle beaucoup de discernement et beaucoup de modestie. Elle avoit été accordée M. Malo, conseiller au parlement ; mais quelque différend étant survenu inopinément, le traité fut rompu. M. De Brion fut plus heureux que lui, quoiqu' il eût peut-être moins de réputation et qu' il demeurât en Auvergne, où il a de fort belles terres. Il emporta les parents de la fille par son bien, et ôta à la fille la peur de la province en achetant une charge de conseiller au parlement de Paris. Mais, après l' avoir épousée, il lui proposa de faire un voyage en Auvergne pour un mois, où il la retient depuis quelques années, et laissa

p50

sa charge aussi inutile que si elle étoit vacante, son nom étant presque inconnu dans le parlement, et sa personne presque inconnue dans sa chambre même. Quelque répugnance naturelle qu' eût cette dame pour

la province, elle se conduit avec tant de sagesse et s'accommode si bien aux volontés de son mari, qu'on ne l'ouït jamais plaindre ni de ce long séjour ni d'autres choses dont les autres se plaignent souvent ; elle est attachée à son petit ménage, se contentant de quelques entretiens de province, elle qui peut fournir aux entretiens les plus relevés, et ne trouve point d'exil où elle est avec son mari ou par son ordre. La bonne opinion que j'avois de son esprit et de sa vertu m'excita à rechercher sa conversation, et l'honneur que j'avois d'être déjà connu d'elle et la solitude du mari me donnèrent la commodité de la voir souvent. Je lui prêtai quelques livres nouveaux et quelques poésies que j'avois reçus de Paris, et je lui promis de lui faire part de toutes les curiosités que je recevrois à l'avenir, dont elle me sut fort bon gré.

Environ ce temps, un capucin qui n'avoit point la barbe si vénérable que les autres, et qui se piquoit d'être un peu plus du monde que ses confrères, ayant ouï parler de moi, et sachant que j'avois prêté quelques livres de poésies, se souvint d'avoir vu mon nom au bas d'une ode ou d'une élégie, et d'avoir vu quelqu'un à Bourbon, qui se disoit de mes amis ; car le bon père va de bain en bain, et se croit appelé de Dieu pour consoler les dames malades qui prennent les eaux. Il ne manqua pas de me faire compliment et de me traiter de bel esprit, et sa bonté passa jusqu'à dire partout que j'étois poète. Faire des vers et venir de Paris, ce sont des choses qui donnent bien de la réputation dans ces lieux éloignés,

p51

et c'est là le comble de l'honneur d'un homme d'esprit. Ce bruit de ma poésie fit un grand éclat, et m'attira deux ou trois précieuses languissantes, qui recherchèrent mon amitié, et qui crurent qu'elles passeroient pour savantes dès qu'on les auroit vues avec moi, et que le bel esprit se prenoit ainsi par contagion. L'une étoit d'une taille qui approchoit un peu de celle des anciens géants, et son visage n'étant point proportionné à sa taille, elle avoit la figure d'une laide amazone ; l'autre étoit, au contraire, fort petite, et son visage étoit si couvert de mouches, que je ne pus juger autre chose, sinon qu'elle avoit un nez et des yeux. Je pris garde même qu'elle étoit un peu boiteuse, et surtout je remarquai que l'une et l'autre se croyoient belles. Ces deux figures me firent peur, et je les pris pour deux mauvais anges qui tâchoient de se déguiser en anges de lumière ; je me rassurai le mieux que je pus,

et ne sachant encore comme leur parler, j' attendis leur compliment de pied ferme. La petite, comme plus âgée, et de plus mariée, s' adressa à moi : " ayant de si beaux livres que vous avez, me dit-elle, et en faisant d' aussi beaux vers que vous en faites, comme nous a dit le révérend père Raphaël, il est probable, monsieur, que vous tenez, dans Paris, un des premiers rangs parmi les beaux esprits, et que vous êtes sur le pied de ne céder à aucun de messieurs de l' académie. C' est, monsieur, ce qui nous a obligées de venir vous témoigner l' estime que nous faisons de vous. Nous avons si peu de gens polis et bien tournés dans ce pays barbare, que lorsqu' il en vient quelqu' un de la cour et du grand monde, on ne sauroit assez le considérer. -pour moi, reprit la grande jeune, quelque indifférente et quelque froide que je paroisse, j' ai toujours aimé l' esprit avec passion, et ayant toujours trouvé que les abbés en ont plus que les autres, j' ai toujours senti une inclination particulière à les honorer. "

p52

je leur répondis, avec un peu d' embarras, que j' étois le plus confus du monde ; que je ne méritois ni la réputation que le bon père m' avoit donnée, ni la bonne opinion qu' elles avoient eue de moi ; que j' étois pourtant très-satisfait de la bonté qu' il avoit eue de me flatter, et de celle qu' elles avoient de le croire, puisque cela me donnoit occasion de connoître deux aimables personnes qui devoient avoir de l' esprit infiniment, puisqu' elles le cherchoient en d' autres. Après ces mots, elles s' approchèrent de ma table, et me prièrent de les excuser, si elles avoient la curiosité d' ouvrir quelques livres qu' elles voyoient ; que c' étoit une curiosité invincible pour elles. Parmi tous les livres de poésie, elles y trouvèrent la traduction de l' *art d' aimer* d' Ovide, par Nicole. Je ne sais si le titre leur en plut, et si elles espérèrent y pouvoir apprendre quelque chose ; mais elles me prièrent de leur prêter cet ouvrage, qu' elles avoient tant ouï estimer dans l' original. Je leur prêtai donc l' *art d' aimer* ; je leur eusse bien voulu donner encore celui de se rendre aimables. Elles me proposèrent un petit voyage à une belle maison de campagne qu' elles avoient à deux ou trois lieues de là, et firent mille beaux desseins de me régaler. Il arriva ce jour-là même une lettre à Mme De La Feuillade, par laquelle on lui marquoit que j' étois prédicateur de mon métier, et qu' elle tâchât de m' engager à prêcher à Riom, dans l' église de leur

monastère. Cette

p53

qualité fut d'abord connue de tout le monde, et j'allois jouir d'une belle réputation ; mais une occasion pressante, que je n'avois pas prévue, m'obligea de partir le lendemain pour Clermont, et de rompre tous ces commencements d'habitude qui étoient déjà à demi formés. Mme De Brion prit d'abord résolution de partir aussi, et j'eus la satisfaction de m'en retourner avec elle, et de ne laisser rien après moi, que je pusse regretter. Nous passâmes par une abbaye de Saint-Benoît, où nous fûmes fort bien reçus de l'abbesse, qui est une dame de grande vertu, qui a été, durant quarante ans, coadjutrice de la précédente. Elle a de beaux droits seigneuriaux, et je me souviens qu'elle nous fit juges d'un procès qu'on plaidoit devant elle. Elle tient de jeunes garçons pensionnaires dans l'abbaye, et il y a de quoi s'étonner de voir de fort belles images vivantes dans leur clôture ; c'est un monastère fort bien réglé.

Je remarquai par toute la campagne et dans Clermont, lorsque j'y fus arrivé, que la terreur étoit générale. Toute la noblesse étoit en fuite, et il ne restoit pas un gentilhomme qui ne se fût examiné, qui n'eût repassé tous les mauvais endroits de sa vie, et qui ne tâchât de réparer le tort qu'il pouvoit avoir fait à ses sujets, pour arrêter les plaintes qu'on pouvoit faire. Il se faisoit mille conversions, qui venoient moins de la grâce de Dieu que de la justice des hommes, et qui ne laissoient pas d'être avantageuses, pour être contraintes. Ceux qui avoient été les tyrans des pauvres devenoient leurs suppliants, et il se faisoit plus de restitutions qu'il ne s'en fait au grand jubilé de l'année sainte. La prison de M. De La Mothe de Canillac étoit le principal sujet de leur épouvante. à peine étions-nous arrivés, après le 25 septembre,

p54

que m. Le président et M. Talon conclurent ensemble de faire arrêter m. Le vicomte De La Mothe De Canillac, fort considéré pour sa qualité dans la province, et, au sentiment de tous, le plus innocent de tous les Canillac. La comparaison que j'en fais avec les autres de son nom ne le justifie pas tout à

fait, et ces sortes d'innocents ne veulent dire que moins coupables. L'ordre fut donné au premier huissier de prendre avec lui le prévôt d'Auvergne, avec ses archers, et de ne lui communiquer ses ordres que lorsqu'il faudroit les exécuter, parce qu'on savoit qu'il étoit des intimes amis du vicomte, et qu'il venoit même de donner à dîner ce jour-là. Ils allèrent donc ensemble dans la maison, où il étoit déjà couché, et l'huissier lui ayant intimé ses ordres d'un ton de voix un peu éclatant, comme il a le ton un peu haut, le criminel fut si étonné, qu'il ne sut depuis ce qu'il faisoit, si ce n'est qu'il mit entre les mains du prévôt quelques lettres qu'on tient qu'il venoit de recevoir d'une maîtresse, car il étoit homme à galanterie. Il fut conduit dans les prisons de la ville, attendant qu'on lui fît son procès. On l'avoit fort raillé à table sur les grands-jours ; mais il se trouvoit si innocent, qu'il ne se croyoit point en danger, et qu'il ne craignoit point de s'exposer à la plus sévère justice ; il déplorait même l'obstination de quelques gentilhommes de ses amis qu'il avoit avertis de se retirer, et qui demeuroient encore, contre ses avis, dans la province. Voilà comme on s'aveugle dans ses intérêts propres, et particulièrement dans la confiance de son innocence. Cependant il est accusé, il est pris le premier ; il est Canillac ; il a été d'un mauvais parti. Voici le fait : dans le temps des guerres civiles, M. De La Mothe,

p55

qui avoit quelque crédit dans la province, fut sollicité de s'attacher aux intérêts de m. Le prince, et reçut une somme d'argent de lui pour lever des troupes de cavalerie. Il employa ses soins et ses amis, et particulièrement un gentilhomme nommé D'Orsonnette, à qui il donna 5000 francs pour faire quelques compagnies de cavaliers ; et croyant avoir mis ordre à toutes choses, il se rendit auprès de m. Le prince, qui, ne trouvant pas son argent bien employé, et ne voyant pas venir des troupes aussi promptement que l'exigeoit la nécessité de ses affaires, en témoigna quelques plaintes et s'emporta contre le vicomte. Lui, qui est assez fier de son naturel, ne souffrit pas les reproches qu'on lui faisoit là-dessus, et, se retirant du parti du prince, se rendit en Auvergne et demanda compte à D'Orsonnette de l'argent qu'il lui avoit confié. Ce gentilhomme ne lui rendit ni argent ni cavaliers ; soit qu'il eût considéré qu'il falloit lever des troupes contre le parti du roi, soit qu'il eût besoin

de la somme qu' on lui avoit remise entre les mains, il n' exécuta point les ordres qu' il avoit reçus, et suivit les lois que la fidélité ou la nécessité lui proposèrent. Il fut pourtant contraint de rendre raison de sa conduite, d' avouer la dette et de s' obliger à restituer cet argent. On prétend qu' on lui donna une année entière de terme ; après quoi, faisant difficulté de payer, au lieu d' un procès, il se fit entre eux une querelle de gentilhomme, et la haine croissant avec le temps, ils en vinrent à des voies de fait. Le malheur de l' un et de l' autre fit qu' ils se rencontrèrent accompagnés de leurs domestiques. On tient que M. De La Mothe avoit l' avantage du nombre, et que sur cette confiance il attaqua son ennemi, qui, se voyant plus foible, se mit en fuite. Quoi qu' il en soit, M. De La Mothe blessa son ennemi et un de ses gens,

p56

tua son fauconnier qui fuyoit avec lui ; voilà le fait. L' accusé et l' accusateur sont présentement d' accord, et c' est le procureur général qui lui fait partie au nom du roi.

On a parlé diversement de la conduite de ces messieurs qui le firent arrêter si subitement. Les uns ont cru que m. Le président a voulu faire voir qu' il suivoit aveuglément les intérêts de la justice du roi, et qu' il avoit oublié toutes les considérations qui le pouvoient toucher, en arrêtant d' abord un homme qui est dans son alliance ; les autres se sont imaginé qu' il avoit voulu commencer par un grand exemple, et faire trembler tout le reste de la noblesse, en faisant le procès à un homme de qualité, et qui paroissoit le plus innocent de la famille. D' autres ont estimé que le nom de Canillac étant extrêmement décrié à la cour, on ne pouvoit pas mieux faire valoir auprès du roi l' autorité des grands-jours qu' en arrêtant un gentilhomme de ce nom, quoiqu' il ne fût pas des plus criminels. Je n' entre point dans ces considérations particulières ; mais je sais bien que des gens qui jugent fort sagement des choses, ont trouvé que m. Le président et m. Talon auroient bien pu consulter les principaux de ces messieurs sur cette affaire, et principalement M. De Caumartin, qui tenoit parmi eux un rang assez considérable, et qu' ils auroient mieux fait de n' épouvanter pas d' abord un grand nombre de gentilshommes qui se retirèrent d' abord après cette prise. En effet, pour ne pas laisser échapper la

capture d' un demi-coupable, on fit perdre l' occasion d' arrêter cent criminels ; et tout le monde est d' accord que cette première capture est un bon coup pour le juge, mais non pas pour la justice. Si le fait étoit comme sa parenté l' expose, il y auroit fort peu à craindre pour lui ; mais je doute fort que les charges soient conformes à leur relation ; et je crois que le nom de Canillac et le malheur d' avoir porté les armes contre le roi seront deux chefs d' accusation tacite qui ne serviront pas beaucoup à le faire absoudre.

Mme De La Mothe, sa femme, avec mlle sa fille, âgée de onze à douze ans, se jettent tous les jours aux pieds des juges, et implorent toutes les lois, la larme à l' oeil ; mais ils plaignent son malheur, sans oser lui donner espérance de le soulager. Le 8 et le 9 octobre, dans l' extrémité de sa douleur, elle est venue, avec toute sa parenté, conjurer M. De Caumartin, qui tient les sceaux, de lui accorder des lettres de rémission et de grâce pour m. Son mari, sur un exposé qui fait le cas tout à fait rémissible. Quoique M. De Caumartin eût bien de la disposition à *les* leur donner, il ne voulut pourtant pas *le faire* , sans en avoir conféré avec m. Le président et M. Talon, qui furent d' avis qu' il ne falloit point en donner ; que la cour auroit sujet de se plaindre, et que cela romproit toutes les mesures de la justice. Ils alléguoient deux raisons : la première, que les desseins des grands-jours n' étant que d' abréger les procédures et de faire bonne et prompte justice, il falloit éviter toutes les choses qui pouvoient donner lieu aux accusés de chicaner et de reculer le jugement de leurs procès, comme étoient les lettres de grâce ; la seconde, que ce seroit une conséquence pour tous les autres criminels, qui prétendroient le même droit. Enfin, ils prétendoient que la déclaration du roi étoit contraire. Ils proposoient un expédient qui étoit que M. De Caumartin demandât à voir le procès, pour voir si

l' exposé étoit conforme aux charges, ce qu' ils croyoient ne pouvoir être, et qu' ainsi il éludât adroitement. M. De Caumartin ne trouvoit pas cet expédient à propos, parce qu' il est inouï de voir deux fois un procès, une fois comme juge, l' autre fois comme maître des requêtes tenant le sceau. Il alléguoit : 1. Que la déclaration du roi portoit

exclusion de toute abolition, mais qu' elle n' excluait pas les rémissions ; 2. Que ces lettres qu' on appelle de rémission sont plutôt lettres de justice que de grâce, qu' on ne sauroit refuser au dernier des sujets du roi, lorsqu' il expose qu' il s' est trouvé innocemment à quelque meurtre, ou qu' il a tué sans sortir des bornes d' une juste défense ; 3. Qu' étant accusé d' affectation, il falloit en ôter le soupçon, faisant les voies de droit libres ; 4. Que n' ayant aucune instruction de la cour sur cela, il n' avoit qu' à suivre la loi et l' ordonnance, sans qu' on pût le blâmer avec raison ; 5. Si l' exposé n' étoit pas conforme, les témoins ne serviroient de rien ; que s' il l' étoit, on ne le pouvoit condamner, quand il n' auroit pas des lettres. Il parla le matin devant qu' on fût assemblé à l' audience, et tous les conseillers à qui il s' en ouvrit confidemment furent de son avis. Il est vrai que l' ayant proposé avant qu' on eût commencé l' audience, les plus anciens se retirèrent, et dirent qu' ils n' avoient point d' avis à lui donner là-dessus. Il résolut donc d' accorder ces lettres, et trouva cet expédient : il fit passer un appointement entre l' accusé et l' accusateur qui sont d' accord, pour tous les moyens d' obreption et de subreption, et réponse à iceux, de n' employer que ce qui est dans le procès, et fit promettre que les lettres scellées seroient d' abord commises entre les mains du greffier, pour être présentées le lendemain. Les lettres furent lues le lendemain samedi, 10 du mois,

p59

M. De La Mothe ayant été conduit à l' audience et mis dans la posture accoutumée. Ainsi la grâce fut accordée, sans que le procès fût reculé d' un moment. Chacun informa la cour de son procédé, et M. De Caumartin fut loué de tout le monde, d' avoir donné cette satisfaction à la parenté d' un homme de qualité, et d' avoir satisfait à toute sorte de justice. Nous attendons l' issue du procès. Outre les affaires criminelles, nous entendons plaider ici bien des causes civiles. Il y a trois ou quatre jours qu' on plaide l' affaire d' un moine qui réclamoit contre ses voeux, et qui, ayant quitté le froc par avance, faisoit le galant en Auvergne. On le voyoit avec un justaucorps bleu, depuis deux ans, être toujours avec les dames, et passer pour bon courtisan. M. Talon en fit la plus agréable peinture du monde, en pleine audience, et conclut à lui remettre son froc et le faire rentrer dans son cloître. Il fallut jeter la perruque, quitter le

justaucorps, et dire adieu à toutes les dames. On nous parla ensuite de plusieurs religieuses qui réclamoient, ou qui avoient quitté l' habit, depuis quelque temps, en Auvergne. Je ne m' en étonnai pas ; on les contraint pour des intérêts domestiques, on leur ôte, par des menaces, la liberté de refuser, et les mères les sacrifient avec tant d' autorité, qu' elles sont contraintes de souffrir le coup sans se plaindre.

M. Chéron, qui a été grand vicaire dans l' archevêché de Bourges, étant un jour prié d' assister à la réception d' une religieuse, pour y faire la cérémonie et recevoir les voeux de cette jeune fille, qui paraissoit assez disposée à la religion, se rendit au monastère, et après l' avoir

p60

instruite en particulier et s' être revêtu des habits d' église, il fit les premières invocations, et lui demanda, à la manière accoutumée, ce qu' elle demandoit. Cette fille lui répondit d' un air assez ferme : *je demande les clefs du monastère, monsieur, pour en sortir* . Cette réponse extraordinaire surprit tout le monde. Chacun croyoit n' avoir pas bien entendu, jusqu' à ce qu' elle l' eût redit à haute voix, et qu' elle eût demandé, pour une seconde fois, les clefs du monastère, pour en sortir, et qu' elle eût déclaré qu' elle avoit trouvé cette occasion propre à faire ses protestations, parce qu' il y avoit assez de témoins pour les confirmer. Si les filles qu' on sacrifie tous les jours avoient cette résolution, les couvents seroient moins peuplés, mais les sacrifices y seroient plus saints et plus volontaires.

Comme on se lasse d' entendre parler de procès et de crimes, on est bien aise de trouver des conversations plus douces et plus divertissantes, et l' on se sert de tous les moyens qu' on a de tourner le discours agréablement. Nous parlâmes donc d' abord de l' esprit des personnes qui en font profession, et d' une infinité de dames et demoiselles de Paris, qui en ont infiniment, et qui font voir que l' esprit est de tout sexe, et que rien ne manque à la plupart des filles pour être savantes, que l' usage de se faire instruire, et la liberté de savoir. " pourquoi, disoit une dame de la compagnie, nous veut-on défendre l' usage de raisonner ; et pourquoi veut-on que la nature nous ait bornées à certain agrément extérieur, et qu' elle nous ait retranché la raison, parce qu' elle nous a donné peut-être un peu de beauté ? Il y a de l' injustice d' avoir tenu nos esprits captifs depuis

tant de siècles, et les hommes ont tort de s' être imaginé que la raison fût toute pour eux. -ils ont eu quelque raison, repartit un de nos amis, de s' être conservé, par cette imagination, un peu de crédit dans le monde. C' est votre esprit de vous

p61

faire aimer, c' est notre industrie de nous faire admirer, et de pouvoir dire que, si vous êtes belles, ils sont savants. -quel malheur seroit-ce, disoit un autre, si les femmes avoient de l' étude ! Elles triomphent assez de nous, d' ailleurs, sans nous vaincre encore en science. Il seroit bon qu' elles eussent un peu plus de coeur, un peu moins d' esprit, moins de connoissances et plus de tendresse, et qu' elles n' eussent pas tant de raison à opposer à nos passions. "

je leur montrai là-dessus une petite poésie que je venois de recevoir de Paris, qui étoit de la façon de Mlle De Scudéri, sur le sujet d' une tubéreuse que le roi avoit dans sa chambre. Elle fait parler cette fleur le plus galamment du monde, se mettre au-dessus de toutes les autres fleurs, se moquer des palmes et des lauriers, et publier avec fierté la bonté que sa majesté a de la souffrir auprès de lui. Cela fit que nous parlâmes des romans de Sapho et d' une aventure plaisante qui lui arriva à Lyon, lorsqu' elle revenoit à Paris avec M. De Scudéri, son frère. On leur avoit donné une chambre dans l' hôtellerie, qui n' étoit séparée que d' une petite cloison d' une autre chambre où l' on avoit logé un bon gentilhomme d' Auvergne, si bien qu' on pouvoit les entendre discourir. Ces deux illustres personnes n' avoient pas grand équipage, mais ils traînoient partout avec eux une troupe de héros qui les suivoient dans leur imagination ; et quoiqu' ils allassent à petit bruit, ils avoient toujours dans l' esprit des grandes aventures ; quoiqu' ils n' eussent qu' à compter avec leur hôte, ils avoient de grandes affaires à démêler avec les plus grands princes du monde ; si bien que leur conversation

p62

la plus ordinaire étoit un conseil d' état ; et, sans s' émouvoir, ils faisoient le procès aux plus redoutables princes. Durant quinze jours qu' ils furent en chemin, ils firent donner je ne sais combien

de batailles. Qu' il est beau de voir toutes les intrigues d' un siècle passer par l' imagination de deux personnes qui font le destin de ceux qui faisoient autrefois celui du monde ! Dès qu' ils furent arrivés à Lyon, et qu' ils eurent pris une chambre dans l' hôtellerie, ils reprirent leurs discours sérieux, et tinrent conseil s' ils devoient faire mourir un des héros de leur histoire ; et, quoiqu' il n' y eût qu' un frère et une soeur à opiner, les avis furent partagés. Le frère, qui a l' humeur un peu plus guerrière, concluait d' abord à la mort ; et la soeur, comme d' une complexion plus tendre, prenoit le parti de la pitié, et vouloit bien lui sauver la vie. Ils s' échauffèrent un peu sur ce différend, et Sapho étant revenue à l' autre avis, la difficulté ne fut plus qu' à choisir le genre de mort. L' un cria qu' il falloit le faire mourir très-cruellement, l' autre lui demandoit par grâce de ne le faire mourir que par le poison. Ils parloient si sérieusement et si haut, que le gentilhomme d' Auvergne logé dans la chambre voisine, crut qu' on délibéroit sur la vie du roi ; et ne sachant pas le nom du personnage, prit innocemment le héros du temps passé pour celui du nôtre, et fit un attentat d' un divertissement imaginaire ; il s' en va faire sa plainte à l' hôte, qui, ne prenant point ce fait pour une intrigue de roman, fit appeler les officiers de la justice pour informer sur la conjuration de ces deux inconnus. Ces messieurs, qui croient qu' ils ont seuls le pouvoir de faire mourir, se saisirent de leurs personnes, et jugeant à leur mine et à la tranquillité de leur esprit qu' ils n' étoient point si entreprenants qu' on les figuroit, leur firent la grâce de les interroger sur-le-champ, s' ils n' avoient point eu dans l' esprit quelque grand dessein depuis leur arrivée. M. De Scudéri répondit que oui ;

p63

s' ils n' avoient point menacé la vie du prince de mort cruelle ou de poison ; il l' avoua ; s' ils n' avoient pas concerté ensemble le temps et le lieu ; il tomba d' accord ; s' ils n' alloient point à Paris pour exécuter et pour mettre fin à leur dessein ; il ne le nia point. Là-dessus on leur demande leurs noms, et ayant ouï que c' étoient M. Et Mlle De Scudéri, ils connurent bien qu' ils parloient plutôt de Cyrus et d' Ibrahim que de Louis, et qu' ils n' avoient autre dessein que de faire mourir en idée des princes morts depuis longtemps. Ainsi leur innocence fut reconnue ; ces messieurs se retirèrent après leur avoir demandé pardon, chargés de honte et pleins de respect, et

ceux qui faisoient le procès aux héros donnèrent grâce à ces hommes simples.

Comme nous étions sur la fin de notre conte, un conseiller des grands-jours arriva, qui nous raconta qu' il venoit de juger et de faire donner la question à une femme de Lyon. On l' accusoit d' avoir brûlé deux ou trois maisons, et il est probable qu' elle est incendiaire, suivant la coutume des habitants de ces montagnes, qui ne menacent que de brûler ceux qui leur font quelque déplaisir, et qui étant toujours sous la neige ne laissent pas d' avoir souvent recours au feu pour se venger. Comme le crime d' incendie est d' une preuve très-difficile, parce qu' on ne le commet que de nuit, qu' avec précaution et sans autre ministère que celui de sa propre malice, on avoit peine à la convaincre qu' on l' avoit vue sortir de nuit de chez elle avec du feu, et qu' on avoit vu bientôt brûler une maison.

p64

L' indice auroit été considérable ; mais le témoin se brouilla, lorsqu' il fut interrogé. Un autre témoignoit lui avoir ouï dire que son confesseur avoit mis sa conscience bien en repos, en l' assurant qu' il y avoit moins de crime à brûler une maison qu' à tuer un homme, parce qu' il y a des matériaux pour rebâtir l' une, mais qu' il n' y a point de secret pour faire renaître l' autre. Il étoit constant que c' étoit une femme de mauvaise vie, et qu' elle avoit eu des enfants sans avoir été jamais mariée. Aussi, lorsque les juges l' interrogèrent si elle avoit été mariée, elle répondit que non ; et comme on lui eut demandé d' où venoit donc qu' elle avoit eu deux enfants, elle répondit hardiment que c' étoit parce que des hommes lui en avoient fait, et qu' elle n' en savoit point d' autre raison. Sur le peu de certitude de son crime, on la condamna à la question ordinaire, qui ne consiste ici qu' à une extension un peu violente, et qui n' oblige point à boire une quantité d' eau, comme c' est l' usage de Paris ; elle la souffrit avec beaucoup de constance ; et comme on la menaçoit de la tourmenter, si elle n' avouoit son crime : " je ne le ferai pas, disoit-elle, parce que cet homme-là, montrant le conseiller, me feroit pendre. " elle fut marquée à la fleur de lis, fouettée par la ville et exilée, au hasard de brûler encore quelque maison et d' avoir encore quelques enfants loin de son pays. C' est une chose agréable que la conversation ; mais il faut un peu de promenade au bout, et je ne trouve rien de plus doux que de prendre un peu l' air de la campagne, après avoir passé quelques heures d' entretien

dans la chambre. Nous montâmes donc en carrosse avec quelques dames, et allâmes à la source des fontaines de Clermont, qui est une des curiosités du pays.

On voit au haut d' une montagne, dont la montée est fort adoucie, deux ou trois rochers d' une grandeur prodigieuse, qui semblent des masses suspendues, et qui,

p65

s' entre suivant à longs espaces, font des grottes naturelles où se rendent toutes les eaux qui se sont formées des canaux sans artifice et courent sans confusion. Qu' il y a de plaisir de voir mille ruisseaux qui sortent tous du sein d' un rocher ! Les uns courent à petites ondées et à petit bruit, les autres tombent avec murmure, et font des cascades qui valent mieux que celles de Vaux, et qui ne coûtent rien aux surintendants. Les autres roulent, par des pentes à demi creusées, dans des conduits qui les vont rendre à leurs bassins. On voit, en entrant dans la grotte, les sources se répandre par tant d' endroits qu' on craint d' abord une inondation ; mais elles courent toutes séparément et se recueillent dans un réservoir qui est au milieu, d' où elles ne sortent que pour se distribuer à toutes les fontaines de Clermont. Il semble que ces eaux si vives, si claires et si fraîches, sortent avec plaisir du creux de ces masses informes pour se jeter dans des canaux souterrains qui sont d' un travail de plusieurs années, et qu' elles s' empressent à passer par un aqueduc qui coûte plus de quatre-vingt mille écus, pour venir fournir aux nécessités de la ville. La montagne est percée tout autour, et l' on y a fait comme un chemin, au bout duquel tombe cette quantité d' eaux ramassées, qui prennent ensuite chacune leurs routes, et se partagent, comme on a voulu, selon le besoin des habitants. Nous entrâmes assez avant dans le rocher, où l' on nous fit prendre garde que le temps seroit beau le lendemain, parce que ce rocher ne fumoit point ; ce qui est infallible, selon la remarque qu' on en a faite. Nous eûmes encore le plaisir de divertir toutes les eaux, et de faire cesser pour quelques moments toutes les fontaines. Je crois qu' on se joueroit bien souvent de ces pauvres eaux, si la grotte n' étoit

p66

fermée et si les clefs n' étoient en sûreté chez les échevins de la ville. Il y a deux autres grottes qu' on laisse ouvertes et qu' on abandonne aux divertissements des yeux et à l' ornement de la campagne, et, à quelques pas de là, on voit des rochers par où se précipitent des torrents qui font des chutes d' eau admirables. Mais ce qui me paroît plus agréable, c' est qu' il s' en forme par tout le chemin, jusqu' à Clermont, de petits ruisseaux qui, coulant d' un côté et d' autre sur les herbes extrêmement vertes, semblent un pur cristal qui coule sur un fond d' émeraude. Nous vîmes un ancien bain ruiné qui est encore rempli d' eau, et qui est si chaud qu' on ne sauroit quasi en approcher. Notre promenade finit enfin par la dévotion et par la visite d' une ancienne église taillée dans le rocher, et qui n' est éclairée que par quelques petites ouvertures, qu' on dit avoir été la retraite des premiers chrétiens d' Auvergne, lorsque saint Austremoine y vint porter les lumières de la foi et convertit cette province infidèle ; elle est dans le village de Royat, dédié à saint Bonnet.

Lorsque nous fûmes arrivés, nous trouvâmes au logis m. L' intendant qui revenoit d' Aurillac, et qui avoit eu bien de la peine à se tirer des neiges qui sont déjà tombées sur les montagnes. Il avoit fait arrêter un président de l' élection de Brioude, qu' on accusoit de plusieurs crimes, et particulièrement de magie. Un de ses valets dépositoit qu' il lui avoit donné des caractères qui le faisoient quelquefois élever de terre, lorsqu' il étoit à l' église, à la vue de tout le monde. L' intendant l' ayant interrogé sur cet article, il fut si interdit qu' il faillit à perdre l' esprit ; il s' emporta furieusement, et supplia

p67

qu' on ne le pressât pas davantage, qu' il n' étoit point en disposition de rien avouer pour ce jour, et qu' on lui donnât terme jusqu' au lendemain, qu' il confesseroit tous les dérèglements de sa vie. On lui accorda sa demande, et M. De Fortia le mit entre les mains de quatre de ses gens. Je ne sais s' il avoit tiré promesse du diable qu' il s' échapperait des mains d' un maître des requêtes, ou si, par son art, il charma ceux qui le gardoient ; mais il est certain qu' il trompa la vigilance de ses gardes, et qu' il se jeta dans des bois et des montagnes, où l' on le poursuit encore depuis trois jours. Voilà comme le diable est de bonne foi et d' amitié pour ceux qui l' aiment, et comme il trompe même les intendants. J' eus bien du regret qu' on eût perdu cette occasion d' apprendre des nouvelles du sabbat, et de savoir

l' art des caractères ; peut-être que quelque bon ange, ennemi de son démon, le livrera encore à la justice.

Le lendemain, je me levai assez matin pour assister à l' ouverture de l' audience ; car on trouve ici peu d' habitudes à faire, et les matinées sont si longues et si difficiles, qu' il faut, après l' église, suivre le palais, et, après avoir imploré la miséricorde de Dieu, aller s' informer de la justice des hommes, et passer du pied de l' autel au pied du tribunal ; mais les messieurs des grands-jours aiment mieux juger des causes criminelles en particulier, que d' entendre des causes civiles dont chacune tient ordinairement une audience, par l' obstination des avocats qui veulent s' accréditer par leurs harangues, et par l' ambition des parties qui veulent que leurs causes soient remarquées comme des causes importantes, et nous laissèrent attendre jusqu' à dix heures, sans déterminer s' ils devoient paroître en public. Un de nos amis

p68

qui étoit à la porte de la chambre nous vint avertir, en riant, qu' on alloit faire entrer un grand criminel, qui seroit assurément bien puni, parce qu' il étoit accusé d' un grand crime ; son crime étoit d' avoir jeté un sortilège sur deux jeunes mariés, et d' avoir troublé toute la fête de leurs noces. Je voulus savoir cette affaire comme curieuse, et je me fis donner les informations par un greffier de notre connoissance, qui nous dit qu' elles étoient plaisantes. Voici ce qu' elles contiennent : dans une paroisse assez voisine de Clermont, un jeune berger étoit devenu amoureux d' une bergère, la plus jolie et la plus honnête de son village. S' il est vrai que jamais les Céladons ni les myrtilles ne furent si agréables que lui, il est aussi certain que les Astrées et les amarylles ne la valoient pas, quelque belles qu' on nous les représente dans les romans ou dans les comédies. Ils se rencontrèrent heureusement dans la campagne, où leur condition les attachoit ordinairement pour la conduite de leurs troupeaux. Il sembla que le hasard les eût fait connoître pour les faire aimer, tant ils eurent d' ardeur l' un pour l' autre. Dès leur première entrevue, ils se parlèrent comme s' ils se fussent aimés depuis longtemps, et sans s' amuser à toutes ces formes ennuyeuses qui perdent les déclarations et qui lassent les amants, avant qu' ils soient reconnus pour tels, ils se déclarèrent avec ingénuité leurs inclinations. Les passions innocentes sont bien moins

embarrassées que les autres, et comme elles sont sans reproches, elles sont aussi sans honte et sans déguisement. Tantôt ils cueilloient des fleurs dans les prairies, et s' en portoient des bouquets sous une petite allée verte, que la nature avoit formée au pied d' un rocher, où ils avoient leurs rendez-vous ; tantôt ils se faisoient présent, chacun à son tour, de quelques fruits fraîchement cueillis, et qui avoient encore toute leur fleur, qu' ils portoient dans une corbeille

p69

d' osier jaune qu' ils avoient travaillée ensemble, et lorsqu' ils étoient pressés de soif, ils se donnoient à boire l' un à l' autre, dans le creux de leurs mains, de l' eau de quelque claire fontaine. Ils furent longtemps sans penser à autre chose qu' à se voir et à se plaire, et ne s' aimèrent que pour avoir le plaisir de s' aimer. Mais comme les passions deviennent toujours plus ardentes par le bon usage qu' on en fait, et qu' un feu brûle plus fort, plus il est pur, ces deux amants résolurent de s' unir plus étroitement par les liens sacrés du mariage ; et selon la façon d' agir de ces sortes de gens qui n' ont point d' articles à signer, et qui donnent tout ce qu' ils ont en se donnant, ils furent bientôt disposés à recevoir ce sacrement qui devoit les rendre heureux, et s' en allèrent trouver le curé pour les épouser. Ils passèrent auprès d' une petite ferme, qui étoit tenue par un fermier qui passoit pour le plus méchant homme de la province, et qui étoit accusé de plusieurs crimes. Il y avoit une mare devant sa porte, où il entretenoit des canes, et c' étoit là toute sa ménagerie. Le chien de la belle étienne (c' est ainsi que s' appeloit la bergère), s' étant jeté dans l' eau, poursuivit avec tant d' ardeur ces petits animaux, que quelque peine qu' on prît à l' appeler, et quelques pierres qu' elle jetât pour l' en détourner, il ne revint point qu' il n' en eût tué deux. Ce méchant fermier sortit de sa maison, en colère, et parce qu' il savoit le dessein de ces amants, crut qu' il falloit différer de les punir, pour les punir plus cruellement ; et les ayant suivis jusque dans l' église, où le curé les épousa, il jeta sur eux le plus cruel de tous les malélices. Les noces furent célébrées avec toute la joie que l' amour innocent inspire. Toute la parenté y fut appelée, et après tous les divertissements que la simplicité de leur condition pouvoit souffrir, ils se retirèrent pour jouir des douceurs que leur innocence leur avoit fait attendre,

et que la sainte liberté du sacrement leur permettoit de goûter. Mais, hélas ! Ils furent charmés durant six jours, et le sacrement ne put avoir son dernier effet. Ils alloient sécher de langueur, lorsqu' un de leurs amis les avertit que ce fermier s' étoit vanté de troubler leurs plaisirs et de confondre toutes les espérances de leur mariage. Ils s' adressèrent au curé, qui découvrit toute la malice, et tira de ce malheureux toute la confession de son crime. Il sut qu' il s' étoit servi d' un bois de coudre, que, l' ayant partagé en deux, il l' avoit attaché à une cheville du même bois, et qu' il avoit prononcé trois fois une invocation magique qui fait peur, et que je n' oserois redire. L' église, qui est bonne mère, fit brûler ce bois perfide, et rendit la liberté à ces deux misérables languissants, par les prières qu' on fit pour eux ; si bien qu' ils jouissent de toutes les douceurs de l' amour, sans empêchement, à la grande gloire de Dieu et à la grande satisfaction de leurs âmes. Cette petite histoire nous fait voir qu' il ne faut point tenir ces enchantements pour des fables. Hincmar, archevêque de Reims, composa un livre, du temps de Charles Le Chauve, contre les noueurs d' aiguillettes, où il donne deux voies pour s' en délivrer : 1. De s' adresser aux prières de l' église ; 2. D' informer contre les enchanteurs. La loi salique les condamnoit autrefois, *art. 3, tit. i*, à une peine pécuniaire, *40 solidorum* ; et l' écriture semble les condamner à mort, *deut.*, xviii, les appelant abominables devant Dieu et devant les hommes ; même ceux dont les interprètes hébreux parlent sur le mot de *choüer*, qu' ils expliquent *lier*, qui dénote

les noueurs d' aiguillettes, dont Virgile semble avoir parlé, *églogue viii* : (...).
Le 23 octobre, le procès de m. Le vicomte De La Mothe-Canillac fut jugé, et il fut exécuté quatre heures après. Les lettres de grâce qu' il avoit demandées avec tant d' instance, et qu' on lui avoit accordées avec tant de peine, furent des lettres de rigueur pour lui, et le firent condamner pour un fait qui ne pouvoit être prouvé, s' il ne l' eût exposé lui-même. Il avouoit qu' il avoit blessé D' Orsonnette, et qu' un des siens, dans la chaleur de la passion, avoit tué son fauconnier, supposant que c' étoit en se défendant contre son ennemi qui avoit

été l'agresseur, et qui l'avoit attendu en embuscade, derrière une muraille, pour l'assassiner. Mais les témoins déposoient que le vicomte étoit accompagné de treize à quatorze cavaliers, et que l'autre étoit lui cinquième. En effet, il fuit avec son monde, à bride abattue, et fut poursuivi plus de deux mille pas, jusque dans le village prochain, sans faire aucune résistance, ce qui prouve l'inégalité du nombre. Deux huissiers témoignent qu'ils suivoient D'Orsonnette, qui alloit faire donner un exploit à une personne considérable, et qu'ainsi il n'avoit aucune pensée contre M. De Canillac, qui avoue, dans ces termes, qu'un nommé Murat se détacha de sa troupe, et alla avertir ce gentilhomme que M. De La Mothe le chargerait, s'il ne se retiroit promptement ; ce qui marque délibération. Ainsi, avouant lui-même qu'il avoit tiré le coup de pistolet au travers du corps de son ennemi, et étant prouvé d'ailleurs qu'il avoit été l'agresseur, il se convainquit lui-même d'assassinat. Il étoit encore constant que

p72

le vicomte avoit menacé de charger son ennemi, deux ou trois ans auparavant l'action ; qu'il avoit même passé bien accompagné auprès de son château, pour lui faire affront, dont ce gentilhomme avoit fait sa plainte devant le lieutenant criminel de Riom, et avoit obtenu permission d'en informer. Cela paroissoit assez considérable pour marquer sa mauvaise volonté. Il y avoit bien des circonstances favorables dans son affaire : il avoit été maltraité par un homme d'une qualité inférieure à la sienne, qu'il avoit choisi comme ami, pour des intérêts de parti, à qui il avoit confié cinq mille huit cents livres, qui depuis avoit déjà avoué avoir reçu de l'argent, et qui avoit été contraint de passer une obligation de mille livres, se fit restituer, et prit des lettres très-injurieuses à son honneur ; quand il auroit même attaqué, il n'avoit que blessé sa partie, avec qui il étoit d'accord pour les intérêts civils. Son ressentiment paroissoit juste et son action rémissible. Il se trouvoit dans ce procès une chose très-singulière, et qu'on ne sauroit rencontrer que dans un pays aussi plein de crimes que celui-ci : c'est que l'accusateur, celui qui avoit fait l'information, et les témoins, étoient plus criminels que l'accusé même. Le premier est accusé par son père même d'avoir tué son frère, d'avoir voulu être parricide, et de cent autres crimes ; le second a été reconnu faussaire, et condamné comme ayant violé la foi publique ; et les autres, pour plusieurs crimes, sont ou aux galères ou au bannissement

perpétuel, et sont actuellement fugitifs, au lieu qu' on ne peut reprocher que cette action à l' accusé. C' étoit une chose digne de pitié de voir qu' il auroit pu se tirer d' affaire avec un peu de conseil, et qu' il ne périssoit que faute de conduite ; qu' il étoit lui-même, par sincérité,

p73

la cause de sa mort ; qu' il se faisoit coupable en voulant se rendre innocent, et qu' en recevant des lettres de grâce, il se dressoit son arrêt lui-même, et se rendoit incapable d' en recevoir. Ce qui touchoit encore davantage, c' est qu' il étoit le plus innocent des Canillac, et quoiqu' il ne fût pas tout à fait homme de bien par lui-même, il l' étoit par comparaison. Les grands-jours étant établis particulièrement pour arrêter les oppressions et pour réprimer l' insolence de la noblesse, on n' accusoit point celui-ci d' aucune violence, et plusieurs le louoient même de sa bonté : voilà ce qui embarrassoit un peu les juges. D' autre part, il étoit convaincu par les témoignages d' avoir attaqué et poursuivi assez longtemps son ennemi, et, de sa propre intention, lui avoit tiré un coup, dont apparemment il devoit mourir, et d' avoir excité ses gens à en faire de même. Ainsi on l' accusoit d' un assassinat délibéré, où il étoit meurtrier de volonté et d' exhortation, et l' on ne pouvoit pas dissimuler qu' il n' eût voulu tuer l' un, et qu' il n' eût fait tuer l' autre. Quoique son ressentiment parût légitime selon le monde, il ne l' étoit pas selon les lois ; et bien qu' il eût pu être absous devant une assemblée de gentilshommes, il ne devoit pas l' être devant des juges qui viennent rétablir l' ordre dans une province dérégulée, où l' on trouve que tous les nobles font les tyrans.

On disoit que la première plainte faite contre lui marquoit son dessein de trois ans auparavant l' action, et que c' étoit une preuve très-considérable pour la suite, et que si le notaire qui avoit dressé l' information avoit été criminel, cela ne devoit point infirmer les actes qu' il avoit faits. On rapportoit l' exemple d' un esclave fugitif, incapable de toutes charges publiques, qui, par son adresse, parvint à la dignité de préteur, sous l' empire d' Antonin, et fit plusieurs ordonnances dans Rome ; qu' ensuite ayant été reconnu, on voulut casser tout ce qu' il avoit ordonné

p74

pendant l' exercice de sa charge ; mais que le sage Ulpien ayant été consulté, fut d' avis qu' il falloit laisser subsister ses actes, que l' erreur publique avoit autorisés, et que la foi et la tranquillité publiques devoient maintenir. Quant à son aveu, on ne le trouvoit pas moins coupable pour avoir été sincère. On disoit que la justice seroit inutile, si l' on devenoit innocent en avouant qu' on est criminel, et que les méchants auroient bien de la confiance, s' ils pouvoient espérer l' impunité par la confession ; qu' il falloit considérer cela, ou comme un effort de la vérité qui se découvre souvent sans qu' on y pense, ou comme un embarras où le crime jette bien souvent ceux qui l' ont commis ; que ces lettres de grâce devoient avoir été concertées, et que, dans toutes les apparences, on avoit voulu adoucir l' affaire, plutôt que de le désespérer ; enfin, que lui et les témoins faisoient son arrêt. Pour ce qu' il étoit le plus innocent de sa parenté, cela ne concluoit point qu' il ne fût coupable, et qu' il ne devoit pas trop passer pour homme de bien, *parce* qu' il y en avoit dans sa maison qui l' étoient moins ; que ces innocences de comparaison donnoient quelque impression devant le peuple, et ne justifioient pas devant des juges ; que c' étoit une mauvaise raison de dire qu' on n' est point méchant, parce qu' on en sait qui le sont encore davantage, et que le témoignage qu' on rendoit qu' il étoit moins violent que les autres Canillac, étoit une grande honte pour les autres, et n' étoit pas une louange pour lui ; qu' enfin, ce n' étoit point un motif de rémission que d' avoir des parents plus méchants que soi, et qu' il y avoit un certain état de crime, où le plus et le moins ne devoit point sauver un accusé. On trouvoit même que, dans la nécessité de faire un exemple, il seroit plus terrible en la personne d' un homme de qualité qui ne passoit pas pour trop criminel, afin qu' on ne crût point qu' il ne falloit la justice que pour de grands crimes. Quoi qu' il en soit, il avoit

p75

été le premier pris, il portoit un nom fort décrié à la cour, il avoit suivi un parti contraire aux intérêts du roi ; mais, quoiqu' il méritât la mort, il étoit plus malheureux que criminel. Aussi, c' est la loi seule qui l' a condamné, et les juges ne l' ont suivie que la larme à l' oeil. Il fut interrogé sur la sellette, et voulut se rétracter de ce qu' il avoit avoué, et désavouer ses lettres de grâce ; mais il étoit trop tard. M. Le Coq, son rapporteur, ouvrit

les avis, et parla pour lui près de deux heures ; il fut admiré de tout le monde, et ne persuada personne. M. De Caumartin, qui devoit suivre, par le droit du rang, éluda son ordre, pour n' être pas obligé d' ouvrir une opinion de mort, et m. Le président lui fit la grâce de faire commencer par M. Nau, qui est le dernier, et de faire suivre cet ordre. Ils furent tous portés aux avis de mort, excepté M. De Pressy, qui suivit l' opinion du rapporteur. Il est vrai que plusieurs opinèrent en tremblant, et qu' ils firent bien voir, en le condamnant, qu' ils eussent voulu le sauver. M. De La Faluère le fit presque la larme à l' oeil, et avec une certaine confusion qui marquoit que son coeur n' étoit pas d' accord avec son esprit, et que la justice faisoit violence à sa tendresse. Il n' y eut que quatorze juges, parce que M. Hébert et M. Lepelletier, étant conseillers clerks, n' y assistèrent pas ; que M. Tronson s' étoit récusé, à cause de sa parenté, et que M. De Saron n' avoit point été à la première instruction du procès, à cause de quelque commission qu' il avoit eue hors de Clermont ; et de ces quatorze, douze opinèrent à la mort. Il fut exécuté, sur les cinq à six heures du soir, dans une place qui est devant la cathédrale, quoique les chanoines eussent fait semblant de s' y opposer. Il a laissé une fille âgée de douze à treize ans, qui est fort bien faite, qui faisoit

p76

toute la joie de sa famille, et qui fit toute sa douleur à sa mort. Ceux qui font des réflexions sur la conduite des choses croient qu' il y a une providence secrète qui a voulu ou le punir ou le sauver par son supplice, après les dérèglements de sa vie. Il avoit comme enlevé sa femme à M. Turcan, quoiqu' il eût gardé des formalités ; il avoit passé neuf ans sans aller à confesse, et s' étoit un peu mal servi des deux sacrements. Ce fut un grand malheur pour lui que M. Perrault, proche parent de sa femme, qu' on croyoit avoir été nommé pour être de la commission des grands-jours, n' y fût point venu. Sa présence auroit sans doute bien adouci les choses, et l' on ne se fût pas si fort pressé de l' arrêter. Pendant que tout le monde se préparoit à voir l' exécution, et que chacun parloit diversement de la sévérité des grands-jours, nous résolûmes de sortir de la ville, et d' aller un peu divertir, par la promenade, les idées tristes que donne toujours la mort d' une personne qu' on estime plus malheureuse que coupable ; mais les portes de la ville étoient

fermées, et il n' eût pas été bienséant de les faire ouvrir pour aller se divertir aux champs, lorsqu' on étoit ou dans l' étonnement ou dans la douleur par toute la ville ; il fallut donc passer l' après-dînée en conversation. On dit tout ce qu' on savoit sur le sujet de la justice et des exécutions, de la férocité de Biron, de la foiblesse de Bouteville, de la fermeté du jeune D' Effiat, de la gravité de M. De Thou, du malheur de Marillac,

p77

de la piété de Montmorency. On nous fit souvenir de l' épigramme qu' on fit à Toulouse sur son exécution devant un buste de marbre de Henri Iv qu' on voit dans la cour de la maison de ville : ... etc. Nous n' oubliâmes pas le tombeau que nous avions vu à Moulins. Sur ce qu' on jugeoit que M. Perrault devoit être venu solliciter, on nous dit que M. De Thou d' aujourd' hui, sachant l' état où étoit son frère à Lyon, avoit pris la poste pour y venir, et que lorsqu' il fut entré dans la ville, il ouït deux hommes qui s' entretenoient de sa fermeté et de son courage à souffrir la mort, ce qui le fit évanouir. Nous laissâmes enfin ces grands exemples pour parler d' un homme qui fut condamné à Châlons, il y a quelques années. Il avoit eu quelque démêlé avec son oncle, et l' étant allé trouver, il lui tira froidement un coup de pistolet. Les passions les plus farouches étoient en lui

p78

des passions douces qui n' en étoient pas moins malfaisantes ; c' étoient des fureurs tranquilles, et il faisoit sans bruit et de sang-froid ce que les autres font avec feu et avec emportement. Il fut arrêté sans résistance, et il ne voulut point perdre sa gravité par sa fuite ou par sa défense, quoiqu' il le pût. Il fut jugé et condamné à être pendu ; il entendit son arrêt, et le racontoit à tous les autres prisonniers sans s' émouvoir, comme on raconte une histoire indifférente. On l' avertit d' appeler au parlement ; il trouva ce retardement inutile, et que c' étoit se jouer de la justice que d' aller de tribunal en tribunal, et ne voulut point consentir à cet appel. On le mena pourtant à Paris, et on n' eut besoin que d' un bon homme qu' on lui donna pour l' accompagner, plutôt que pour le conduire. Ils s' en allèrent tous

deux ensemble, et le criminel de bonne foi se remit en prison. M. Le président De Thou l'interrogea, s'il n'avait pas connu son oncle ? Il répondit que oui avec toute la sincérité possible ; s'il ne l'avait point tué ? Il répondit que oui. M. Le président le renvoya là-dessus, fort content de lui-même, d'avoir si bien dit la vérité et d'avoir expédié son affaire. Après la confirmation de l'arrêt, il fut renvoyé à Châlons, ou, pour mieux dire, il y revint sans s'inquiéter, et ne fit que chanter durant tout le chemin. étant arrivé dans la prison, il salua les prisonniers, et se mit à leur raconter que c'étaient les gens les plus heureux du monde que les prisonniers de Paris ; qu'ils étaient traités comme de bons bourgeois, et qu'on vivoit mieux dans le châtelet que dans la meilleure maison de Champagne ; qu'au reste, il avoit eu l'honneur de parler avec le lieutenant criminel de Paris (il appeloit ainsi le président De Thou), qui étoit un très-galant homme, qui n'ennuyoit pas les accusés par des interrogations inutiles, et qui n'aimoit point à perdre du temps, louant extrêmement pour les personnes de justice la civilité et l'expédition. On lui donna

p79

toute la satisfaction qu'il attendoit à Châlons, et, pour l'expédier, on lui lut son arrêt, qu'il entendit d'un esprit aussi tranquille que si c'eût été une chanson ; il n'en perdit pas un morceau de son dîner. Il ne fallut point que son confesseur l'exhortât, il eût été capable d'exhorter ses confesseurs lui-même, et s'étant disposé à mourir chrétiennement, il alla sans trembler au supplice, priant le bourreau de ne le point lier ; et trouvant que c'étoit une cérémonie inutile de mener les patients dans une charrette, il fut à pied jusqu'à l'échafaud, le monta sans peine, et se souvenant qu'on avoit accoutumé de chanter des prières pour ceux qui meurent par la justice publique, il les entonna lui-même, et les chanta d'une voix plus forte que tous les autres, et se liant lui-même, mourut aussi constamment qu'on puisse mourir. Cet exemple est d'autant plus remarquable qu'il est rare, et qu'on ne sauroit le soupçonner de vanité. Les grands hommes qui ont méprisé la mort ont eu le plus souvent de l'affectation ; ils savoient tous les avantages de la gloire, et sembloient vouloir bien mourir, afin de ne mourir pas dans l'esprit des hommes. Vous savez l'histoire de ce Pérégrinus de Lucien. Celui-ci ne fut point constant par ostentation ; il méprisa la douleur de bonne foi, et mourant comme il avoit vécu, sans artifice, il fit

voir jusqu' où pouvoit aller la nature sans le secours de la persuasion, et ce que la fermeté du coeur pouvoit faire sans la préoccupation de l' esprit. Il est vrai que la crainte que nous avons de notre fin vient plutôt de notre foiblesse que de la cruauté de la mort, et que nous sommes dans cette opinion, parce que nous la trouvons établie parmi les hommes. Ce n' est pas que je sois de l' avis d' un philosophe de nos amis, qui tient qu' il y a du plaisir à mourir ;

p80

que la séparation de l' âme et du corps se fait par un chatouillement très-sensible qui touche les sens agréablement, et qu' on a remarqué que ceux qui sont tués meurent toujours en riant. Je ne pousse pas la philosophie si avant ; je me contente de croire qu' on peut se passer de craindre la mort, sans consentir qu' on puisse l' aimer, et c' est bien assez pour moi de l' estimer plus supportable qu' on ne s' imagine, sans la figurer douce et agréable à souffrir ; que si c' étoit un plaisir de mourir, j' aurois regret qu' on ne pût mourir qu' une fois, et je trouverois assez inutile un plaisir qui ne revient plus et qui fait finir tous les autres.

Nous étions logés dans une maison des plus belles et des plus grandes de la ville, où nous trouvions, outre les commodités du logement, celle de la conversation. Notre hôtesse étoit une dame fort aimable, et quoiqu' elle n' eût pas un esprit fort fin et fort délié, elle avoit une certaine douceur et une naïveté qui étoient très-agréables. Son mari étoit d' une humeur un peu sauvage ; il se plaisoit à la campagne, et ne paroissoit que de temps en temps pour faire les honneurs de sa maison ; mais, en récompense, il avoit un frère qui est homme d' esprit, et dont l' entretien est fort divertissant, tant à cause de mille bons mots et de mille contes que sa mémoire lui fournit à propos, que parce qu' il remarque assez bien les choses, et qu' il leur donne un tour plaisant. Il tombe quelquefois un peu sur la satire ; c' est ce qui l' a obligé de traduire les *satires* d' Horace en vers françois, qui ne sont pas partout polis, mais qui sont bien tournés en plusieurs endroits, et qui rendent presque toujours fort fidèlement le sens de l' auteur ; enfin il a bien du feu ; mais il n' est pas toujours réglé, et son esprit l' emporte quelquefois un peu trop

p81

avant. J' appris qu' il avoit eu autrefois quelque galanterie avec Mme sa belle-soeur, lorsqu' elle étoit fille, et qu' elle avoit fini d' une manière fort bizarre.

C' étoit une fille d' une très-ancienne maison qui porte le nom de la tour d' Auvergne, parente de M. De Bouillon et du maréchal de Turenne. Outre sa noblesse, sa beauté la rendoit encore remarquable dans la province ; elle avoit la taille fort avantageuse, des yeux fort doux qui faisoient paroître que le coeur n' étoit pas inflexible ; le teint fort uni et fort blanc, et un certain air de qualité qui marquoit sa naissance. Je ne sais si c' est que nous étions prévenus de sa maison, mais nous trouvions qu' elle avoit quelque air de l' abbé D' Albret et les yeux de Mlle De Bouillon. Son père s' étant tout à fait mésallié et l' ayant laissée, avec une de ses soeurs dont nous parlerons après, à une mère qui n' avoit que des inclinations conformes à sa naissance, elle fut élevée dans un lieu retiré, où elle prit d' abord des inclinations solitaires, mais généreuses ; et quoiqu' elle n' eût point vu de villes, elle ne se sentoît pas tout à fait du village. Comme elle fut un peu avancée, elle vint à Clermont, où ayant vu les dames et s' étant trouvée aux bals et aux assemblées, elle connut qu' elle pourroit bien se faire à cette manière de vie, et sentit qu' il étoit bien doux de danser et de se divertir à la mode de la ville. Elle obligea sa mère à passer l' hiver et à lui permettre tous les divertissements innocents de la saison. Elle fut l' admiration de tout le monde, et plusieurs jeunes hommes furent touchés des charmes de

p82

cette beauté naissante. Aussi des coeurs plus délicats que des coeurs d' Auvergne s' y fussent pris. M. Begon, c' est ainsi que se nomme son beau-frère, fut un des premiers qui se déclara pour elle ; il lui rendit tous les soins et toutes les assiduités qu' on rend à une maîtresse. Il la suivoit partout où elle alloit, et lui témoignoit par ses regards les tendres sentiments de son coeur. Quoique l' étude et le naturel lui aient donné du talent à faire des vers, l' amour seul le rendit poète en cette occasion. Il avoit deux ou trois choses qui lui donnoient grande approbation : son bien, sa conversation enjouée et sa poésie ; mais il passoit pour un esprit un peu satirique, qui auroit mieux aimé perdre sa maîtresse qu' un bon mot, et pour un coeur plein d' inconstance. Il avoit déjà plusieurs fois changé d' inclination ; il se piquoit pourtant

d'attachement pour celle-ci ; il lui faisoit des déclarations badines qui la divertissoient, et qui ne laissoient pas de lui dire en passant ce qu'il prétendoit. Enfin, un jour dans un bal il lui dit un peu plus sérieusement qu'à l'ordinaire : " si vous voulez souffrir, madame, un homme qui soupire depuis longtemps pour vous, il peut vous offrir un coeur qui sera à vous autant que vous le voudrez, et qui brûlera d'une flamme éternelle. " elle qui eût mieux aimé un mari qu'un amant, et qui se défioit un peu de la constance de celui-ci : " ne parlons point d'éternité, lui dit-elle ; je vous permets de promettre moins, et j'aurais tort de vouloir vous obliger à plus que vous ne me pouvez tenir. Aimez-moi tout le reste du carnaval, et faites cet effort sur vous-même, d'être un mois entier sans m'abandonner. " elle disoit ces mots en riant, et lui, juroit que sa fidélité seroit éternelle, et qu'il vouloit l'adorer jusqu'au dernier soupir de sa vie. Il se rendit encore plus assidu qu'il n'avoit été ; il lui écrivoit mille billets doux ; il la menoit dans toutes les assemblées, et toute la ville attendoit le succès d'une passion si connue.

p83

Le jour du mardi gras, il lui donna le bal le plus superbe qu'il put ; jamais on ne vit tant de profusion et tant de passion qu'en cette rencontre. Il la prit à danser plusieurs fois, il lui dit cent douceurs devant tout le beau monde qu'il avoit prié, et jusqu'à minuit on ne le vit jamais ni plus gai ni plus passionné. Mais tout à coup un laquais qu'il avoit laissé en sentinelle lui étant venu dire tout bas que la douzième heure étoit sonnée, il prit en même temps un air sérieux. Il lui tenoit une main et il la rejeta comme avec dépit ; il tenoit la coiffe de sa maîtresse, et il la laissa tomber avec quelque espèce de mépris ; et prenant un air fort indifférent : " vous n'aviez demandé mon coeur que pour le reste du carnaval, lui dit-il, voilà le temps, voilà l'amour expiré ; " et tirant de sa poche un sonnet qu'il avoit préparé à cet effet, il l'exhorta de lire. Je n'eus pas la mémoire assez prompte pour le retenir tout entier. En voici quelques vers qui me sont restés :
aimable liberté, te voilà de retour ;
j'entends minuit qui sonne, et voici le carême,
qui, tout maigre qu'il est, détruisant mon amour,
donne de la couleur à mon visage blême.
Qu'on ne s'étonne plus de mes flammes éteintes ;
je ne suis plus amant, jamais je ne le fus,
et je réponds à ceux qui croyoient à mes feintes :

après le carnaval je ne me masque plus.
Pendant qu' elle lisoit, il quitta l' assemblée et se
retira dans la chambre de la collation. Tout le monde
fut surpris de ce procédé, et lui, oubliant tout à
fait qu' il eût jamais aimé, se mit à la fenêtre pour
la voir sortir, et se plaignit de ce qu' il y avoit
quelqu' un qui prît la peine de

p84

la conduire. Cette bizarrerie la toucha, mais elle
devoit connoître l' humeur du personnage. Jamais coeur
ne fut rendu et ne fut repris plus précisément. Son
cadet prit sa place, et réparant cette légèreté par
une constance de six ans, il l' a épousée. L' espérance
d' avoir carrosse, d' être établie dans la ville et
d' avoir beaucoup de biens, l' engagea à ce mariage ;
mais elle s' est trouvée un peu loin de son compte ;
car les affaires ayant mal réussi, et l' aîné s' étant
marié, contre l' opinion de tous ses parents, elle se
voit dans une famille où elle a un mari qu' elle
n' aime pas beaucoup, et un beau-frère qui ne l' a pas
beaucoup aimée. Elle s' est jetée dans une grande
dévotion, et mène une vie fort retirée.

Ce n' est pas la seule infidélité qu' a faite le
beau-frère, que de l' abandonner sans retour. Il fut
ensuite amoureux d' une demoiselle qui est la Sapho
de ce pays, et qui est assurément l' esprit le plus
fin et le plus vif qu' il y ait dans la ville. Elle
étoit aimée par tout ce qu' il y avoit de beaux
esprits. Les esprits ont leurs liaisons, qui font bien
souvent celles du corps. M. Pascal, qui s' est depuis
acquis tant de réputation, et un autre savant, étoient
continuellement auprès de cette belle savante. Celui-ci
crut qu' il devoit être de la partie, et qu' on ne
pouvoit passer pour bel esprit qu' en aimant une dame
qui en avoit, et qui étoit aimée par des gens qui
passoient pour en avoir. Il prenoit donc le temps que
ces deux rivaux n' étoient plus auprès d' elle, et
venoit faire sa cour après qu' ils avoient fait la
leur, croyant qu' il ne falloit jamais laisser une
belle sans galants, la tenir toujours en haleine, et
ne pas lui donner le temps de respirer en repos.
Il arriva que ces trois amants étant un jour en
compagnie, on vint à parler de cette dame, et que
chacun ayant dit très-précieusement qu' elle méritoit
d' être d' un plus beau siècle que le nôtre, et que ce
n' étoit pas une fille du temps, ce substitut de ces
deux autres amants fit un sonnet dont

p85

le sens étoit que cette beauté n' étoit plus de ce temps, et que..., dont elle fut si offensée qu' elle ne le voulut voir de longtemps. Il se raccommoda par un autre sonnet, car il commençoit et finissoit toujours ses amours par un sonnet ; mais il se brouilla encore une fois pour quelque médisance dont il étoit auteur ou complice. Ainsi, il y a huit ans qu' ils ne se sont vus ; nous les avons remis bien ensemble, la demoiselle protestant toujours que c' étoit un esprit agréable, mais dangereux.

Les dames qui venoient nous rendre visite, n' ayant pas grand entretien d' ailleurs, prenoient plaisir de nous raconter les histoires de leurs villes, et faisoient successivement la confession de l' une et de l' autre. Le temps étoit si mauvais depuis que j' étois arrivé à Clermont, qu' après quinze jours je ne connoissois pas encore le soleil du pays. Je crois qu' il en étoit de même à Paris ; car, comme c' est ici le pays des expériences, on a observé qu' il n' y a que cette différence, que le beau ou le mauvais temps vient ici régulièrement un jour plus tard, ce qui peut venir de la différence des degrés d' élévation. La maison où nous étions étoit assez vaste, mais peu commode pour tant de monde. Il n' y a pas de chambres pour la nécessité, il y a de la superfluité en salles. C' est l' usage de la ville d' avoir par toutes les maisons des salles d' une grandeur prodigieuse qui puissent fournir au bal, et à danser les bourrées d' Auvergne dans toute leur étendue ; mais nous avons l' avantage de voir du plus haut étage de la maison une fort agréable campagne et des montagnes en éloignement qui font une belle perspective. Ce qui me troubloit dans ce logis étoit une fontaine qui jaillit dans un jardin du voisinage, et qui fait en tombant un petit bruit si semblable à la chute de la pluie, que je ne savois plus où j' en étois. Il se faisoit dans mon imagination une confusion d' espèces : lorsqu' il pleuvoit, je croyois que c' étoit la fontaine, et j' étois bien surpris lorsque je me voyois arrêté

p86

dans le logis ; lorsqu' il ne pleuvoit pas, je croyois que c' étoit la pluie que j' entendois, et je n' osois aller en ville. Ainsi, la crainte et la surprise me rendoient solitaire en dépit de moi. Je prenois plaisir quelquefois de voir de ma chambre blanchir les montagnes, et regardant les neiges du coin de mon feu, j' étois ravi d' être bien chaud et de voir l' hiver à deux lieues de moi, car c' est ici la coutume de le voir un mois avant qu' on le sente. Enfin, après

deux ou trois jours de pluie, étant ennuyé d' être si longtemps reclus, j' allai par hasard à l' église des pères jésuites.

Je vis une grande affluence de peuple, un autel fort paré, où on avoit exposé le saint sacrement, tout le tour tapissé comme pour quelque solennité joyeuse ; des prêtres revêtus de blanc, et des jésuites qui les suivoient en beau surplis, s' étant rendus proches de l' autel, me donnoient l' idée de quelque fête glorieuse, et j' attendois qu' on entonnât quelque hymne joyeux ; mais je fus bien surpris d' entendre chanter le *de profundis* . Je croyois qu' il falloit quelque chose de plus lugubre pour ces sortes de dévotions, et que la piété envers les morts devoit être accompagnée de deuil. Je ne trouvois pas à propos qu' on se souvînt si gaiement de ses parents morts ; qu' on fit une fête de joie d' une cérémonie de tristesse, et qu' on dût être en habit blanc quand on prioit pour les âmes qui sont dans des demeures ténébreuses, et que toute l' antiquité a appelées des ombres. Il me sembloit qu' on ne devoit point chanter des hymnes de gaieté pour des âmes qui pleurent dans le purgatoire : et, pour m' informer de la qualité de cette fête, lorsque le chant fut achevé, je tirai à part une bonne dame que j' avois déjà vue, et, au hasard de troubler un peu sa dévotion, je lui demandai quel étoit le sujet de l' établissement de cette fête. Elle me répondit que c' étoit une indulgence que les bons pères avoient obtenue du pape, avec qui ils sont fort bien,

p87

pour faire sortir les âmes du purgatoire. Qu' on n' avoit qu' à visiter l' église ; qu' à peine y étoit-on entré, que les morts sortoient du lieu de leur prison. Qu' outre les bulles des papes, il y avoit des visions qui rendoient la chose authentique, qu' une de ses voisines qui est fort âgée, et qui dit tous les jours l' office des morts, les sept psaumes et cinq fois le *libera* , avoit mérité de voir les âmes qui étoient délivrées de leurs peines par les prières de tant de bonnes dames, passer en file comme des nuages lumineux vers le sommet du Puy-De-Dôme, et laisser une trace de lumière qui est la marque de leur gloire. Je la remerciai de son avis, et ne m' étonnant plus de la joie qu' on témoignoit, puisque c' étoit conduire des malheureux dans la gloire avec des cantiques de triomphe, je sortis de l' église après avoir donné quelque temps à ma dévotion ; et ayant rencontré un honnête homme de ma connoissance, il me jeta sur les discours de cette indulgence, et me fit le conte de

son établissement. Outre qu' il étoit de Clermont, il étoit encore janséniste, qui sont deux points d' inimitié irréconciliables contre les jésuites. " les jésuites, me dit-il, ont été établis à Montferrand et y ont tenu le collège, jusqu' à ce que, se trouvant trop solitaires et voyant que la cour des aides avoit été transférée à Clermont, ils crurent que le collège devoit suivre, et que la science et la justice ne devoient jamais s' abandonner. Ils eurent de la peine à venir à bout de leur dessein. Montferrand vouloit les retenir, Clermont ne vouloit point les recevoir ; et bien que la peine d' entrer fût plus grande que celle de sortir, parce qu' on les aime ordinairement moins qu' on ne les craint, ils ne laissèrent pas de trouver des obstacles de côté et d' autre. Ils eurent recours à la cour, et se servirent pour leurs intérêts civils des mêmes voies dont ils se servent pour l' établissement de leurs maximes et de leur politique. Ils implorèrent la même faveur pour s' établir, qu' ils implorèrent pour détruire

p88

ceux qui les choquent ; ils obtinrent donc des lettres de cachet, et intéressèrent l' autorité du roi. Ils furent installés à Clermont par l' intendant de la province et par un huguenot qui leur avoit prêté son carrosse, et ouïrent pour premières acclamations les murmures de toute la ville. La vigilance des magistrats et le raisonnement du cocher de l' intendant contribuèrent fort à arrêter les violences d' un peuple ému et prêt à faire sédition : les magistrats criant d' un côté qu' il ne falloit pas résister à l' autorité du roi, qu' on feroit des députations et des remontrances ; et le cocher criant de l' autre qu' ils n' avoient point de quoi se plaindre, qu' ils pourroient à l' avenir vivre avec plus de licence qu' auparavant, qu' ils auroient dans leur ville des gens tout prêts à les absoudre. Ils chassèrent avec violence ceux qui avoient le soin de l' instruction de notre jeunesse, et voulurent instruire nos enfants malgré nous. Pour gagner le peuple et arrêter les murmures des bonnes femmes qui, comme vous savez, par le droit de leur sexe et par l' autorité que leur donne l' âge, font bien plus de bruit que les autres, ils firent valoir cette indulgence et choisirent le troisième dimanche du mois pour célébrer cette fête. Mais les carmes qui sont leurs voisins se plainquirent qu' on leur ôtoit toute la dévotion de leur confrérie, que leur scapulaire seroit déserté, qu' ils avoient tous les droits d' ancienneté, que c' étoit d' abord

trop entreprendre, et qu' il falloit un peu ménager ses voisins. Cette raison du voisinage eut plus de pouvoir sur l' esprit de ces bons pères que toute autre, et pour n' avoir point d' ennemis à leur porte, ils changèrent leur fête au premier dimanche ; mais ce jour étant encore pris par une paroisse de la ville, le curé qui étoit homme zélé, et qui aimoit que toutes choses fussent dans l' ordre, se plaignit ouvertement, et monta en chaire, alléguant les conciles en faveur de la paroisse et faisant grand bruit contre les usurpateurs de ces fêtes. Cela fit

p89

que l' indulgence fut remise au second dimanche. Les cordeliers en ont murmuré ; mais quelque droit de préséance qu' ils eussent, et quelques bonnes voix qu' ils aient pour se plaindre aussi haut que les autres, on a jugé qu' il ne falloit point tourmenter la société ni traîner de dimanche en dimanche leur confrérie. C' est pour cela qu' ils se sont arrêtés au second, et qu' ils font aujourd' hui les cérémonies que vous avez vues. "

cet honnête homme, qui, comme j' ai appris depuis, est un des chefs du parti de province et fort avant dans la ligue de port-royal, me fit connoître qu' il avoit été des principaux à s' opposer à la translation de ce collège, et que s' il eût été bien secondé, les affaires seroient allées bien autrement. Je l' interrogeai sur l' état du parti de saint Augustin, et j' appris de lui que m. L' évêque, qui n' est pas théologien, et bien loin de là, étoit fort zélé contre la saine doctrine, et qu' une fausse complaisance pour les jésuites qui l' ont gagné, et une malheureuse reconnaissance pour la reine mère qui l' a fait évêque, l' avoient tourné du côté des molinistes ; que tout le clergé qui étoit fort ignorant avoit donné dans ces sentiments, comme les plus communs et les mieux reçus à la cour ; mais que les honnêtes gens et les savants de la ville ne s' étoient point laissé corrompre, et qu' ils aimoient la vérité ; qu' il y avoit eu un chanoine régulier de saint-Augustin qui avoit bien soutenu l' honneur des saints pères, et que, si le parti n' étoit pas considérable par le nombre, il l' étoit par la vérité de la doctrine et par la qualité des personnes. Il me dit encore que les jésuites et les capucins étoient ligués, mais que les pères de l' oratoire ne vouloient croire ni le fait des cinq propositions, ni l' infailibilité du pape ; il me fit encore divers contes d' un conseiller qui est de la cour des aides passionné moliniste, qui, se trouvant dans un conseil de ville où l' on délibéroit s' il

falloit recevoir les jésuites, conclut qu' on ne sauroit avoir

p90

assez de religieux dans Clermont, pour soutenir par la force de leurs prières la ville qui est toute suspendue en l' air et prête à s' abîmer sans eux ; qu' il ne veut rien acheter de tout ce qui vient de Maringues, parce que les huguenots y ont un prêche ; mais quelque horreur qu' il ait pour les calvinistes, il tient les jansénistes encore plus damnés ; jusque-là que voulant convertir un gentilhomme qui lui disoit qu' il seroit janséniste, s' il se rendoit catholique, il lui répondit qu' il valoit mieux rester où il étoit. Il s' offre de mettre la main au feu pour confirmer l' infaillibilité du pape, et croit absolument qu' elle ne brûleroit pas ; il ne parle que de massacrer tous les ennemis de l' infaillibilité, et il a tenu les messieurs des grands-jours pour hérétiques, parce qu' ils ont ordonné qu' il y auroit des marguilliers dans chaque paroisse ; ce qui est, à son avis, entreprendre sur la juridiction spirituelle et ruiner la doctrine de Molina. L' entretien de cet homme me divertit fort. Mais revenons aux nouvelles des grands-jours.

Tout le monde avoit cru qu' on ne tenoit les grands-jours que pour arrêter les oppressions et pour punir les violences de la noblesse, mais on fut bien étonné, quand on ouït dire qu' ils venoient de donner un arrêt pour la réformation du clergé, et que M. Talon venoit de faire un des coups des plus hardis et des plus heureux qu' il ait jamais faits contre les ecclésiastiques et les communautés religieuses, en faisant casser d' un seul coup tous leurs privilèges. Cet homme, redoutable à tous les états, représenta, avec son éloquence sévère, les abus de l' état ecclésiastique, par le peu d' assiduité des chanoines, le libertinage des monastères dérégés et des religieux qui se prétendent exempts de la juridiction épiscopale, le

p91

désordre et scandale des religieuses de la campagne, et mille autres choses qu' il nommoit par des noms assez désobligeants et capables d' émouvoir les juges. Il eut tout le succès qu' il espéroit, et trouva ou rendit tout le monde si révolté contre le clergé,

qu' on ordonna par arrêt qu' il y auroit des juges qui visiteroient tous les bénéfices, pour voir les réparations qui y sont à faire, et y contraindre les bénéficiers par la saisie même de leurs revenus ; que les supérieurs des monastères établis depuis trente ans seroient tenus de rapporter, dans quinze jours, les lettres patentes de leur établissement, avec la vérification, à peine de suppression de leurs maisons et communautés ; que les monastères ou communautés ecclésiastiques seroient tenus de faire voir leurs acquisitions depuis dix ans, et les lettres d' amortissement obtenues, sous peine de quitter et perdre leurs acquisitions ; que les chanoines seront obligés de se trouver tous les jours, selon les décrets, aux trois grandes heures de matines, la grand' messe et vêpres ; leur défend d' en sortir sans permission de celui qui préside au choeur que tout le service ne soit achevé, et plusieurs autres choses ; que les séculiers et réguliers seront justiciables de l' évêque, et répondront devant lui de leurs crimes et scandales ; que les monastères des religieuses qui ne gardent pas la clôture seront renfermés ; qu' elles auront un an pour cela, après quoi défense de prendre des novices, si elles n' ont satisfait à l' arrêt, suivant l' ordonnance de Blois ; que le nombre des prêtres qui composent des communautés sera réduit par l' évêque, selon la possibilité de leur revenu, ainsi que le nombre des chanoines, où les distributions ne suffisent pas pour leur subsistance. Ils règlent ensuite les réparations des paroisses, l' emploi des marguilliers, la subsistance des curés, réglant les portions congrues à

p92

trois cents francs ; ils défendent aux gentilshommes de prendre les dîmes, d' obliger *les curés* de dire leur messe à d' autres heures qu' à celles de l' ordonnance ; ils défendent aux religieuses de recevoir chez elles des personnes séculières, sans la permission de l' évêque, et mettent les évêques en possession de visiter les églises et les tabernacles dans les maisons religieuses, cassant tous les privilèges et exemptions prétendues par les religieux et les chapitres.

Les sentiments furent différents sur cet arrêt : les uns trouvoient que M. Talon avoit eu trop d' autorité dans la compagnie, et qu' on avoit un peu excédé le pouvoir de leur commission ; que les conciles provinciaux n' en faisoient pas tant, lorsqu' ils avoient pouvoir de s' assembler ; qu' il ne falloit pas d' abord casser tous les privilèges ;

qu' ils devoient faire les juges, sans faire tant les réformateurs, et punir les crimes des nobles, sans s' amuser à régler les chanoines et les religieux. Les chapitres et les communautés des religieuses murmuroient de cette réformation, alléguoient des bulles et des privilèges, et se plaignoient qu' on étoit janséniste dans les grands-jours, et qu' on n' y tenoit point d' infailibilité du pape. Les autres, au contraire, trouvoient qu' il falloit commencer par la réformation de la discipline ecclésiastique ; qu' on ne sauroit assez étendre la juridiction des évêques, ni favoriser assez les curés, qui sont ceux qui ont plus d' autorité et qui sont les plus chargés dans l' église ; ils alloient encore jusque dans les secrets de la cour, et croyoient qu' il y avoit eu des ordres secrets du roi pour ces ordonnances. Ils faisoient une affaire d' état de cet

p93

arrêt ; les desseins qu' on a de réformer toutes choses leur faisoient soupçonner que ce ne fût une démarche qu' on leur fit faire pour en faire un règlement plus général. Plusieurs des juges mêmes étoient dans cette opinion quand ils opinèrent. Les opinions étoient ainsi partagées dans le public ; mais on remontoit à la cour qu' il y avoit des choses qu' il falloit réserver au roi, et qu' il y avoit des ordonnances un peu trop hardies, trop nouvelles et trop générales, et l' assemblée du clergé murmure encore du règlement des portions congrues qu' on assigne aux curés. Tant il est vrai que chacun suit sa passion et ses intérêts dans l' établissement des choses même importantes pour la discipline. M. Le président et M. Talon vouloient cet arrêt encore plus fort qu' il n' a été donné. M. Le président ne goûta pas les difficultés ni les scrupules de M. Hébert et de quelques autres qui appréhendoient que la cour ne fût pas tout à fait de cet avis. M. Talon donna sa réponse, m. Le président la mit entre les mains de M. Nau, qui l' expédia brièvement, et le lendemain il rapporta cet arrêt tout dressé. M. Le président l' appuya de toute sa force.

On diroit que M. Talon est le plus grand réformateur des grands-jours, et qu' on ne sauroit rien ajouter à sa sévérité ni à son humeur de législateur, il est pourtant vrai qu' il y a une personne plus entreprenante, plus jalouse de l' ordre et de la discipline, et plus agissante que lui ; c' est Mme Talon, sa mère, à laquelle il doit l' honneur, en quelque manière. On savoit bien qu' elle faisoit autant de lois, et qu' elle donnoit autant et d' aussi

sévères conclusions dans son domestique, que m. Son fils en donnoit pour les affaires du palais, et qu' elle avoit eu

p94

même autant de rigueur contre ses amours, qu' il en a lui-même contre les crimes des accusés ; mais on ne savoit pas qu' elle fût aussi hardie dans les affaires publiques ; et si le roi eût su son humeur réformatrice, il auroit pu lui expédier une commission particulière pour les grands-jours. Elle fut à peine arrivée à Clermont, qu' elle entreprit de régler la police de la ville et de faire des taxes sur toutes choses, pour réprimer l' avidité des marchands qui vouloient profiter de l' occasion de cette assemblée pour leurs intérêts particuliers. étant assistée des conseils et des bons avis que lui donnoit M. Nau, homme fort expérimenté en ces matières, pour y procéder avec ordre, elle se fit apporter tous les poids de la ville, ceux des marchands, ceux des orfèvres, ceux des bouchers ; les examina les uns après les autres, et comme elle a l' esprit fort pénétrant, elle découvrit bientôt qu' il y avoit du défaut et de la tromperie dans l' usage des poids et mesures, et fit connoître à tout le monde que la livre de Clermont n' avoit que treize à quatorze onces, au lieu qu' elle en a seize partout ailleurs. Cette injustice qui surprend les étrangers, et qui confond l' ordre de leur dépense, lui donna si mauvaise opinion de la ville, qu' elle ne l' a jamais aimée depuis. Il est vrai qu' elle fit grand bruit et qu' elle voulut réformer cet abus, qu' elle trouvoit d' autant plus considérable qu' il étoit de conséquence pour tous les jours ; mais il est si bien établi, qu' il eût fallu renverser toutes les coutumes du commerce, et ruiner toutes les lois de leur trafic particulier. Il fallut donc se contenter de diminuer du prix des choses, à peu près autant qu' on en diminueoit du poids, par des règlements

p95

qu' elle voulut faire publier. Elle entretenoit tous ceux qui la venoient voir, de cette affaire, et prenoit toutes les dames à témoin du soin qu' elle avoit de la justice distributive. Mais comme elle vit qu' on ne prenoit à coeur une affaire de cette importance, elle résolut de laisser à chacun la

liberté de faire sa dépense, et ne voulant point donner mauvais exemple, ni passer pour mauvaise ménagère comme les autres, elle se faisoit apporter chez elle tout ce qu' elle achetoit, et le pesoit à sa manière, quelque remontrance que lui pussent faire les marchands qui, par la crainte de l' autorité du fils et de la colère de sa mère, subissoient les lois qu' on leur imposoit.

Cette première réforme qu' elle voulut introduire fut comme un essai de celles qu' elle devoit entreprendre pour l' exercice de la charité des dames et pour le soulagement des pauvres. Elle établit des assemblées dans les paroisses, sur l' exemple de celles de Paris, et convoqua toutes les femmes de qualité de la ville ; et parce qu' il s' étoit glissé une certaine opinion parmi elles, qu' il falloit avoir passé cinquante ans pour avoir séance dans ces compagnies de piété, elle représenta qu' on pouvoit être charitable étant plus jeune ; que pour être un peu plus belles et plus enjouées, elles n' en devoient pas être moins vertueuses ; qu' il étoit beau de voir qu' une dame qui alloit au bal, ne refusoit pas de venir aux hôpitaux, et qu' après avoir dit en riant des douceurs à ses galants, elle venoit parler sérieusement des nécessités de la paroisse et des moyens de faire subsister ceux qui sont pauvres ; qu' enfin tout âge étoit propre à la dévotion comme avoit dit saint Augustin, et qu' il falloit corriger ce désordre. Pour cet effet, elle pressa Mme De Caumartin la jeune de se trouver à l' assemblée, afin de convaincre les esprits par son exemple,

p96

et de montrer qu' on n' excluait pas la jeunesse de ces sortes de consultations charitables. On s' assembla donc dans une salle qu' on avoit choisie pour cela, et m. Le curé et les dames ayant pris leur place, et le curé ayant voulu dire quelques mots d' exhortation, et se trouvant un peu embarrassé, Mme Talon prit la parole, et après avoir fait elle-même un petit discours à sa façon, pour persuader qu' il falloit se régler sur l' ordre *observé* à Paris, elle finit par une figure de rhétorique qui émut toute cette pieuse troupe, et fit qu' on travailla à faire des règlements.

Le curé proposa d' abord qu' il falloit élire une supérieure des dames de la charité, qui par humilité s' appelleroit la servante des pauvres ; mais madame répondit en l' interrompant, qu' on ne connoissoit point à Paris toutes ces affecteries d' humilité, qu' il falloit servir Dieu en simplicité de coeur, comme

elle avoit lu dans la traduction des épîtres et des évangiles de toute l' année, et qu' il ne falloit point s' amuser à ces niaiseries extérieures ; qu' il y avoit quelquefois plus d' ambition sous ces apparences de modestie, et qu' elle avoit ouï dire à m. Son fils que le pape n' étoit pas plus humble pour s' appeler serviteur des serviteurs de Dieu. Elle donna ses conclusions, et dit qu' on l' appelleroit supérieure, selon l' usage de Paris, et non pas servante. On élut ensuite une trésorière qui garderoit les aumônes et qui tiendrait le coffre des charités, qui n' excèdent jamais la somme de deux ou trois écus ; mais madame trouva qu' il falloit qu' il y eût de l' ordre dans la distribution de cet argent, et que, pour ne laisser pas trop d' autorité à la trésorière, il falloit que le coffre fût fermé de deux clefs, et que la supérieure en eût une ; que ce n' étoit point par aucune défiance, mais pour se conformer aux établissemens de Paris, ce qui étoit sa

p97

raison plus forte et plus ordinaire. La dernière élection fut celle d' une dame qui eût soin de la distribution, et parce qu' on ne trouve pas ici des soeurs grises, elle expliqua tous les devoirs de cet emploi, le curé ne faisant que louer la providence de Dieu d' avoir suscité une personne de cette vertu et de ce mérite à son église. Quand ces offices furent assignés, elle fit lever les officières l' une après l' autre, les instruisit gravement de tous leurs devoirs, donna des règles à la supérieure, exhorta la trésorière, et s' arrêta particulièrement à donner des leçons à l' économe. Elle lui disoit de quelle grandeur devoit être la marmite de la charité, la quantité d' eau qu' il falloit mettre dedans, et cent autres belles choses qui concernoient son emploi. " vous, vous, madame, lui disoit-elle d' une manière pleine d' instruction et de piété, vous êtes choisie pour nourrir les pauvres qui sont les frères de Jésus-Christ, et qui sont les nôtres ; vous imitez plus particulièrement que les autres notre-seigneur dans le sacrement de l' eucharistie, qui se donne à nous en nourriture, selon que j' ai ouï dire à un bon père capucin dans une exhortation qu' il faisoit à une assemblée des dames de notre paroisse ; pour mériter devant Dieu toutes les récompenses de votre emploi, vous devez vous étudier à savoir faire un bon potage, aux moyens de l' éclaircir, s' il est trop épais, en y mettant de l' eau plusieurs fois, ou de l' épaissir, s' il est trop clair, en y mettant cinq ou six oeufs. "

cependant il se faisoit tard, et les dames commençoient à s' ennuyer ; cela l' obligea de finir et de donner le bonsoir à la compagnie, après avoir ordonné qu' on rapportât la semaine d' après le papier de la dépense que l' on auroit faite. Tous ses ordres furent exécutés ponctuellement, et à l' assemblée d' après, l' économiste apporta le rôle de la dépense qu' elle avoit mise en écrit selon l' ordonnance. On ne sauroit croire la joie qu' en eut

p98

Mme Talon. Elle loua Dieu de ce commencement de réforme, tira mille bons augures pour l' avenir, et dit que c' étoit là la plus belle écriture qu' elle eût vue, quelque barbouillée qu' elle fût, et que rien n' avoit jamais tant récréé sa vue que ce blanc et ce noir qu' elle apercevoit sur ce papier. M. Le curé voulut dire quelques mots d' exhortation, mais il ne put jamais obtenir silence de cette troupe tumultueuse. Il commença son discours en ces termes : *parci après, mesdames*, et comme il ne fut pas écouté, *parci après*, reprit-il d' un ton plus haut... ; mais le murmure des dames supprima sa voix, et l' obligea de redire encore une fois, *parci après*, et de se taire. Il n' y eut que madame qui put obtenir une favorable audience, laquelle examina la dépense, et ayant interrogé l' économiste, qui étoit une dame de qualité de la ville, sur la distribution qu' elle avoit faite, sur le nombre des pauvres qu' elle avoit nourris, et sur quelques autres particularités, avec une exactitude et une ardeur qui faisoit trembler cette bonne dame, et supputant enfin avec ses doigts la somme qui n' alloit pas à trente sols, elle trouva qu' il y avoit du mécompte de plus de dix, et fit des plaintes du peu de soin, et peu s' en fallut qu' elle ne dît du peu de fidélité, dans l' administration du bien des pauvres. La confusion et l' embarras où elle avoit jeté cette personne qui a beaucoup de vertu, mais qui ne passe pas pour avoir trop d' exactitude, l' empêchèrent de parler de quelque temps ; mais ayant enfin recueilli ses esprits, elle fit voir qu' elle avoit encore employé davantage, et qu' on lui étoit redevable de plus de dix sols. Mais elle ne fut pas écoutée, et l' on l' assura qu' elle se trompoit ; mais toutes les dames en furent si effarouchées qu' on croit que l' assemblée sera déserte à l' avenir, et qu' il faudra des citations d' autorité pour les faire revenir.

Non-seulement elle entreprend les dames, elle veut

même réformer les religieuses qu' elle va visiter et sur lesquelles elle prend tous les droits d' abbesse. Son premier exploit fut contre les religieuses de l' hôtel-dieu dont on lui avoit fait de grandes plaintes. Ceux qui ont fondé l' hôtel-dieu pour le soulagement des pauvres malades ont laissé du revenu pour l' entretien de plusieurs personnes et une place d' une assez grande étendue pour les loger. Le dessein du bâtiment étoit assez bien pris pour le lieu, et comprenoit deux corps de logis capables de loger bien du monde. Soit que l' argent manquât au dessein, ou que le nombre des pauvres ne fût pas grand, on fit élever une partie de la maison, et le plan demeura imparfait pour l' autre, et l' on n' y fit que marquer les endroits et jeter quelques fondements. Les religieuses de l' hôtel-dieu, établies à Loches, eurent vocation de venir assister les misérables de cette ville, et en détachèrent deux de leur maison pour venir faire une colonie de charité. La ville les reçut avec bien de la joie, et on espéra d' abord beaucoup de fruit de leur soin et de leur piété ; mais on a reconnu dans la suite du temps qu' elles ont plus travaillé pour leurs intérêts que pour ceux des pauvres, et qu' elles ont plus acquis de bien qu' elles n' ont soulagé de maux. Comme c' est l' ambition ordinaire de ces communautés d' étendre leurs droits et d' augmenter leur nombre et leur bâtiment, elles tâchèrent d' attirer des filles et de se multiplier insensiblement. Il fallut avoir un logement conforme à leur famille, et trouvant la place où l' on avoit déjà commencé à bâtir, elles s' en servirent sans ordre, et firent des logements pour des religieuses où le fondateur avoit voulu faire loger des pauvres. Lorsqu' elles se virent assez puissantes pour se soutenir par elles-mêmes, et que la supérieure, qui est une fille hardie

et hautaine, se vit appuyée par les principaux de la ville dont elle avoit reçu des filles à profession, elles négligèrent la charité, et s' appliquèrent à leur profit particulier. Tout le secours qu' on tiroit d' elles, c' étoit qu' elles jetoient tous les matins de l' eau bénite aux malades et qu' elles nettoyoient leurs chambres légèrement. Quoiqu' il y eût des filles très-habiles pour le soulagement des maladies et pour toutes les opérations même de la chirurgie, elles n' en faisoient aucune fonction ; elles ne vouloient point

souffrir que les administrateurs prissent connoissance de leur emploi, et demandoient un prix si excessif pour fournir des remèdes qu' on avoit été obligé de s' en fournir d' ailleurs. Le nombre de leurs religieuses excédoit le nombre des pauvres ; enfin elles ne servoient qu' en apparence, pour avoir le prétexte de leur établissement.

Quelques personnes de piété voulurent entreprendre de réformer cet abus et se déclarèrent contre elles ; mais ils furent excommuniés par m. L' évêque qui étoit prévenu pour elles, et les grands-jours se tenant ici, on en fit plainte, et on prétendit faire restituer les biens qu' elles retiennent de l' hôpital-dieu. Mme Talon se déclara d' abord pour les religieuses ; mais après avoir été bien informée, elle s' intéressa tout à fait pour les pauvres contre elles, et leur fit dire que si elles n' avoient point eu de lettres patentes pour leur établissement, ce qu' on tenoit pour certain, elles n' avoient qu' à reprendre la route de Loches, et s' en retourner à petit bruit dans la maison d' où elles étoient venues. Cette menace les épouvanta et fit qu' elles produisirent des lettres qui marquoient tous les devoirs de leur état, et dans lesquelles elles exposoient que, par voeu et par profession, elles s' étoient obligées de s' appliquer entièrement au soin des pauvres et d' employer leurs personnes, les biens qu' elles peuvent acquérir, et leur dot même au service des hôpitaux. Cette

p101

dame leur fit connoître que leur conduite étoit très-éloignée de leur institut, puisque, bien loin de donner le leur, elles employoient celui des autres à leurs usages ; que c' étoit un sacrilège de pervertir les desseins des fondateurs, et de se servir de ce qu' on a consacré pour les nécessités publiques. Elle ne se contenta pas de ces remontrances, elle prit quelques personnes avec elle, et pria M. Nau de l' accompagner à la visite qu' elle alloit faire de ce monastère. Elle fit d' abord venir toutes les religieuses, leur fit plusieurs interrogations qui les troublèrent un peu, et les embarrassa si fort qu' elles ne savoient plus ce qu' elles disoient. Elle voulut apprendre le nombre des religieuses et n' en sut jamais tirer une réponse précise. L' une répondoit que c' étoit à la supérieure de le savoir ; l' autre disoit qu' elles ne se comptoient point dans ce monastère ; il y en eut une qui dit qu' il y avoit autant de religieuses qu' il y avoit de lits dans la maison. On entra dans les chambres, tout y étoit fort propre, tout bien bâti et bien orné ; une boutique aussi bien

fournie qu' aucune boutique d' apothicaire de Paris, et toutes choses en si bel ordre qu' on n' auroit qu' à les louer, si elles avoient soin de leurs fonctions principales. Elles ne vouloient point qu' on sût le nombre des soeurs, et, parce qu' il eût paru par celui des chambres habitées, elles en avoient fait tirer les lits et les meubles pour faire croire qu' elles n' y logeoient point ; mais M. Nau qui est un homme de bon sens, et qui sait toutes les chicanes, découvrit la ruse et pénétra jusqu' à l' endroit où l' on avoit caché ces ameublements. Cette visite finit par des corrections assez aigres, et l' on ne sait encore ce qui doit arriver de cette affaire. Son zèle ne s' est point arrêté là ; elle a fait fermer une des portes de l' église cathédrale, parce qu' elle pouvoit servir de passage d' une rue à une

p102

autre, bien que ce fût une occasion à plusieurs de faire quelque prière, et que le bon dieu, comme on lui disoit, y gagnât toujours quelques *ave maria* . Elle a pris encore la résolution de réformer les ursulines, et la réforme qu' elle prétend se réduit à quatre points : le premier abus qu' elle trouve, c' est qu' elles se lèvent à quatre heures et demi en été et à cinq heures en hiver ; elle tient que c' est trop dormir pour des religieuses ; que c' est faire comme les folles vierges de l' évangile, qui s' endormirent lorsqu' il falloit recevoir l' époux, ou qu' il ne faut point tant de repos dans les cloîtres. Elle veut donc qu' en tout temps elles se lèvent à quatre heures, et trouble ainsi le sommeil de ces pauvres filles. Sa seconde imagination est qu' il faut qu' elles disent le grand office les fêtes, et qu' elles fassent chanter une messe haute avec diacre et sous-diacre, quelques exemptions qu' elles en aient à cause qu' elles instruisent les jeunes filles, parce que cela excite la dévotion et donne une plus grande idée de la religion par les cérémonies extérieures. Elle prétend encore qu' elles fassent un voeu plus exprès et plus particulier qu' elles ne font, pour s' obliger à instruire la jeunesse ; et le dernier désordre qu' elle trouve fort important, et qu' elle veut réformer à quelque prix que ce soit, c' est qu' elles portent une ceinture de laine, au lieu qu' elles en devroient porter une de cuir, selon leur statut. Voilà ce qu' elle entreprend avec beaucoup de chaleur. Elle ira bientôt examiner les autres communautés religieuses, et nous verrons introduire la réforme aussi bien qu' aux ursulines. Ce qu' il y auroit à observer en ce monastère, c' est qu' il fait un corps séparé et

indépendant de tout le reste de l'ordre, et ne reconnoît ni aucune société ou alliance, ni aucune supériorité. Cette indépendance n'est établie sur aucun fondement ni sur aucune bulle de Rome ; ce qui pourroit même faire douter de la validité de leurs vœux. Mais il

p103

vaut mieux réformer leurs ceintures, que d'aller examiner leur établissement jusque dans leur principe. Quoi qu'il en soit, les grands-jours font de grands fruits en ce pays, et pour l'ordre de la police, et pour le soulagement des opprimés, et pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique ; et si les messieurs donnent des arrêts pour régler les affaires, il se trouve une dame qui prend le soin d'y régler les mœurs, et d'introduire la sainteté dans les monastères. Il est impossible qu'on empêche le monde de murmurer, quand on fait de bonnes oeuvres. Les uns disent qu'elle feroit mieux de réformer sa coiffure qui est tout à fait extraordinaire ; les autres ont remarqué qu'elle porte un bonnet qui s'étend et se relève, et qui a quelque forme de mitre, qui est la livrée de sa mission et le caractère de son autorité. Les autres se plaignent qu'elle gêne tout, au lieu de raccommo-der ; qu'elle empêche les charités, en voulant examiner si rigoureusement les dames charitables ; qu'elle détruit l'hôpital en voulant le régler, parce qu'elle en fait sortir ceux qu'elle n'y trouve pas assez malades à son gré, et le laisse plutôt vide ; qu'elle exige trop de soin des administrateurs, disant que le roi et M. Colbert en ont bien davantage sans se plaindre, et qu'enfin étant venue principalement pour régler le ménage de son fils et pour empêcher qu'il ne fasse trop de dépense, elle ne devoit pas se mêler de tant de choses, ni examiner tout jusqu'à une pension d'un prisonnier et aux gages de l'exécuteur de la justice ; mais la vertu est généreuse et se met au-dessus de tous les murmures.

L'engagement que j'avois de prêcher à Riom, le jour de la toussaint, dans l'église des religieuses de notre-dame, par la sollicitation de m. Le lieutenant général

p104

et de Mmes De La Feuillade que j'avois rencontrées

à Vichy, où elles prenoient les eaux, m'obligea d'aller passer la fête à Riom avec m. Le lieutenant, qui est un homme d'esprit, de mérite et de probité, qui rend la justice avec toute l'équité qu'on peut souhaiter, et qui soutient les lois par son autorité et par son exemple. Il m'avoit recueilli un petit auditoire choisi, et s'étoit piqué, par bonté, de me faire voir bonne et belle compagnie. Il m'avoit si bien prêché auparavant que j'eusse prêché moi-même, qu'on voulut bien avoir quelque bonne opinion de moi sur sa parole. Je prêchai donc ; je passai quelque temps en conversation avec les dames religieuses et quelques autres dames qui étoient venues goûter des fruits du sermon ; et, après avoir encore fait un tour de promenade, j'allai passer quelques bons moments chez Mme De Brion, dont la conversation est si agréable, si pleine d'esprit, et si judicieuse, qu'on ne la quitte jamais qu'avec regret.

Le lendemain, j'employai toute la matinée, selon l'usage de l'église, à penser à mes amis morts, et à leur rendre ces pieux devoirs que la charité chrétienne exige de nous pour notre consolation et pour leur repos. Ce fut dans l'église des cordeliers, qui est ce jour-là d'un grand abord, que je fis mes prières. Je ne vis jamais dévotion plus tumultueuse que celle que l'usage a introduite et que la prudence devrait abolir. On voit plus de vingt cordeliers, divisés par bandes de deux à deux, qui se promènent jusque dans le sanctuaire avec un visage serein, et qui se rangent dans tous les coins de l'église attendant qu'on les emploie à chanter les prières funèbres qu'on a recueillies de l'écriture pour exciter la piété envers les morts. Les bonnes dames, selon la rencontre, s'adressent à eux et leur recommandent l'âme de leurs pères ou de leurs maris, et d'abord les deux religieux qu'on emploie entonnent, d'une voix à remplir

p105

toute la nef, des *de profundis* et des *libera*. à peine ceux-là ont-ils commencé en se promenant que d'autres sont priés de l'autre côté, et font comme un écho déambulatoire qui répond aux premiers. Cependant deux voix sortent d'un autre endroit, et l'on n'entend que chant lugubre par toute l'église. Les premiers achèvent lorsque les derniers commencent ; il y en a de plus ou moins avancés, et cela fait à la vérité un peu de confusion. Ce que j'admire, c'est que ces bons pères sont si préparés à cela, qu'à la moindre aumône qu'on leur présente, au moindre mot qu'on leur dit, au moindre signe qu'on leur fait, ils entonnent

leurs prières de commande à qui mieux mieux, cependant que les autels sont chargés d' offrandes et de pain et de vin. Ce qui m' étonna davantage, ce fut que je vis un bon frère au milieu de l' église, qui vendoit du vin aux bonnes femmes pour leurs oblations, et qui faisoit un trafic de vendre et d' acheter que l' évangile n' approuve pas. Je voulus dire ce que j' en pensois, mais on m' avertit que c' étoit une coutume établie, et que le peuple feroit sédition plutôt que de la perdre. Une autre persécution qu' on souffre ce jour-là, c' est celle d' une infinité de petits enfants et de petites filles qui viennent interrompre votre dévotion, et vous exhortent d' acheter un *de profundis* ou les sept psaumes de la pénitence de David ; ils mettent les prières à bon marché, et pour un sou on leur fait bien tourner des feuillettes. J' en avois la tête si rompue, qu' après avoir dîné chez Mme De Brion et passé quelque temps en conversation, je partis pour Effiat, qui est une belle maison, où j' avois appris que Mme De Caumartin s' étoit arrêtée à son retour de Vichy. Les messieurs des grands-jours, qui s' étoient dispersés la veille de la fête, se réunirent deux jours après, et travaillèrent comme auparavant. Dans la première audience, ils jugèrent une cause assez célèbre, que deux

p106

avocats de Riom plaidèrent aussi bien que le pouvoient des gens nourris dans la province, qui ne manquent pas d' esprit, mais qui n' ont pas le tour ni la politesse de Paris, et de qui l' on peut dire, comme Messala disoit de Tite Live, qu' ils ont encore l' air de leur pays, et qu' ils font bien connoître qu' ils sont de Riom et de Clermont. Voici le sujet de leur procès : les chanoines réguliers de saint-Augustin, qui ont plusieurs maisons en ce pays, ont un droit de domination fort particulière dans un certain endroit du pays de Combrailles, par lequel ils ont des sujets esclaves et dépendant d' eux en toutes manières. Les coutumes écrites de ces provinces, l' usage et la longue possession les autorisent ; mais il semble que la charité chrétienne et les règles de la douceur évangélique sont fort contraires à cette servitude personnelle, qui consiste à ne pouvoir point sortir du lieu de leur habitation, sans la permission des seigneurs, à n' être pas libres dans la disposition de leurs biens, les seigneurs étant leurs héritiers au préjudice de tous les parents collatéraux, et à mille autres redevances fort onéreuses.

Quelques-uns voulurent s' exempter de cette sujétion, et demandèrent la liberté avec instance. Ils avoient quelque

p107

raison en ce qu' ils étoient nés d' un père libre, et qu' ils prétendoient que la condition se tiroit de celui qui étoit le premier dans la famille et le principal auteur de la naissance, et que le malheur qu' ils avoient d' être sortis d' une mère esclave ne devoit point faire de conséquence pour leur état ; que quand il n' y auroit aucune prééminence du père, il falloit prendre les choses du côté le plus favorable, et que, selon la commune façon de parler, le bon emporte le pire. Cela paroissoit si bien fondé que la théologie, même la plus sainte, tient que, si Adam n' eût pas péché, sa femme auroit eu beau manger des pommes, nous n' en aurions point senti d' incommodité. Les autres crioient au contraire contre des esclaves qui vouloient rompre leurs chaînes et briser leurs fers, et soutenoient que la mère doit faire la condition des enfants, parce que, quoiqu' elle ne soit pas le principal principe de notre naissance, elle en est le plus assuré. Ils alléguoient les diverses coutumes de la province qui sont expresses sur ce fait. Ils avoient l' autorité des lois anciennes, qui laissoient dans la condition d' esclave, lorsque l' un ou l' autre parent l' étoit, parce que les mariages des esclaves n' étoient pas de véritables mariages : *non matrimonia, sed sodalitia* ; ils faisoient enfin valoir cette maxime vulgaire, que la naissance suit la condition de la mère : *partus ventrem sequitur* . M. Talon dit les plus belles choses du monde sur l' esclavage et la liberté, et quelque apparence qu' il y eût de maintenir ce droit d' usage et de coutume, il trouva que ces droits étant odieux et contraires aux lois du christianisme, il falloit les réformer, et conclut à la rédemption de ces captifs sans chaînes ; mais il ne fut pas suivi, et la cour appointa l' affaire.

p108

Le 6 e, on fit exécuter un misérable qui avoit commis un adultère et un inceste tout ensemble, et qui avoit entrepris sur l' honneur d' une femme qui étoit sa belle-soeur et sa belle-fille. Ils avoient aimé en même lieu son fils et lui, et avoient épousé deux

soeurs qu' ils avoient recherchées avec honneur. Heureux s' ils eussent joui chacun de leurs amours, et s' ils n' eussent pas confondu leur famille. Le père, après avoir passé quelque temps dans une assez grande tranquillité dans son domestique, trouva enfin que le choix de son fils étoit plus raisonnable que le sien, et par une corruption commune parmi les hommes qui cessent d' aimer ce qu' ils ont en leur possession, et qui trouvent plus beau tout ce qu' il ne leur est pas permis d' aimer, il devint amoureux de sa belle-fille, et la traita, comme Jupiter fit Junon, de soeur et de femme : (...) ; il en fut convaincu, il en fut puni.

Ce 7 e novembre, on a condamné à mort le curé de Saint-Babel, pour un crime qu' il avoit commis il y a environ trois ans. C' étoit un homme qui ne manquoit pas d' esprit, et qui étoit assez intelligent dans les affaires, mais qui se laissoit emporter à ses passions, et qui ne se piquoit pas trop de donner de grands exemples dans sa paroisse. Il étoit particulièrement décrié pour ses amourettes, et l' on raconte de lui d' assez plaisantes histoires ; plaisantes, si l' impiété n' étoit pas jointe à l' amour, et si l' on n' y trouvoit partout un caractère éloigné de la sainteté du sien. On l' accusoit dans le monde d' avoir instruit ses paroissiennes d' une manière toute nouvelle ; de leur avoir inspiré quelque autre amour que

p109

celui de Dieu, et de leur avoir fait des exhortations particulières, bien différentes des prônes qu' il leur faisoit en public. Il étoit galant si à contre-temps, qu' un jour une bonne femme l' ayant envoyé prier de venir la voir et entendre à confession, dans une maladie extrême où elle étoit, il négligea de lui administrer les sacrements pour s' amuser à gagner une fille qu' il trouvoit à son gré dans la maison, et ne se soucia plus du salut de sa maîtresse, dans le dessein qu' il eut contre l' honneur de la servante. Il oublia ce qu' il étoit, dès qu' il eut vu comme elle étoit faite, et l' amour l' emporta sur son devoir. Au lieu d' écouter la confession de l' une, il faisoit sa déclaration à l' autre, et bien loin d' exhorter la malade à bien mourir, il sollicitoit celle qui se portoit bien à mal vivre, et la prenant par la main et par le menton : " quelle peine, disoit-il, pour moi, d' être appelé par une personne que l' âge et la maladie ont réduite à l' extrémité, et quelle

joie seroit-ce de venir pour vous, qui avez de la jeunesse et de la beauté ! Je vous avoue que je n' aime point à entendre ces vieux péchés que nous racontent ces bonnes anciennes, et que ceux des jeunes gens me paroissent bien plus agréables ; que madame songe comme elle a passé ses années, et songeons comme nous passerons les nôtres ; qu' elle s' examine si elle a péché, et que je sache cependant de vous si vous pouvez aimer qui vous aime. Ne vous étonnez pas de me voir dans la résolution de quitter mes fonctions pour satisfaire mon inclination, et si vous m' aimez, regardez en moi l' homme et ne regardez pas le curé ; et songez que vous pouvez être et mon amante et ma paroissienne, et que vous trouvez en moi et un pasteur et un amant également affectionné. " ainsi il abandonna la pénitence pour suivre la volupté, et abusant de la simplicité de cette fille, il trompa la bonne intention qu' avoit l' autre de se confesser, et commit un péché lui-même, lorsqu' il devoit entendre ceux

p110

de l' autre. Ce n' est pas sur ce crime qu' on l' a jugé. Il avoit une grange à quelques pas de la paroisse, où il avoit accoutumé de recueillir non-seulement les fruits de son revenu, mais encore ceux de ses amours. Outre qu' il y tenoit ses grains, il y enfermoit encore une jeune maîtresse qu' il avoit choisie dans son église, faisant de ce lieu un lieu de plaisir et de nécessité pour lui. Pour être plus en repos et plus en secret, il avoit détourné un chemin qui pouvoit donner aux passants la curiosité de voir ce qu' il faisoit dans sa retraite ; mais quelque peine qu' il prit à se cacher, il ne put pas éviter le soupçon, et ensuite le murmure de tout le village. Un paysan, qui avoit ou plus de zèle ou plus de malice que les autres, entreprit de découvrir tout le mystère, et ayant pris son temps, alla fermer la porte de la grange où ces deux amants étoient en repos, si l' on peut appeler en repos ces moments que l' amour occupe et que le crime trouble infailliblement. Il fallut attendre en patience la miséricorde de quelque passant pour sortir de là, et souffrir cependant la honte d' être reconnu publiquement pour un homme de mauvaise vie. Il dissimula tout ce jour son désespoir, et ayant appris que cet importun, qui l' avoit trahi, ajoutoit à l' affront encore la raillerie, il le menaça de l' en punir, et sa menace fut si emportée et si violente, qu' elle lui fit craindre

l'extrémité de son désespoir. Le succès montra qu'il en avoit bien sujet ; car comme il étoit dans un cabaret avec quelqu'un de ses amis, on lui vint donner avis de ne point sortir, parce qu'on l'attendoit pour le maltraiter. Ils n'eurent pas assez de déférence pour celui qui les avertissoit charitablement, et sortirent avec assez de confiance sur ce que l'un d'eux avoit un pistolet. Ils rencontrèrent d'abord le valet du curé tout épouvanté, et lui ayant demandé où il alloit, il leur répondit, comme en tremblant, qu'il n'en savoit rien. à peine eurent-ils avancé quelques pas, qu'ils virent

p111

sortir quatre ou cinq hommes conduits par le curé, qui les chargèrent vertement à coups de bâton, et les mirent d'abord hors d'état de défense. Mais, comme ils s'attachèrent particulièrement à celui qui étoit le sujet de leur violence, ils donnèrent à l'autre le temps de s'échapper et d'avertir quelques-uns de ses parents qu'on assommoit son ami ; après quoi, je ne sais quel mouvement lui donna non pas tant le courage de venir l'assister, que la curiosité d'apprendre des nouvelles de cette action, et il dépose qu'il entendit ce misérable qui prioit le curé de ne le pas tuer, un de la troupe qui disoit que c'étoit assez, et le curé qui crioit qu'il falloit achever l'affaire. Ces deux témoins, dont l'un a vu, l'autre a oui, ont fait leur déposition en forme, et il s'en trouve encore qui, ayant reproché à des complices la cruauté de cette action, assurent qu'on leur a répondu que c'étoit la cruauté du curé. D'autres disent que se voyant réduit à la mort, il demanda à son ennemi la vie ou l'absolution, sur quoi il lui déchargea le dernier coup. Vit-on jamais une absolution plus forte que celle-là, et l'église, qui craint le sang et la violence, a-t-elle jamais des sacrements qui fassent mourir ? Quoi qu'il en soit, on entendit de grands cris et un dernier coup, après lequel il ne fut plus oui. Il fut trouvé assommé de coups. Sur la plainte de l'ami du mort, les juges informèrent, et n'ayant interrogé que des amis du curé, ils le déchargèrent du crime par leur sentence, et reçurent la preuve d'un *alibi* qu'il leur présenta. Quoiqu'il soit vrai que pendant ce temps-là on ait trouvé la porte du presbytère ouverte, qui marquoit qu'on étoit sorti et qu'on devoit rentrer peut-être en désordre parmi l'obscurité de la nuit, ce bon ecclésiastique ne

manqua pas de faire sa plainte lui-même contre son délateur, disant qu' on l' avoit trouvé avec un pistolet de nuit, et qu' il falloit qu' il fût le meurtrier ; mais il se prouve qu' ils n' avoient jamais eu

p112

querelle ; qu' ils avoient même de l' amitié l' un pour l' autre, et qu' il a été assommé du bâton, et non tué d' un pistolet. Ce que je trouve de pitoyable, c' est que le lendemain de cette action, il fit lui-même le service, et dit la messe pour le mort ne craignant pas d' offrir le sacrifice innocent, après en avoir fait un si cruel et si sanglant, et osant faire le prêtre après avoir fait le meurtrier, et offrir le sang de Jésus-Christ lorsqu' il avoit ses mains encore teintes de celui de son frère. Cependant, après toutes ces preuves convaincantes, il a toujours persisté à désavouer son crime ; il a récusé les témoins, il a protesté aux juges, sur la sellette, qu' ils ne le condamnoient que sous de fausses accusations ; il a reçu son arrêt avec beaucoup de fermeté, mais avec les mêmes protestations de faux témoignages ; il les a réitérées sur la potence, et a toujours assuré qu' il avoit assez commis de crimes, mais qu' il étoit innocent du sang de cet homme. Je ne sais si c' est ou par une vaine ostentation de se justifier devant les hommes, ou par un comble d' aveuglement qui continue même à la mort, quand on a mené longtemps une mauvaise vie, ou pour sauver un de ses neveux qui étoit présent à l' action, ou pour rendre ce témoignage à la vérité de sauver son innocence ; les juges ne laissent pas d' être en repos sur leur arrêt, et les preuves étoient si évidentes qu' on n' a point pu éviter de le condamner à la mort. M. Hébert, que m. L' évêque a fait son official pendant les grands-jours, pour les procès des ecclésiastiques qui surviendront, l' avoit jugé avec deux chanoines, l' official et deux avocats, à toutes les pénitences que l' église ordonne pour les grands crimes, suppliant la cour de vouloir se contenter de ce châtiment ; ce qui est une clause qu' on ajoute quand on reconnoît le criminel digne

p113

de mort. M. L' évêque l' avoit déféré à m. Le

président, ce qui peut faire douter s' il n' y a pas quelque espèce d' irrégularité, sans qu' on y pense. Voilà la fin de ce procès qui passe pour une exécution considérable, à cause de la qualité de la personne. Il avoit été arrêté par le lieutenant du guet, qui, sous prétexte de faire dire des messes, s' insinua dans sa maison, et le conduisit fort adroitement à Clermont.

Un petit rayon de soleil qui parut ce jour-là nous obligea d' aller prendre l' air des champs, et de faire fort subitement une partie de promenade. Nous choisîmes une maison de campagne à une quart de lieue de Clermont, qui doit être fort agréable en été, à cause des eaux qui l' arrosent de toutes parts, et qui la rendent le séjour de Saint-Cloud et le Liancourt d' Auvergne. La situation en est la plus belle du monde ; elle est sur une éminence fort douce à monter, de laquelle on voit une grande étendue de prairies, qui sont beaucoup plus vertes et plus fleuries que celles de Paris, et qui, étant rafraîchies par une infinité de ruisseaux, ont un émail plus vif et plus sensible que les autres. On voit en perspective deux villes de distance égale qui semblent paroître belles pour faire honneur à cette maison. La montagne de Dôme avec une grande suite d' autres borne la vue d' un côté, et une plaine s' étend de l' autre, qui donne toute la liberté aux yeux de voir en éloignement des rochers d' une autre province. Le bâtiment est fort petit, mais il est assez propre ; et s' il est défectueux, sa situation et sa belle vue font qu' on lui pardonne tous ses défauts. Il y a des grottes d' où viennent les eaux, et c' est une chose considérable que les sources mêmes sont dans la maison

p114

et font de fort plaisantes figures. On y trouve des bassins où se rendent mille fontaines, des îles flottantes qui font autant de cabinets, où l' on fait toutes les parties de divertissement ; des cascades qui font un bruit fort modéré, et qui répandent à petits bouillons l' eau la plus vive et la plus claire dans le jardin et dans la prairie ; une volière dans laquelle il y a même des chutes d' eau et une grotte où l' eau coule de tous côtés par cent petits canaux de plomb, et où l' on voit une Diane dans une niche qui jette des filets d' eau et qui est toute couverte d' un voile liquide et coulant, qui tombe sans interruption et qui conserve toujours sa figure. Cette maison appartient à M. Champflour, dont les parents étoient attachés aux intérêts et

aux affaires de Mm. D' Effiat ; et dans le dessein qu' avoit le maréchal surintendant des finances de ne faire qu' une ville de Clermont et de Montferrand, il avoit jeté les yeux sur ce lieu, pour en faire une merveille de la province. Nous fîmes le tour des allées, et, après avoir rendu visite à toutes les naïades dans leurs grottes, nous rencontrâmes, dans la suite de notre promenade, un chanoine qui paroissoit homme d' esprit et homme de bien, et qui sembloit s' être retiré là pour y faire quelque méditation sérieuse.

Je le saluai aussi civilement que je pus, et l' abordant avec un air riant et qui tenoit pourtant un peu de ma gravité ordinaire : " si je croyois, monsieur, lui dis-je, que votre retraite fût une retraite d' application, et que vous fussiez ici pour occuper votre esprit plutôt que pour le relâcher, je ne troublerois point l' entretien sérieux que vous auriez avec vous-même ; mais comme je crois qu' on ne cherche cette maison que pour le divertissement, et qu' on ne prétend ici que le plaisir de la promenade, je prends la liberté de vous séparer un peu de vous-même, et de vous avertir qu' il faut être un peu moins sérieux dans un lieu si propre à récréer les yeux par le paysage, et à divertir

p115

l' esprit par quelque conversation libre et peu sérieuse. " il répondit à mon compliment de la meilleure grâce du monde, et se joignit avec tant de bonté à notre entretien, qu' il étoit aisé de connoître qu' il étoit bien aise d' avoir été prévenu. Il m' avoua que l' exécution qu' on faisoit par l' ordre des grands-jours, ce jour-là, étoit le sujet de sa retraite ; qu' il avoit eu peine à se trouver dans une ville où le sacerdoce devoit être déshonoré par le supplice d' un prêtre corrompu et plus encore par ses crimes, et que sa solitude étoit une retraite de tristesse et de bienséance, plutôt que de divertissement et de promenade. Je lui dis que la foiblesse est naturelle à tous les hommes, et que la prêtrise élevoit l' homme jusqu' à Dieu, sans pourtant détruire l' humanité ; qu' il y avoit eu de tout temps de faux frères, et qu' il falloit se consoler de ce que la justice réprimoit le mauvais exemple, et qu' on obligeoit par les peines de suivre les lois des hommes ceux qui ne veulent pas s' assujettir à celles de Dieu. Nous fîmes quelques réflexions ensemble sur les désordres qui se glissent quelquefois dans le clergé, et voyant que j' étois étranger et que je ne savois point l' état du diocèse de Clermont, il me parla

de la sorte :

" vous savez sans doute, monsieur, que notre église est fort ancienne, et qu' elle a été fondée par saint Austremoine, au même temps que saint Denis fonda celle de Paris, saint Saturnin celle de Toulouse, saint Martial celle de Limoges, c' est-à-dire, selon saint Grégoire de Tours, qui étoit natif de Clermont, au milieu du iiiie siècle. On raconte qu' après avoir gouverné trente-six ans cette église naissante, et réduit la plupart des infidèles à reconnoître leurs erreurs, il se retira dans une solitude à Issoire, et se démit de son évêché, et passa six ans dans une vie particulière et pénitente, après lesquels il mourut en odeur de sainteté ; mais il ne fut honoré comme saint que trois cents ans après, par l' ordre d' un de ses

p116

successeurs, qui ordonna qu' on l' invoquât et qu' on fît des prières sur son tombeau. On devoit cet honneur à celui dont on avoit reçu la foi, et l' on devoit bien reconnoître celui par qui nous connoissions la vérité. Il eut pour successeur saint Urbic, qui étoit un homme de qualité de la ville, qui fut tiré de l' état laïque pour entrer dans l' ordre de l' épiscopat, et séparé de sa femme et de la conduite de sa famille pour être attaché au gouvernement de l' église ; mais comme les liaisons que le mariage fait sont presque éternelles et ne se rompent jamais, et qu' il y a des retours dans le coeur, lors même qu' on a voulu l' obliger à une séparation et à un divorce religieux, l' épouse du monde l' emporta sur l' épouse de Jésus-Christ, et les tendresses de la chair et du sang eurent plus de force sur lui que les considérations de son état et la sainteté de son caractère ; mais il le reconnut bientôt après, et fit une pénitence exemplaire dans un monastère de son diocèse. Je ne vous raconterai pas la suite de nos prélats ; je vous dirai seulement qu' ils ont été saints pendant plusieurs siècles, ou parce qu' ils étoient très-religieux, ou parce que la sainteté étoit alors un titre et l' apanage de l' épiscopat plutôt qu' un témoignage de sainte vie parmi les anciens. Quoi qu' il en soit, nous avons eu pour pasteurs, saint Sidoine dont nous avons de si beaux ouvrages, saint Bonnet qui fut salué évêque dès le ventre de sa mère, saint Gal qui, après un grand incendie, obtint de Dieu que notre ville ne seroit point sujette à ces vastes embrasements qui parcouroient et emportoient souvent les villes entières ; et l' expérience nous fait voir qu' il ne se brûle jamais

plus d' une maison dans les incendies les plus étranges. Après tous ces saints, il en est venu qui ne l' étoient pas tout à fait, et nous pouvons dire

p117

que le relâchement s' étoit fort introduit pendant l' épiscopat de M. Joachim D' Estaing, que nous avons vu dans une assez grande indifférence pour ce qui concernoit l' état de son église pendant l' espace de trente-six ans qu' il l' a gouvernée. Sa principale occupation fut de plaider contre les chanoines et de faire la guerre à son chapitre avec tant d' aigreur, que, voulant faire tenir les ordres dans sa cathédrale par l' évêque de Bethléhem, et les chanoines lui refusant d' ouvrir la porte, il fit enfoncer les portes de l' église avec des machines à peu près comme le bélier dont les romains se servoient autrefois dans les sièges. Il n' étoit pas moins vigoureux contre les personnes relevées en dignité, et l' on raconte que le vicomte de Polignac, gouverneur de la province par commission, s' étant mis à genoux sur un prie-Dieu qu' on lui avoit mis dans la nef un jour que l' on chantoit le *te deum* pour la prise d' Arras, cet évêque, qui étoit aveugle, se fit conduire à l' église et l' obligea de se retirer, sur ce qu' il disoit qu' il n' y avoit que le roi qui eût ce droit dans les cathédrales.

" s' il n' eût eu que de la fermeté, c' eût été une vertu épiscopale ; mais il avoit des foiblesses qui n' édifioient pas trop son peuple, et des abaissements qui le rendoient presque méprisable. Tous les bals se tenoient chez lui, et sa maison, qui devoit être une maison de prières et de pénitence, étoit une maison de réjouissances et de festins ; toutes les assemblées se faisoient dans la salle de son évêché, où il ne paroissoit point comme évêque pour instruire son peuple, mais comme un gentilhomme en habit violet, qui disoit des douceurs aux dames comme les autres. Il saluoit toutes les dames plus que paternellement,

p118

et mesurant avec sa main leur visage, il rendoit compte de ce qu' elles étoient, et ne se trompoit point sur le jugement de leur beauté, quelque aveugle qu' il fût, ayant son discernement aux mains comme les autres l' ont aux yeux, et connoissant, comme bon pasteur, toutes les

brebis. Il étoit si peu retenu dans les fonctions de son caractère, qu' un gentilhomme lui ayant demandé un jour dispense pour presser son mariage, il lui dit qu' il ne l' accordoit qu' à condition qu' il seroit co..., et ses aumôniers ajoutèrent des choses que je n' ose dire. Jugez, monsieur, si le clergé pouvoit être bien réglé sous un prélat de cet exemple ; aussi l' on voyoit des chanoines ordinairement vêtus de couleur, qui quittoient leur habit ecclésiastique après le sermon, et paroissoient couverts de rubans des couleurs les plus éclatantes. On les voyoit courir aux comédies avec des dames, dès qu' ils étoient sortis du sermon, et faire un mélange de la vanité du monde avec la piété extérieure que leur état leur imposoit. Les curés n' étoient pas instruits, et n' avoient ni l' ardeur de la charité ni les lumières de la science. Nous avons vu avec beaucoup de douleur un curé du diocèse se faire voir partout avec un habit purement séculier et faire impunément mille profanations dans son ministère. La chasse l' occupoit plus que le service divin, et il avoit plus de soin de faire mourir des lièvres que d' assister ses paroissiens. Pour vous exprimer l' ardeur qu' il avoit pour cet exercice, je n' ai qu' à vous dire qu' il étoit tombé dans un tel dérèglement, que, portant le saint sacrement dans une ferme assez éloignée de son presbytère, il faisoit porter un fusil par son clerc, et s' il découvroit quelque gibier par la campagne, il quittoit le saint sacrement, et prenant ses armes en main, il poursuivoit sa proie jusqu' à ce qu' il l' eût prise ou qu' il l' eût manquée. " je ne pus m' empêcher de l' interrompre en cet endroit par une exclamation de colère et d' indignation.

p119

Ce que je dis ici me fait souvenir de la folie de ce curé d' Alençon, qui montoit en chaire tous les jours de l' an, et publioit le nombre de cocus qu' il avoit dans sa paroisse, et marquoit si l' année qui venoit de finir avoit été bonne ou mauvaise ; en faisant la procession il faisoit des cornes aux marguilliers qui le précédoient, et disoit en pleine église une oraison pour les jésuites contre les jansénistes ; ce qui lui attira l' amitié de ces bons pères qui ont depuis sollicité pour lui dans un procès qui l' embarrasse. Après que je lui eus dit le sujet que j' avois à rire, il prit son sérieux et continua de la sorte :
" son frère Louis D' Estaing lui succéda, qui fit quelques visites, et réforma quelques abus qui s' étoient glissés, par les avis de M. Pereyret, son official, docteur en sorbonne, et qui avoit été grand maître du

collège de Navarre. Mais c' étoit un pauvre prélat qui avoit presque toutes les imperfections de l' autre, et qui n' en avoit pas la fermeté. Enfin, M. D' Arbouze, abbé de Manglieu, ayant été pourvu de l' évêché, l' ordre se rétablit de jour en jour, et par sa piété, sa prudence et son exactitude, on peut espérer que la discipline sera remise en sa première vigueur. C' est un prélat de fort bon exemple, et quoiqu' il n' ait pas beaucoup d' étude ni d' usage de la théologie, il a beaucoup de zèle et beaucoup d' onction, et je ne saurois souffrir ceux qui, sous prétexte de peu d' érudition, entreprennent de décrier sa conduite. Ils nous racontent sans respect que sa vie n' a pas toujours été conforme aux sentiments qu' il a présentement, lors principalement

p120

qu' il brûloit l' échelle du temple ; que parlant un jour de la grâce suffisante, il disoit qu' elle n' avoit pas manqué même aux enfants morts sans baptême, et qu' il croyoit que Dieu leur faisoit miséricorde ; que m. Le président de Montorcier lui parlant un jour du sacerdoce dans son principe, en des termes théologiques, il se tournoit à tous moments vers un ecclésiastique pour lui demander si ces propositions étoient catholiques ; qu' il a fait un mandement pour la signature du formulaire, plus moliniste et plus pressant qu' aucun évêque de France, sans faire distinction du droit et du fait, et avec ordre aux confesseurs d' examiner leurs pénitents laïques sur cette matière, et de leur refuser l' absolution en cas de peu de sincérité ; qu' enfin, voulant faire compliment à messieurs des grands-jours à leur entrée, il n' avoit jamais pu en sortir. Ces choses, qui ne sont pas de grande importance, ne détruisent point la bonne opinion qu' on doit avoir de sa probité ; et quelque peu d' étude qu' ait un prélat, on doit croire que les lumières du saint-esprit suppléent au défaut de la science acquise, et que sa bonne vie est la principale étude qui doit accompagner l' épiscopat. On ne sauroit lui disputer la gloire d' une prudence singulière à concilier les esprits et à raccommo-der les querelles, qui est aujourd' hui un emploi propre à un gentilhomme, et qui étoit autrefois une des fonctions épiscopales. Son chapitre n' a point de différend avec lui, ce qui se trouve en peu de diocèses ; et la discipline y est si bien observée, et le service si bien réglé, quoique les prébendes y soient fort peu considérables, qu' on a sujet de dire, quoique avec un peu moins de respect qu' il faudroit,

que Dieu ne sauroit être mieux servi pour son argent. "

à peine eut-il achevé le mot, que nous nous trouvâmes proche d' une grotte d' où sort une foule de ruisseaux qui vont serpenter dans une vallée voisine ; et le bruit des eaux et la compagnie de quelques dames que nous y rencontrâmes ayant rompu notre conversation, à peine pus-je lui faire un petit remerciement de sa relation. Une dame un peu plus curieuse que les autres voulut savoir le sujet de notre entretien, et comme je lui parlois de ce que j' avois appris des relâchements anciens du clergé de Clermont : " ils ont été si grands, reprit une autre, qu' il y a une bulle du pape qui exempte de la juridiction de l' évêque les chanoines et les enfants qu' ils auront eus par quelque crime que ce soit. " cette bulle nous parut d' une forme extraordinaire, et nous admirâmes et l' effronterie des chanoines de ce temps-là et celle de la cour de Rome, et nous en fîmes mille railleries en nous en retournant chez nous.

Je fus à peine arrivé de la promenade que j' appris une historiette toute récente, qui faisoit grand bruit parmi quelques conseillers des grands-jours. Mme De Canillac, après l' exécution de m. Son mari, se retira dans un monastère des religieuses de la visitation, pour y passer le premier effort de sa douleur dans la retraite ou dans la communication de ces filles qui, s' étant consacrées à Dieu, et jouissant d' une tranquillité et d' une paix parfaite hors du siècle, peuvent consoler ceux qui sont dans le trouble et dans l' affliction. Elle fut un jour et demi dans ce repos, s' il y avoit du repos pour elle ; mais il fallut bientôt en sortir pour aller mettre ordre aux affaires. C' est le grand désespoir de ces sortes d' affaires criminelles : après avoir perdu ses proches, il faut songer à sauver ses biens ; il faut supprimer en quelque façon sa tristesse, et oublier le malheur qui vient d' arriver pour

songer aux adresses d' écarter la confiscation, et de conserver ce qui reste dans la famille. Ainsi il faut agir et souffrir tout ensemble, et se mettre en peine et pour la mort des uns et pour la vie des autres. Ce fut l' embarras où se trouva la vicomtesse. Elle tâcha de mettre en sûreté l' argent qu' elle avoit, et de tromper la vigilance de quelques-uns qui l' observoient avec beaucoup de soin. Cependant les ordres étoient

donnés pour diverses commissions, et le hasard fit qu' un prévôt rencontra en son chemin un paysan qui paroissoit être homme sans artifice, et qui s' approcha de lui avec beaucoup de simplicité : " vous vous égarez, monsieur, lui dit-il, et si vous voulez faire une bonne prise, il faut aller chez M. De Beaune, où vous trouverez un coffre d' importance qu' on y a mis en dépôt depuis quelques jours. " cet avis obligea le prévôt à prendre la route qu' on lui marquoit ; et, tournant du côté où il y avoit une si bonne prise à faire, il crut qu' il feroit sa cour au président et à M. Talon. Il ne trouva point de résistance ; on lui avoua qu' il étoit dans le château, et qu' on le remettroit entre ses mains, quand on y auroit mis le scellé. La nouvelle en fut apportée avec bien de la joie, et M. Nau fut commis pour lever le scellé, et pour découvrir ce que c' étoit. On n' a jamais vu tel empressement ; on en fit l' ouverture avec tout l' appareil et toute la solennité que pouvoit autoriser cette action ; mais on fut bien étonné, lorsqu' au lieu d' une somme considérable d' argent ou d' une quantité de vaisselle, on y trouva quelques pistolets rouillés et quelques vieilles serrures. C' étoit une chose agréable de voir M. Nau qui étoit également touché de honte et de crainte ; il étoit surpris de se voir trompé, et craignant que ce pistolet ne fût un piège et qu' il reçût des ressorts qui devoient lâcher contre lui, il faisoit une fort plaisante figure. Il fut donner l' alarme chez m. Le président, qui convoqua quelques conseillers de ses amis et de ses voisins

p123

pour consulter ce qu' il falloit faire ; les uns furent d' avis de donner un ajournement personnel à Mme De Canillac ; mais les plus sages trouvèrent cet avis un peu violent, et jugèrent qu' il ne falloit pas affliger cette femme déjà assez malheureuse, et que ce lui seroit une peine intolérable de paroître devant des juges qui venoient de condamner son mari, et une cruauté très-odieuse de paroître eux-mêmes devant celle qu' ils devoient plaindre plutôt que de l' accuser, et l' avis le plus raisonnable fut de décréter contre le gentilhomme et contre ceux qui avoient saisi ; ce qui fut exécuté le lendemain. Ainsi la tragédie de la mort de M. De Canillac finit jusqu' à un incident comique, soit qu' on eût changé de coffre pendant qu' on travailloit à le sceller, soit que ce fût un jeu joué pour avoir du temps à écarter le reste ; ce qui me paroît plus probable et qu' on m' a confirmé très-sérieusement. Ces derniers jours, on a examiné l' affaire des

religieuses de Marsac, qui a tenu deux ou trois audiences, et qui fut jugée le douzième jour de novembre. C' est un prieuré de filles de Saint-Benoît, sous l' abbé de Cluny, qui vaut environ trois ou quatre mille livres de rente. Mme D' Aurat, soeur de M. D' Aurat, le conseiller, fut autrefois appelée pour y apporter la réforme, et, après avoir exécuté son pieux dessein, se retira, et les religieuses élurent pour prieure Mme De Talleyrand, qui étoit religieuse de saintes, qui vint prendre possession de la conduite de cette maison, et y a gouverné longtemps avec beaucoup de bonté et d' édification ; jusqu' à ce qu' étant dans un âge qui sembloit exiger du repos, et se trouvant d' une humeur assez tranquille pour vivre en particulière dans ce monastère, elle jeta les yeux sur Mlle De Chalais, sa nièce, qui avoit renoncé à de grands biens, et s' étoit rangée hors du siècle, dans le monastère de Montmartre, où elle vivoit dans les bonnes grâces de Mme De Guise et dans l' approbation de toutes les religieuses. Elle

p124

lui écrivit des lettres fort pressantes pour l' attirer en Auvergne, et la sollicita longtemps sans succès, soit que son abbesse l' en dissuadât, soit qu' elle aimât mieux être aux portes de Paris simple religieuse, qu' à celles de Riom prieure, soit enfin qu' un esprit d' humilité intérieure l' éloignât de toute sorte de commandement. Mais enfin les larmes et les prières de la tante l' emportèrent sur les conseils de l' abbesse, et peut-être que dans ses secondes réflexions elle trouva qu' il valoit mieux commander à des filles d' Auvergne, qu' obéir à une princesse de la maison de Lorraine, et que l' indépendance qu' on lui offroit n' étoit pas une grâce à refuser. Peut-être même que ses directeurs furent d' avis qu' elle acceptât le parti de la supériorité, pour aller maintenir la régularité dans les provinces, après l' avoir pratiquée à Paris. Elle vint donc à Marsac, et fut reçue avec beaucoup d' honneur de la prieure et des religieuses, qui, par la bonne opinion qu' elles en avoient, ou par complaisance pour sa tante, l' élurent pour être sous-prieure. Elle exerça cette charge avec beaucoup de prudence, et après avoir passé par cet emploi, Mme De Talleyrand lui résigna son prieuré, par une procuration en cour de Rome, en se réservant une pension de six cents livres sur les fruits du monastère, séparée de la mense commune. Les religieuses furent bien aises de cette résignation, l' acceptèrent avec joie et louèrent fort le choix de leur ancienne.

Cette paix ne dura pas longtemps ; soit parce que la nouvelle supérieure, qui vouloit régner sans compagne, entra en jalousie de l' ancienne, qui retenoit encore quelque reste d' autorité sur les esprits ; soit parce que l' ancienne, qui avoit encore l' usage du commandement, en vouloit conserver l' honneur, et croyoit s' être dépouillée du titre, mais non pas

p125

de la douceur de la supériorité. Quoi qu' il en soit, elles entrèrent dans quelque mésintelligence, ce qui est presque inévitable dans les religions en ces rencontres. Les filles prirent parti : et comme ce sexe timide regarde ordinairement le soleil levant et suit les mouvements qui lui viennent du côté de l' autorité, elles se rangèrent presque toutes vers leur prieure. L' ancienne se plaignit à tout le monde, et n' en fut pas mieux payée de sa pension. On lui montra même des clauses qu' elle n' avoit pas prévues, qu' on avoit fait passer en cour de Rome dans le règlement de sa pension. On prétendit qu' elle devoit payer sur cette pension sa subsistance dans le monastère. Ce fut pour lors que cette bonne mère s' écria à la perfidie et à la surprise, et prétendant que sa résignation étoit nulle, fit toutes les procédures qu' on fait quand on se repent d' avoir résigné, et qu' on veut rentrer dans un bénéfice. Le grand bruit qu' elle faisoit obligea la jeune de lui interdire les parloirs, et de veiller elle-même à toutes les grilles, où l' on avoit ordre de l' observer et de renvoyer toutes ses visites.

L' animosité s' échauffa encore sur le sujet d' un révérend père carme déchaussé, qui, étant venu pour la voir et ayant été renvoyé comme les autres, jura par la mère sainte Thérèse et par son père saint élie de s' en plaindre aux supérieurs, et écrivit, avec un zèle digne de ce prophète, des lettres pleines de tendresse pour cette pauvre persécutée, et leur donna une bénédiction si puissante qu' elles eurent le bonheur d' entrer et d' être rendues à celle dont il pleuroit sa persécution. Quand on n' est pas accoutumé au silence et à la solitude, il est bien malaisé de vivre sans visiter les parloirs, et l' on a bien plus de force quand on se voit plainte. Cela fit qu' elle se rétracta avec plus d' éclat, entraînant une partie de la communauté que sa nièce n' avoit pas bien su ménager. Il fallut faire venir un visiteur, qui voulut régler cette affaire et réconcilier ces esprits

animés les uns contre les autres. Il prit avec lui deux ou trois avocats, l' official de l' évêque et un père jésuite qui prêchoit le carême à Riom, et crut avoir fait un accommodement éternel ; mais à peine fut-il retourné à Cluny que la chose revint au même point, et qu' elle s' aigrit même davantage. Il se fit une grande quantité de procédures ; on désavoua le visiteur, et les grands-jours étant établis à Clermont, elles y portèrent leur cause. L' ancienne demandoit qu' on déclarât la résignation nulle, et alléguoit plusieurs défauts ; la jeune demandoit qu' elle fût confirmée. Une douzaine de religieuses intervenoient sur ce qu' elles disoient que ce bénéfice étoit électif, et qu' elles ne devoient pas perdre le droit naturel d' élection qu' elles avoient. L' abbé de Mauzac, qui est m. Le comte d' Albon, étoit en cause et prétendoit qu' il avoit la nomination du bénéfice ; *que ce bénéfice*, par la nullité de la résignation et la mauvaise foi des parties, tombant en dévolu, c' étoit à lui à y pourvoir. Quatre avocats différents plaidèrent, et M. Talon ayant d' abord éloigné la prétention de l' abbé de Mauzac sur les abus qui se pourroient glisser, si cet abbé faisoit des prieures à sa volonté, il réfuta la bulle de Paul V, qui lui attribuoit cette nomination, et observa que la bulle contenoit une clause bien extraordinaire, par laquelle le pape confirmant la réforme établie dans ce monastère, confirmoit tous les statuts qu' on feroit à l' avenir, pourvu qu' ils fussent dans l' honnêteté et dans l' ordre ; après il insista longtemps sur le droit d' élection qu' il faudroit non-seulement conserver, mais qu' il faudroit même établir où il n' est pas. Pourtant il loua fort la nouvelle prieure et approuva la résignation, parce qu' ayant été faite et reçue avec le consentement des religieuses, elle pouvoit passer pour élection, sans conséquence pourtant.

Il déclama contre les pensions réservées ; mais il observa que la pauvre mère étoit fort âgée, et que probablement elle ne feroit pas grand tort à ce monastère, et conclut enfin à la maintenue de la résignation pour l' une, et de la pension pour l' autre, le tout sans conséquence, étant d' avis que m. L' évêque de Clermont y fit une visite pour remettre les esprits et rendre la paix à cette maison. Ses conclusions furent absolument suivies. J' ai appris que M. Talon avoit été un peu porté pour l' ancienne,

mais que Mme sa mère, qui se mêle de toutes sortes d'affaires, avoit entrepris de les accommoder, et que n'ayant pas trouvé assez de déférence dans son esprit, lorsqu'elle lui fit demander un seing en blanc, elle en conçut mauvaise opinion, et conjura son fils de conserver tous les droits qu'il pourroit à la jeune, qui lui avoit paru plus soumise, et qui l'avoit reconnue pour juge et pour arbitre.

Le 13 e, on fit dans la chambre le procès à une femme qu'on accusoit d'avoir eu un enfant d'un autre que de son mari, et de l'avoir tué. Son père, son mari et ses soeurs déposèrent contre elle, et toute sa famille la tenoit pour adultère et pour meurtrière. Il étoit prouvé qu'elle étoit devenue grosse en l'absence de son mari ; elle l'avoit avoué devant les juges de son village, mais elle se rétracta devant les juges des grands-jours, et soutenant son honneur par son effronterie, elle voulut passer pour femme de bien ; et comme son mari, qui étoit maçon, avoit été fort éloigné pendant un an et demi, et que les enfants ne viennent point de si loin aux femmes, elle voulut lui faire accroire qu'il avoit été présent, et que cet enfant avoit été de lui sans qu'il y eût pensé. Il avoit beau dire que ce sont des choses sérieuses qui ne se font point avec tant de distraction, et qu'il avoit bonnes attestations de son voyage, elle vouloit toujours que ce fût lui, et le faisoit

p128

plus père qu'il n'étoit ; mais son grand crime étoit le soupçon qu'on eut d'avoir tué ce qu'elle avoit fait naître avec crime. Il est vrai qu'elle étoit allée accoucher dans une grange, et que s'étant retirée, on trouva son enfant mort sur de la paille. Il avoit les joues enflées, la tête meurtrie et les lèvres trop flétries. C'étoient des présomptions contre elle fort considérables, et, selon les lois, elle devoit mourir. Il y eut d'abord six opinions et six voix à la mort ; mais tout le reste fut pour elle, et se contenta de la condamner au fouet, à la fleur de lis et au bannissement. Les juges mêmes s'étonnèrent après de leur douceur, et avouèrent eux-mêmes qu'il y avoit un certain hasard dans les jugements qui, je ne sais par quel mouvement, anime ou relâche l'esprit des juges, et sauve quelquefois des criminels et condamne des misérables.

On jugea le même jour une plainte de M. Griffet, médecin de Bourbon, contre un baigneur qui, par une témérité sans exemple, avoit osé se révolter contre lui. Il n'est point d'art plus souverain que la médecine ; elle ordonne avec autorité tout ce qu'il

lui plaît, et menace de mort ceux qui refusent d' obéir à ses ordonnances. Tous les malades sont ses sujets, et tous ceux qui veulent vivre reconnoissent son pouvoir et révèrent ses ordres. Aussi il n' est rien de plus glorieux qu' un médecin qui prétend qu' on lui doit honneur par un précepte de l' écriture, et qu' il est nécessaire à la république. Les baigneurs de Bourbon qui n' ont pas l' esprit de juger des choses, et qui n' ont pas lu par malheur les livres de la sagesse, n' avoient pas cette soumission d' esprit et cette obéissance aveugle pour leur maître. Ils croyoient que leur science étoit indépendante de celle d' Hippocrate et de Galien, et qu' ils savoient aussi bien les règles du bain que M. Griffet

p129

et M. Delorme. Ce dérèglement parut si étrange que ces messieurs jurèrent par Esculape qu' ils les rangeroient bien à leur devoir ; ils le firent avec beaucoup de chaleur, et depuis ils n' ont vu que des baigneurs soumis. Mais comme ces soumissions contraintes ne sont pas éloignées de la révolte, et qu' une domination violente trouve quelquefois de la résistance, il s' en trouva un qui ne porta pas tout l' honneur qu' il devoit à m. Le médecin, et qui se doit réparer par toute sorte de voie. L' occasion se présenta bientôt de venger l' injure reçue en vengeant les intérêts publics ; et quelque personne qui prenoit le bain s' étant évanouie entre les mains de ce baigneur révolté, il fallut lui faire de grandes leçons et le menacer d' un ton bien grave ; mais il n' eut pas assez de vertu, et s' échappant en paroles, il appela M. Griffet *âne de médecin* . Toute la faculté de Bourbon, qui réside en lui, en fut scandalisée, et lui fit procès devant messieurs des grands-jours, qui, pour l' exemple et pour la satisfaction d' un médecin dont ils peuvent avoir besoin, si Dieu réduit leur santé à la nécessité des eaux de Bourbon, condamnèrent ce misérable à lui demander pardon, à lui payer une amende de 100 francs, et à être suspendu durant six mois de ses fonctions de baigneur ; il est vrai que ce sont des mois d' hiver où son office est inutile. Voilà comme on a puni ce téméraire. Le médecin pourtant murmure encore, et trouve qu' il n' a pas sujet d' être satisfait.

Le 14, on jugea l' affaire du comte de Beaune sur la comédie du coffre. Ce gentilhomme, des principaux de la province et pour la qualité et pour les richesses, étant d' une noblesse ancienne, et ayant près de 50000 livres de rentes, fut arrêté en vertu du décret pour venir se présenter à la chambre. Jamais homme ne fut

plus épouvanté

p130

que lui, quoique sa vie fût tout à fait sans reproches. M. Nau, qui se trouvoit intéressé et piqué au jeu, lui avoit dit dans sa colère des choses fort désobligeantes, et l'avoit menacé fort indiscrètement de la question. Ce procédé auroit paru fort extraordinaire en un autre, mais on ne s'en étonna pas tout à fait en lui. Quelques-uns des plus sensés avoient été d'avis qu'il ne falloit point de décret contre une personne qui n'avoit fait que rendre office à un de ses amis, et que, comme on étoit venu pour punir les criminels, il étoit à propos de traiter avec beaucoup de civilité les gens de bien ; qu'on n'avoit qu'à lui témoigner, qu'il viendrait sans peine, et qu'il étoit à propos de lui épargner la honte d'être conduit par des archers comme un homme prévenu de crimes ; mais la résolution avoit été prise, et il en fallut passer par l'avis le plus sévère. Après que le premier feu fut passé, et que ces messieurs irrités eurent fait un peu plus de réflexions, ils s'apaisèrent, et, pour raccommo-der les choses, proposèrent de le relâcher sur sa parole et lui donner la ville pour prison. Les autres représentèrent qu'il n'étoit pas moins coupable aujourd'hui qu'hier, et qu'il falloit ou n'avoir point eu tant de chaleur, ou avoir plus de fermeté ; qu'ils étoient pourtant bien aises qu'on en revînt à leur opinion, et qu'on ne témoignât point tant d'ardeur pour un petit intérêt d'amende. Ainsi l'on se radoucit et l'on jugea que M. De Beaune seroit obligé de fournir 20000 francs, ou de les faire fournir par Mme De Canillac, lui donnant recours contre elle. Il donna d'abord

p131

10000 francs, et est encore arrêté pour les autres 10000. à son particulier, il est condamné à une amende que les uns vouloient faire grande, et que la plupart réduisirent à 200 francs. Il est fort content de cet arrêt, ou parce qu'il croit que Mme De La Mothe ne fera point difficulté de payer la somme, dont on attend des nouvelles dans trois jours, ou parce que, dans l'épouvante où il étoit, il est bien aise de sortir d'affaire, à quelque prix que ce soit. Le 16, qui fut le lundi, il n'y eut point assez

d' affaires pour fournir l' audience, et l' on jugea en particulier deux femmes, toutes deux accusées d' un même crime. L' une avoit eu une inclination particulière pour le vicaire de son village, et je crois que l' inclination avoit été mutuelle ; ils s' étoient fait leur déclaration réciproquement, et il y eût paru quelques mois après, si cette femme artificieuse n' eût caché les marques apparentes de son amour. Elle se conduisit fort adroitement, mais elle ne put point éviter le soupçon de quelque voisine malicieuse qui s' aperçut du désordre qui lui étoit arrivé ; elle accoucha pourtant fort secrètement en enterrant son enfant, qu' elle prétend être venu mort au monde ; elle ne creusa pas assez avant dans la terre, et je ne sais par quel hasard un chien, fouillant en cet endroit, trouva ce petit corps, et, le rongéant, le traîna par tout le village. Les voisines ne manquèrent pas de parler ; elle fut condamnée par les juges à la mort, et fut appelante aux grands-jours. L' autre étoit dans la même espèce, et la seule différence, c' est qu' elle étoit plus jolie, et qu' elle ne s' étoit pas amusée au vicaire de sa paroisse, mais à quelque jeune homme de son voisinage. Elle fut plus adroite à cacher sa grossesse, et les voisines, soit qu' elles fussent moins soupçonneuses, soit qu' elle les vît plus rarement, n' en

p132

eurent jamais le moindre vent. Elle enterra son enfant comme la première, et un chien s' étant amusé à le déterrer, il s' en fit information en la justice du lieu, et le juge, qui étoit un vieux raffiné, ordonna qu' on visiteroit toutes les filles du village, et qu' on verroit s' il ne s' en trouveroit point quelqu' une qui eût du lait. Elle se trouva la misérable, et avouant sa fragilité et désavouant le meurtre de l' enfant, comme l' autre, elle fut condamnée et conduite par appel aux grands-jours, où les avis furent fort partagés : les uns alléguant l' ordonnance qui juge digne de mort une mère-fille dont l' enfant se trouve mort en naissant, si elle n' a découvert sa grossesse à personne, supposant qu' elle n' a gardé le secret que pour avoir plus de moyens de faire son crime impunément ; les autres trouvant que l' ordonnance étoit trop sévère, et qu' il falloit toujours juger favorablement, elles furent condamnées à toutes choses, excepté la mort. Ce jugement n' auroit point passé à la tournelle, et l' on trouvoit étrange qu' il eût passé à la chambre des grands-jours. Cependant que toutes ces choses se jugeoient, une troupe de comédiens de campagne étoit arrivée pour

venir donner du divertissement à ceux qui donnoient de la terreur à tout le monde. Ils dressèrent d'abord leur théâtre, et furent prêts à jouer le lendemain. M. Le président donna la première comédie aux dames dans sa maison, où elle fut représentée par des gens à peu près comme M. La Rapinière et M. L' étoile du roman de Scarron. Ils disoient tout rôle du mieux qu' ils pouvoient, changeant l' ordre des vers et des scènes, et implorant de temps en temps le secours d' un des leurs qui leur suggéroit des vers entiers, et tâchoit de soulager leur mémoire. Je vous avoue que j' avois pitié de Corneille, et que j' eusse

p133

mieux aimé, pour son honneur, que M. D' Aubignac eût fait des dissertations critiques contre ses tragédies, que de les voir citer par des acteurs de cette façon. Il y avoit une de leurs femmes qui récitoit assez bien, et il faut leur donner cette louange qu' ils représentoient assez bien le burlesque, parce qu' ils étoient assez burlesques eux-mêmes, et qu' ils étoient meilleurs farceurs que comédiens. Comme ils sont seuls dans la province, il faut bien se contenter d' eux. Cela fait qu' on y va presque pour y trouver compagnie plutôt que pour y entendre les comédiens, et qu' il s' y passe bien d' autres amours que ceux qu' on représente sur le théâtre. L' assemblée est composée de quelques dames de la ville qui sont de tous les divertissements, de quelques galants qui les suivent ou qui les mènent, et de quelques-uns de messieurs des grands-jours qui jouent des personnages bien différents dans cette ville. Ils font dresser des échafauds pour les exécutions ; ils font dresser des théâtres pour leurs divertissements ; ils font le matin les tragédies dans le palais, et viennent entendre l' après-dînée les farces dans le jeu de paume ; ils font pleurer bien des familles, et veulent après qu' on les fasse rire ; et comme si la judicature étoit attachée à leur robe, ils dépouillent toute leur sévérité en la dépouillant, et ne se font plus craindre lorsqu' ils sont habillés de court. Ils voient pourtant dans la représentation du théâtre une partie de ce qu' ils voient en instruisant les procès, c' est-à-dire des tyrans qui ont opprimé les foibles, des amants qui ont fait mourir leurs rivaux indignement, des femmes qui ont donné ou qui ont reçu du

pô"

poison de leurs maris, et cent autres passions dont on se plaint dans la province et dont on se rit dans le tripot, qui peuvent pourtant servir pour exciter à la justice, *parce* qu' on les représente toujours punies.

Je ne suis point de ceux qui sont ennemis jurés de la comédie, et qui s' emportent contre un divertissement qui peut être indifférent, lorsqu' il est dans la bienséance ; *je n' ai pas* la même ardeur que les pères de l' église ont témoignée contre les comédies anciennes, qui, selon saint Augustin, faisoient une partie de la religion des païens, et qui étoient accompagnées de certains spectacles qui offensent la pureté chrétienne. Aussi je ne crois pas qu' il faille mesurer les comédiens comme nos ancêtres et les romains, *qui* les méprisèrent, en les privant de toutes sortes d' honneurs, et les séparant même du rang des tribus, comme on peut remarquer par un passage du livre de la *république* de Cicéron, que saint Augustin a cité dans son deuxième livre de la *cité de Dieu* . Je leur pardonne même de n' être pas trop bons acteurs, pourvu qu' ils ne jouent pas indifféremment tout ce qui leur tombe entre les mains, et qu' ils n' offensent ni l' honnêteté ni l' ordre de la société civile. Nos comédiens manquèrent en ce point, plutôt par simplicité que par malice, et entreprirent de jouer une méchante parodie que quelques envieux ont composée et dont ils ont fait une satire contre M. Chapelain, dont la vertu, la prudence et l' érudition sont connues partout où il y a des gens de bien et des gens savants. Je fus étonné lorsque j' appris qu' ils avoient

p135

eu l' indiscretion ou l' effronterie de réciter publiquement ces vers injurieux, et de faire revenir l' ancienne licence de la comédie. C' étoit un usage de mauvais exemple, que la liberté de la république et la jalousie du peuple contre les grands avoit introduit, *de mettre* parmi les rôles qu' on faisoit publiquement, des satires contre les principaux citoyens d' Athènes. Ce ne fut pas une simple tolérance, ce fut une coutume confirmée par une loi qui permettoit que la comédie... etc., dît ce qu' elle voudroit, et nommât ceux qu' elle voudroit blâmer même par leur nom. Elle attaqua d' abord les séditieux et fit des satires contre les cléons et les cléophons, avec quelque espèce de justice, voulant flatter le peuple, en condamnant des noms qui lui étoient déjà fort odieux ; quoiqu' il eût été plus à propos qu' ils eussent

été condamnés par un censeur que par un poète, dit saint Augustin : ... etc. Mais comme la médisance s'insinue insensiblement et que la liberté se change aisément en licence, elle entreprit de décrier les gens de bien, et de dire des injures à Périclès et à Socrate. Se servant des actions et des personnages véritables et connus, comment auroit-elle épargné les gens de bien, lorsqu'elle n'épargnoit pas même les dieux ? Et quel respect pouvoit-elle avoir pour la société, puisqu'elle n'en avoit point pour la religion, et qu'on se moquoit des autels sur le théâtre ? Nous en trouvons cent exemples dans l'antiquité ; mais je fais une réflexion et non pas un traité sur ce sujet.

La nouvelle comédie, soit que le gouvernement fût changé et que les grands fussent plus puissants, soit que le siècle fût plus réformé et qu'on fût devenu plus sage, s'arrêta à des vraisemblances agréables, et ne chercha pas des vérités odieuses. Elle inventa des noms et des actions, et quittant cette satire découverte, elle se contenta de décrier le vice et de marquer le défaut des hommes en

p136

général, et de toucher les spectateurs sous des personnes empruntées. Ainsi Ménandre peut passer pour meilleur auteur qu'Aristophane, quand même il n'auroit pas tous les autres avantages que Plutarque lui donne, puisqu'il a été plus retenu et moins médisant. Le théâtre fut dans les mêmes dérèglements parmi les romains, et commença par la même jalousie contre les plus puissants de leurs concitoyens ; mais on réprima cette insolence, et l'on fit une loi par laquelle on condamnoit et celui qui auroit fait les vers, et celui qui les auroit récités : faisant un même crime et de l'auteur et de l'acteur de ces satires, ... etc. Ils jugeoient fort bien que notre vie ne devoit point être exposée à ces insultes, et que nos actions ne devoient être sujettes qu'aux jugements et aux suffrages des magistrats. Mais lorsqu'ils faisoient paroître leur honnêteté civile, ils négligeoient la religion, et conservoient l'honneur de leurs citoyens, sans se soucier du culte de leurs dieux, puisqu'ils ne défendirent point qu'on se moquât de leurs actions ou de leurs mystères. C'est la réflexion de saint Augustin : ils eurent soin de la réputation de leurs sénateurs, et n'en eurent point de l'autorité de leurs dieux ; ils avoient plus de considération pour Rome que pour le ciel ; les intérêts de la cour les touchoient plus que ceux du capitole : ... etc. ;

et lorsqu' il se rencontroit parmi eux des gens d' honneur qui eussent trouvé mauvais que Plaute ou Naevius eussent mal parlé de Scipion ou de Caton, il ne se trouva ni censeur, ni sénateur, ni pontife qui prît la cause des dieux. Lorsque Térence excitoit un jeune comédien à la débauche par l' exemple de Jupiter, ces désordres étoient considérables, et l' on avoit raison d' employer toute l' autorité des lois pour en arrêter le cours ; mais les sages ne s' en étonnoient point, et Socrate a donné sur ce sujet un exemple de modération et de fermeté qui devoit être connu de tout le monde. Aristophane, qui étoit un poète badin et médisant s' il en fut jamais, ayant perdu toute considération pour la sagesse, se mit à écrire une comédie très-injurieuse contre Socrate, ou à la sollicitation de ses ennemis, ou par sa propre jalousie, sur ce que ce philosophe estimoit Euripide plus que lui, et ne lui faisoit pas l' honneur d' assister à ses comédies, comme il assistoit aux tragédies de son rival. Il se proposa de le tourner en ridicule, et voyant qu' il entreprenoit non pas Cléon, qui étoit un esprit séditieux et tout à fait de mauvais bruit parmi le peuple, ni les lacédémoniens et les thébains, que les différends et les jalousies d' état rendoient odieux à la république d' Athènes, ni Périclès même, qui avoit des envieux et de mauvais interprètes de ses actions, mais un philosophe qui passoit pour le plus homme de bien de son temps, au jugement de l' oracle même, il résolut d' y employer toutes les grâces de la raillerie et de gagner, par ses bons mots, les applaudissements de la multitude. Il réussit dans son dessein, et trouva des esprits, qui étoient naturellement portés à s' élever contre les sages magistrats et les hommes vertueux, disposés à écouter toutes ses folies. Ce spectacle les surprit

si agréablement et leur parut si plein d' esprit, qu' ils battirent des mains mille fois, et le déclarèrent vainqueur par mille cris de joie redoublés. Socrate, qui étoit le plus grave, le plus modeste et le plus juste de tous les hommes, ne fréquentoit point les théâtres, et n' aimoit point la comédie, parce qu' elle lui paroissoit trop injuste et trop dissolue. L' estime qu' il avoit pour Euripide, tant à cause de sa sagesse qu' à cause de la force judicieuse de sa poésie, l' engageoit à se trouver aux défis que lui faisoient les nouveaux poètes tragiques, ou aux théâtres

publics, ou dans le Pirée ; il avoit toujours témoigné beaucoup de répugnance lorsque Alcibiade et Critias le voulurent mener, comme par force, à la comédie. Aristophane, piqué ou corrompu par argent, choisit le jour de la fête des bacchanales, où toute la Grèce s'assembloit, et crut faire un affront bien sanglant à ce philosophe ; mais cet homme sans reproche vint lui-même à l'assemblée, monta sur le théâtre, et voyant que quelques étrangers demandoient avec beaucoup de curiosité où étoit ce Socrate dont on parloit tant, il se leva et se tint debout durant tout le temps de la comédie, sans rien perdre de son repos ni de sa gravité. M. Chapelain a été si peu touché de cette parodie diffamatoire, qu'on peut croire qu'il en mépriseroit la représentation avec la même force d'esprit qu'il a témoignée lorsqu'on lui en a donné les premières nouvelles. Mais nous sommes dans un siècle où l'on a besoin de bons exemples, et où l'on doit empêcher qu'on ne décrie la vertu. Et si la faveur du ciel fait naître parmi nous des socrates, la justice des hommes doit punir les aristophanes qui les persécutent devant le monde. Ce fut cette considération qui obligea messieurs des grands-jours de faire défense aux comédiens de réciter à l'avenir de telles satires. Ce fut M. De Caumartin qui représenta à l'assemblée que c'étoit une chose qui concerne les bonnes moeurs ; qu'il étoit de la justice publique

p139

de régler ces sortes de dérèglements ; que si l'on souffroit cet usage de médire des gens de bien, on ne verroit aucune vertu à l'épreuve de la calomnie ; qu'on joueroit les plus sages par leur nom, et qu'on rendroit ridicules les actions les plus sérieuses ; que c'est un intérêt public et particulier qui le pouvoit à leur donner cet avis ; que ceux qui récitoient des satires contre un homme d'honneur et un auteur de réputation, pouvoient en réciter contre messieurs des grands-jours, et qu'il se pourroit trouver dans la province des poètes satiriques, aussi bien qu'à Paris ; qu'enfin il étoit ami de M. Chapelain, et qu'il avoit trop d'estime pour lui pour assister à des représentations qui offensent la vertu en général, plutôt que son mérite particulier, et qui doivent être plus fâcheuses à ses amis qu'à lui-même. Toute l'assemblée trouva la proposition fort raisonnable, et l'on fit défense aux comédiens de jouer à l'avenir cette parodie.

M. De Chastillon donna, ce soir même, à souper après la comédie, fort proprement. Il avoit prié quatre dames de ce pays et plusieurs autres dames. Messieurs, tant

des grands-jours que de la province, y assistèrent, qui en étoient avertis plutôt que priés, et qui venoient à une conversation plutôt qu' à un festin de cérémonie. On y dansa, on y vint en masque, et on s' y divertit avec beaucoup de liberté jusqu' après minuit. La fête fut plus galante que magnifique, et telle qu' un garçon et un galant homme la devoit donner. Quelque divertissement qu' on eût pris le soir, il falloit venir au palais le matin ; et quoiqu' on eût été gai jusqu' à deux heures après minuit, il falloit reprendre son sérieux cinq heures après, et faire le juge après avoir fait le galant. On jugea une affaire qui est d' assez bel exemple pour être sue, et qui fait voir qu' il y a d' honnêtes femmes dans le monde. Dans un village d' Auvergne qu' on nomme Mirefleurs, il y avoit une villageoise assez belle, qui eût

p140

pu plaire non-seulement aux bourgeois de son village, mais même aux plus délicats de la cour. Toute la jeunesse de ces quartiers-là avoit brûlé pour elle, et après avoir attiré tous les yeux, elle avoit gagné tous les cœurs de ceux qui l' avoient regardée ; mais elle avoit autant de pudeur que de beauté, et l' honneur lui fit toujours mépriser l' amour indiscret. Une certaine modestie sévère qu' elle affectoit de faire paroître sur son visage, et je ne sais quel air impérieux et indifférent, laissoient tous les jours quelqu' un de ses amants dans le désespoir, et faisoient que tous se sentoient forcés de l' aimer, et qu' aucun n' osoit espérer d' en être aimé. Aussi, quoiqu' on ne soit pas accoutumé parmi ce petit monde à faire l' amour respectueusement, elle avoit gagné sur l' esprit de tous ceux qui la voyoient, qu' ils auroient autant de sagesse que de bonne volonté pour elle, et leur avoit protesté qu' elle jugeroit de leur amitié par leur retenue, et par ce moyen les avoit quasi tous rendus honnêtes gens, autant que leur condition le pouvoit permettre. Comme c' est le sort qui fait les mariages, ses parents la donnèrent à un homme qui passoit pour le plus sage, et qui fut pour le moins le plus heureux de son village. Elle l' aima, dès qu' elle l' eut pour mari, avec tant de fidélité, qu' on jugeoit bien qu' elle ne pouvoit cesser de l' aimer et n' en pouvoit aimer aucun autre. Quelques-uns de ses anciens amants lui rendirent en compagnie quelques visites après son mariage ; et n' ayant pas été assez heureux pour être maris, ils s' estimoient encore assez fortunés d' être ses amis, et vivoient avec elle de cette manière respectueuse qu' elle leur avoit toujours proposée. Il y en eut un

qui n' eut pas toute la modération qu' il falloit, et qui eut la hardiesse de lui faire une déclaration d' amour en des termes fort embarrassés, qui n' expliquoient pas bien ses pensées, mais qui découvroient sa passion, et qui se faisoient d' autant mieux entendre, qu' ils sembloient être

p141

confus et peu intelligibles. On peut juger avec quelle fierté cette beauté sévère répondit à cet effronté. Elle lui interdit sa maison ; elle le menace de découvrir à son mari son insolence, et lui représente en trois mots qu' il devoit la connoître, qu' elle étoit au désespoir qu' on eût osé seulement lui faire une proposition d' amour contre sa fidélité ; et le regardant d' un air sévère, elle appela deux ou trois de ses voisines, et sous prétexte de leur faire voir de la toile qu' elle venoit d' acheter, elle s' arrêta avec elles en conversation, et ne regarda plus ce misérable, qui sortit moins satisfait, mais non pas moins passionné. Il y a des mouvements si forts en amour, qu' il faut beaucoup de sagesse pour les modérer. Ce galant n' en eut pas assez pour se vaincre, et un jour, sachant que le mari de cette belle étoit, pour quelque affaire, à un village au delà de la rivière, il se servit de cette occasion, et résolut d' avoir par force ce qu' il ne pouvoit obtenir par le mérite de sa passion. Il eut l' adresse de se cacher dans la maison ; il entra la nuit dans la chambre où elle étoit couchée ; elle y avoit laissé une chandelle allumée, ou à cause qu' elle étoit seule, ou qu' elle craignoit de se trouver dans les ténèbres ; il se glissa jusque dans le lit et voulut tenir la place de l' absent ; mais le bruit qu' il fit dans l' embarras où il se trouvoit l' ayant éveillée, elle fit un cri qui eût pu alarmer le voisinage, si la maison n' eût été un peu séparée des autres. Elle saute de son lit, lui dit les choses les plus touchantes du monde, pour l' obliger à se retirer sans poursuivre son mauvais dessein, et quelque crainte qu' elle eût, elle le menaça de son désespoir. Cet homme insolent ne se laissa toucher ni à ses larmes ni à ses prières, et voulut s' avancer vers elle, mais l' honnêteté donne de la force, et la fureur fait, en ces occasions, ce que la crainte et la foiblesse ne permettroient pas en d' autres. Elle chercha le moyen d' éviter ce déshonneur, et trouvant une hallebarde au coin

p142

de la chambre où elle s' étoit réfugiée, elle en perça le coeur de ce malheureux qui brûloit pour elle. à peine en sortit-il deux ou trois soupirs ardents avec lesquels il expira. L' amour qu' elle portoit à son mari lui fit trouver du plaisir même dans son crime, et l' horreur qu' elle avoit pour le crime de cet amant malheureux étouffa en elle tous les sentiments de pitié, et cet homme sacrifié à sa chasteté fut un spectacle qui ne lui déplut pas pendant cette nuit ; elle sortit pourtant tout effrayée de sa maison, appela quelques-uns de ses voisins et leur fit le récit de son action. Le témoignage de ces bonnes gens et la réputation de sa vertu la firent absoudre. Cette action, qui ne la rendoit pas criminelle devant les juges, la rendoit encore plus agréable qu' elle n' étoit aux yeux de son mari ; mais les parents du mort ayant fait informer et porter l' affaire devant les grands-jours, où le meurtre étoit bien prouvé et la vertu de la meurtrière peu reconnue, la cour obligea toute cette famille à se venir présenter, et la condamna à une amende considérable pour des gens d' un bien et d' une condition fort médiocres. Cette action peut être considérée ou selon les lois de la société, ou selon les règles du christianisme : selon les lois, cette femme étoit excusable de s' être portée à cette extrémité contre un homme qui venoit lui faire violence ; il y a une défense légitime pour l' honneur, comme il y en a une pour la vie ; l' honnêteté et la pudeur ont leur désespoir lorsqu' on les presse, et on leur permet un premier mouvement comme à des passions justes et raisonnables, lors même qu' elles semblent sortir des bornes de la raison. Si le droit a permis aux maris de tuer les deux adultères et de venger l' honneur de leur famille dans leur premier emportement, ne croyant pas qu' on peut réprimer un ressentiment si violent et si pardonnable, pourquoi ne seroit-il pas licite à une dame qui se voit réduite à se défendre contre la force, de sacrifier à

p143

sa chasteté celui qui veut la contraindre au crime ? Ces sortes d' amour ne peuvent être punis que par la mort. Elle pourroit être meurtrière pour n' être pas infidèle ; l' ardeur de conserver son honneur pouvoit être aussi forte en elle que la passion de le lui ravir étoit insolente en lui-même. Quelqu' un avoit si bien instruit cette aimable homicide, ou elle avoit de si beaux principes d' esprit, qu' elle répondit avec beaucoup de grâce et de force à ses juges, qu' elle

faisoit gloire du crime dont on l' accusoit, et que c' étoit un éloge pour elle que d' être accusée d' être trop pudique ; qu' elle avoit plus de honte d' avoir pu être sollicitée par un amant forcené, qu' elle n' avoit de peur d' être condamnée par des juges sévères ; et qu' une femme qui avoit eu le courage de tuer, auroit bien aussi le courage de mourir pour ce sujet ; que la nature avoit donné aux hommes la force de repousser toutes sortes d' injures, et n' en avoit laissé aux femmes que pour résister à leur déshonneur ; qu' on faisoit un crime de ce qui devoit être un exemple à tout son sexe ; qu' on ne devoit pas considérer en cette rencontre une femme qui tue, un homme qui meurt, mais un amant qui est transporté d' une passion brutale, et une femme qui devient cruelle pour être chaste ; qu' enfin elle avoit ouï parler de Lucrece, et qu' elle savoit qu' il y a eu des siècles où ces crimes-là ont mérité des récompenses. Elle disoit ces choses avec une modestie qui témoignoit son innocence, et faisoit connoître à ces messieurs qu' elle n' avoit fait que punir un criminel qu' elle leur eût réservé pour faire un exemple de leur plus sévère justice, si le péril n' eût été pressant, et si elle eût pu se sauver sans le perdre. Selon les maximes de la religion, saint Augustin est d' avis qu' il n' est point permis de tuer, même dans ces occasions, et tient le précepte si général, qu' il ne croit pas qu' on puisse faire mourir quelqu' un innocemment, de l' ancienne loi qui ont entrepris

p144

des guerres sanglantes, et comme Abraham, qui fit un acte de piété d' une résolution parricide, ou par une inspiration particulière comme Samson et Jephté, ou par l' autorité d' une dignité publique qui porte un caractère de justice et qui a ordre du ciel de punir les coupables. Il est malaisé de faire l' application de ces règles à cette action particulière. Il trouve même que c' est un crime à une dame de se tuer pour éviter le déshonneur, et ne peut point souffrir qu' on allègue l' exemple de Lucrece. Il faut, dit-il, qu' elle ait été ou déshonnête ou injuste ; elle a fait de deux crimes l' un, ou l' adultère ou l' homicide ; ou elle consentoit à la perte de sa pudeur, et elle étoit criminelle, ou elle n' y consentoit pas, et elle étoit meurtrière d' une personne chaste et innocente. Ainsi l' on peut dire avec raison : si elle est adultère, pourquoi la loue-t-on depuis tant de siècles ? Si elle est chaste, pourquoi se tuoit-elle ? C' est une vanité de romaine qui n' aimoit pas tant l' honnêteté qu' elle craignoit la honte, et qui ne cessa de vivre

que parce qu' elle n' osoit paroître devant le monde ; pourquoi faisoit-elle un crime elle-même pour éviter celui d' un autre ? Quoi qu' il en soit, saint Ambroise est d' un avis contraire, et il prend plaisir, dans le livre de ses *offices* , de louer la constance et la résolution de quelques vierges qui se sont précipitées, ou qui ont prévenu par un meurtre ou par une mort volontaire les violences de leurs tyrans.

Quelques jours après, on présenta les lettres de grâce que M. De Caumartin avoit scellées pour un jeune homme de Clermont, nommé Gaschier, fils du lieutenant criminel, qui avoit tué sans dessein une femme de la même ville. C' est la coutume dans la province que, lorsqu' il se fait quelque fête solennelle, ou pour quelque réjouissance

p145

publique, ou pour l' entrée de quelque personne considérable, toute la jeunesse s' assemble, et s' étant mise sous les armes, fait le tour de la ville en bel ordre pour faire honneur à la fête. Chacun cherche les armes les plus bruyantes, et c' est une gloire parmi eux d' avoir tiré le plus grand mousquet et d' avoir fait le plus grand bruit. Lorsque m. L' évêque de Clermont fit son entrée et qu' il reçut les compliments de tous les corps, il y eut une troupe fort nombreuse d' habitants armés qui allèrent au devant de lui, et l' accompagnèrent jusque dans son palais en le saluant incessamment de toute leur mousqueterie. Son cheval, qui étoit fougueux, bondissoit si fort qu' on craignoit que la joie ne fût troublée par quelque malheur, et que le prélat ne fût pas assez bon cavalier pour soutenir ces agitations violentes. Ce cheval croyoit d' être dans un champ de bataille plutôt que dans une ville de paix, et porter un général d' armée, non pas un évêque. Toutes les bénédictions que l' évêque donnoit à peine restoient à demi formées en l' air, et il ne pouvoit faire qu' un demi-signé de croix, que le mouvement interrompoit à tous les coups qu' on venoit d' entendre. Toute la ville loua Dieu de leur avoir donné pour le gouvernement de son église un homme qui, outre qu' il étoit homme de bien, étoit encore bon écuyer, et l' on reconnut l' importance qu' il y a qu' un évêque soit bon homme de cheval, lorsqu' il fait son entrée dans ces provinces. Ce Gaschier dont je parle étoit de cette joyeuse escadre, des plus lestes et des mieux armés, et voyant une bourgeoise de sa connoissance qui, pour voir passer la pompe plus en repos, étoit montée avec quelques-unes de ses compagnes sur un monceau de pierres assez élevé, ou pour la saluer, ou pour l' épouvanter par

divertissement, tira son mousquet

p146

si proche d' elle que la poudre et le feu ayant fait un effort considérable et pénétré jusqu' au corps au travers des jupes, elle resta morte sur la place. Le gendre de cette pauvre malheureuse qui étoit présent, voulut venger la mort de sa belle-mère, et poursuivit son meurtrier l' épée à la main ; mais on l' arrêta. Ce criminel involontaire représente aujourd' hui ses justifications, et a reçu des lettres de rémission qui ont été lues et examinées.

Le 28 e novembre, l' affaire de Mm. Du Palais fut décidée, qui fut la première contumace qu' on ait jugée dans la cour des grands-jours. L' arrêt en fut sévère, parce que l' action avoit été fort criminelle. M. Le comte Du Palais ayant acheté Feurs, qui est un bourg fort considérable dans le Forez, et prétendant faire valoir les droits de seigneur avec un peu trop d' autorité, M. De Magnieu, qui est un homme de qualité, qui avoit des terres dans l' étendue de sa paroisse, eut quelque intérêt à démêler avec lui, qui ne sembloit pas fort important dans le fond, mais qui le devint dans les suites. Les premières plaintes se firent de part et d' autre dans l' ordre de la justice, et il sembla que le procès devoit se terminer dans les formes ordinaires. Mais comme il se glisse ordinairement un certain esprit d' animosité et d' aigreur entre ceux qui plaident, et que la haine ou la vengeance achèvent souvent ce que la justice a commencé, cette affaire changea de face, et devint une affaire d' honneur, après avoir été de pur intérêt. Cela fit qu' il y eut entre ces deux gentilshommes une inimitié déclarée, ensuite de laquelle on accuse M. Du Palais d' avoir voulu faire assassiner M. De Magnieu et de lui avoir fait dresser des embûches.

p147

Soit que ce fût pour cet assassinat, ou pour quelque autre raison de justice, ce dernier, sur les plaintes qu' il avoit faites de son ennemi, obtint un décret contre lui, et lui envoya cinq huissiers à sa maison du palais pour lui faire quelque sommation, ou pour lui signifier quelque ordre qui ne lui étoit pas fort agréable. L' on dit qu' il en avoit été averti, qu' il avoit mandé quelques-uns de ses amis, et qu' il avoit assemblé chez lui tous les braves de son voisinage.

Les huissiers ne manquèrent pas de venir exécuter leur commission dans toutes les formes, à la porte du château, et de témoigner à ces messieurs qu' ils étoient sujets aux lois et aux ordonnances des juges, comme les autres. Cette hardiesse ne leur plut pas ; ils délibérèrent s' ils devoient s' en venger sur-le-champ, ou s' il falloit différer quelque temps leur ressentiment pour l' assouvir avec plus de violence et avec plus de sûreté. Quelque chaleur qui les emportât, ils furent capables d' un peu de modération, et se contentèrent pour lors de leur donner la chasse et de les menacer. Il n' étoit pas malaisé d' épouvanter ces sortes de gens, qui se retirèrent au premier village pour y passer la nuit ; mais personne ne voulut les recevoir, parce qu' ils étoient ennemis de M. Du Palais qu' ils aimoient ou qu' ils redoutoient. Ils ne furent pas mieux reçus dans les autres endroits pour les mêmes considérations, et quelque tard qu' il fût, ils furent obligés d' aller loger à six lieues de là, où, après s' être retirés, ils reposoient fort profondément, lorsque deux troupes de gens à cheval arrivèrent du palais, entrèrent avec violence dans l' hôtellerie, passèrent dans une chambre où trois de ces huissiers étoient couchés, et tirant plus de vingt coups de pistolet en tuèrent deux, et cassèrent l' épaule au troisième, qu' ils obligèrent de se traîner encore tout sanglant jusqu' à la chambre de ses compagnons, lesquels, se voyant dans la dernière extrémité, se jetèrent à leurs pieds, implorèrent toute leur

p148

pitié, et n' attendoient plus que la mort. Quelques-uns, échauffés dans le premier meurtre, furent d' avis qu' il falloit achever ; mais quelqu' un plus modéré, si l' on peut dire qu' il y eût de la modération en ce rencontre, opina à la vie. Ainsi on les laissa vivre, mais on leur fit souffrir des peines extrêmes : on les mena jusqu' au palais tout nus dans la plus grande rigueur de la saison ; on leur donna mille coups de fouet durant le chemin, et on les renvoya presque aussi morts que leurs compagnons, avec défense de regarder derrière eux sous peine de la vie. Quoique le marquis du palais fût fort jeune en ce temps-là, il n' a pas laissé d' être compris dans l' information, comme ayant été remarqué lui-même avec un de la maison de Canillac, qu' on charge extrêmement, et qui est mort pour son bonheur et peut-être pour celui de quelques autres. La partie de ces messieurs ne manqua point de faire les poursuites qu' il falloit faire. Le procès fut instruit et prêt à juger ; mais, soit qu' ils fussent

las de plaider, ou qu' ils ne voulussent pas être la cause de la mort de plusieurs personnes de qualité, ils remirent leurs intérêts à M. De Villeroi, qui les accommoda et les mit hors de tout intérêt civil. Mais les grands-jours étant survenus, et M. Legrand, conseiller au parlement de Paris, étant venu dans la province, et ayant donné le procès entièrement instruit, il fut jugé sans que les parties intéressées en eussent eu le moindre soupçon. Par arrêt, Mm. Du Palais père et fils furent condamnés à avoir la tête coupée, et quelques juges même furent d' avis qu' ils fussent roués vifs ; leurs biens furent confisqués ; l' amende fut de 40000 livres : on procéda à la démolition du château du palais. Quelques-uns de ceux

p149

qui s' étoient trouvés à l' occasion furent condamnés à la roue. Ainsi la justice se vengeoit elle-même et faisoit craindre ses arrêts à ceux qui avoient autrefois si mal reçu ses ordres. Mme la marquise Du Palais, femme du fils, se rencontra par hasard ce malheureux jour à Clermont, où elle étoit venue, ou pour voir quelques-uns de ses parents, ou même pour se divertir dans la ville, puisqu' elle n' entendoit plus parler du procès qui devoit, à son avis, être instruit à grand bruit, et faire craindre longtemps auparavant que d' être en état. Il n' est pas hors de propos de remarquer que cette dame est d' une qualité fort relevée, de la maison de La Tour d' Auvergne, parente au trois ou quatrième degré de M. De Turenne ; elle a la taille avantageuse, des yeux bleus qui ont de la douceur et qui ne laissent pas d' être animés ; un tour et des traits de visage qui sont fort beaux, et un teint fort vif et fort uni. Sa beauté fit bien du bruit, lorsqu' elle fut à Clermont, dès qu' elle y parut ; et la plupart des galants d' Auvergne adorèrent cet astre naissant. M. De L' Anglar fut le plus constant et le plus passionné, et il alloit être le plus heureux, si le destin qui trouble souvent les plus belles passions, n' eût été contraire à son amour, et ne l' eût ravi à cette belle, qui l' aimoit autant qu' elle en étoit aimée. Car ayant eu querelle avec m. Le comte de Canillac et s' étant allé battre avec lui, il fut tué d' un coup de pistolet. Quelques-uns assurent que le comte étant

p150

l'agresseur et voulant donner le choix des armes par civilité, selon l'usage qui s'observe ordinairement dans ces combats particuliers, il lui présenta deux pistolets, dont l'un étoit chargé à balle et l'autre ne l'étoit point, avec résolution de vouloir se servir de son avantage, si le pistolet chargé de plomb lui tomboit en partage, ou de prévenir quelque chose et de tirer en l'air comme un coup d'essai, si l'autre lui étoit échu, afin d'avoir moyen de le relâcher ; que le choix fut fait selon son désir, et que, tirant son coup sans crainte, il en blessa son ennemi à mort. Je n'oserois point assurer une chose qu'il seroit très-malhonnette d'avoir faite et qu'il seroit très-imprudent d'avoir dite ; je me contente de dire que Mlle De La Tour eut bien du déplaisir, et qu'elle plaignit extrêmement et le malheur de son amant et celui de son amour.

Environ en ce temps-là, le marquis Du Palais s'étant retiré dans une de ses terres qui n'est qu'à une lieue de la Roche, où demeuroit cette belle, lorsque sa mère la ramenoit dans sa solitude, prit occasion de la voir, comme par droit de voisinage. Il connut bientôt qu'il étoit impossible de la voir sans l'aimer, et se trouva sans y penser engagé à des charmes qui lui parurent inévitables, si bien qu'après l'avoir vue comme voisin, il vint la revoir comme amant. Il avoit de l'esprit et de l'amour, il se conduisit si bien auprès de la demoiselle, qu'il mérita d'en être aimé. Sa qualité, son bien, sa bonne grâce y contribuèrent beaucoup, et firent qu'elle reçut sa première déclaration avec beaucoup de douceur et même avec quelque espèce de joie. La mère, qui n'avoit pas de bien à donner à sa fille, et qui trouvoit tous ses avantages dans ce parti, ne désavoua point son inclination, et l'affaire se trouva fort résolue de part et d'autre. Il fallut en donner avis au comte Du Palais le père, qui voyoit sa maison assez engagée, et n'espérant de raccommo-der ses affaires que par le mariage de son fils, s'opposa de toute son autorité

p151

à ses amours, et crut qu'il devoit considérer en cette occasion non-seulement sa satisfaction particulière, mais encore l'intérêt de sa maison et l'avantage de sa famille. Il lui défendit de la voir ; il le menaça de toute son indignation, et lui proposa d'autres partis pour le divertir de celui qu'il recherchoit ; enfin il employa tous les moyens pour réduire cet esprit prévenu. Mais la défense redoubla son désir ; les menaces ne firent que l'enflammer

davantage, et les autres filles qu' on lui proposa ne firent que lui faire connoître la différence de celle qu' il aimoit d' avec toutes les autres. Il poursuivit donc son dessein, et se déclara si fort contre les intentions de parenté, que son père obtint de m. L' évêque de Clermont une défense à tous les curés de son diocèse de marier ces deux amants. Mais l' amour a mille adresses et trouve mille inventions pour rompre tous les obstacles qu' on lui oppose. Il alla consulter la mère de la fille, avec laquelle il résolut qu' il la rencontreroit le lendemain, et que la mettant dans son carrosse, il l' emmèneroit hors du diocèse, et l' épouserait en face d' église ; la chose fut exécutée. Elle sortit de la maison, sous prétexte de se promener avec un ecclésiastique, qui sans doute avoit la confiance de la mère, et à peine eurent-ils avancé dans la campagne, que le marquis arrive, et lui donnant la main, la fait monter dans son carrosse, et va l' épouser dans un village voisin, d' un autre diocèse que celui de Clermont ; il revint encore faire la noce chez la mère et y coucher la même nuit. Lorsque le comte Du Palais apprit la nouvelle de ce mariage, il en fut au désespoir, il s' en plaignit en justice et fit informer comme si on eût enlevé son fils. La dame, qui ne songeoit qu' au bonheur de sa fille, fut avertie par ses amis de faire informer de son côté, de traiter l' affaire d' enlèvement et d' implorer les lois pour épouvanter le père et pour l' obliger de ne résister plus à ce mariage. La chose réussit comme on se l' étoit proposé,

p152

et le comte avisé consentit enfin volontairement à ce qu' il ne pouvoit plus empêcher. Leur joie fut si grande, et le plaisir qu' ils avoient d' être ensemble les occupa si fort depuis, qu' ils ne songèrent pas même à tirer du greffe les informations qui avoient été faites de concert contre l' enlèvement prétendu de la fille ; de sorte que les grands-jours ayant été établis à Clermont, comme on se fut saisi de leur part des grosses de tous les procès, on y trouva celui-ci pour lequel il eût été assigné à la cour. Mais on avoit contre lui une affaire plus importante, et l' enlèvement étoit peu de chose, si le meurtre et la rébellion de justice ne l' eût rendu plus criminel. L' arrêt fut donné le matin, et Mme Du Palais, qui croyoit qu' il falloit de longues procédures pour l' instruction, et qu' elle en seroit avertie longtemps auparavant, comme tous les autres l' avoient été, entendit des laquais qui s' entretenoient de ce qu' on avoit fait le matin à la chambre des

grands-jours ; mais elle n' y fit nulle réflexion, et allant voir le comte de Canillac dans la prison, elle voulut se divertir avec lui de la nouvelle qu' elle avoit ouïe ; mais elle fut bien surprise, lorsque le comte, la larme à l' oeil, lui confirma cette fâcheuse condamnation. Et elle tomba évanouie à ses pieds, et comme on l' eut fait revenir, elle monta en carrosse toute délacée qu' elle étoit, et s' en vint tout en désordre chez madame sa soeur, où nous étions logés. Elle monta dans la salle où Mme De Caumartin étoit avec quelques dames de la ville qui étoient venues lui rendre visite ; et avec des cris et des lamentations que je ne saurois exprimer, elle toucha si fort toute la compagnie que chacun joignit ses larmes avec les siennes, et qu' on eût eu de la peine à deviner laquelle de ces dames pleuroit son mari condamné, tant la douleur d' une belle personne inspire des sentiments de pitié. Je ne vis jamais douleur plus emportée : tantôt elle prouvoit l' innocence de son mari, et s' arrêtoit au milieu

p153

de sa raison ; tantôt elle reprochoit aux juges leur cruauté ; tantôt elle louoit la tendresse de son mari pour elle. " c' est moi, disoit cette dame éplorée, c' est moi qui suis la cause de tous ces désordres, et quelque innocent qu' il soit, Dieu le punit pour m' affliger ; son seul crime est d' avoir épousé une malheureuse. " les sanglots interrompoient ses discours ; enfin s' apercevant qu' elle embarrassoit tout le monde, elle sortit brusquement, et après quelques mots de considération que nous lui dîmes, elle fut conduite chez quelques conseillers de la ville pour consulter les moyens qui lui pouvoient rester de conserver quelque chose de son bien. Sa douleur l' avoit si fort transportée, qu' elle ne songeoit à son mari que pour le plaindre. Comme il ne s' attendoit point d' être jugé si promptement, il étoit resté dans une de ses terres, et se croyant innocent, ou espérant avoir des informations et des témoignages pour sa décharge, il ne craignoit point son jugement. Quelques personnes sages furent d' avis de commencer par songer au danger où il étoit exposé, et de lui envoyer bien vite un courrier en poste. Quelque diligence qu' on pût faire, à peine eut-il le temps de se sauver ; les archers le poursuivirent de si près qu' ils l' atteignirent, et, lui réduit au bord d' une rivière, lui crièrent qu' ils l' arrêtoient par ordre du roi. Mais l' extrémité où il étoit lui donna du courage et fit qu' il se jeta dans la rivière à cheval ; et comme il étoit bien monté, il la traversa à la nage, et se sauva

fort heureusement, laissant ceux qui le poursuivoient bien étonnés à l' autre bord. Cette dame est inconsolable ; elle ne plaint ni ses biens ni trois enfants qu' elle a ; elle ne regrette que l' éloignement de son mari ; elle vivoit encore heureuse, s' il ne lui falloit point vivre en veuve, et dans son désespoir, elle se destine à pleurer les jours et les nuits son infortune.

Le 26 du mois, m. Le président ayant reçu une lettre

p154

de M. Colbert, qui portoit quelques ordres du roi touchant la prorogation des grands-jours et l' enregistrement de la commission de M. De Caumartin pour la présidence, en cas de récusation ou d' absence, il assembla tous les conseillers à sa ruelle, et leur proposa ses deux affaires. Après la lecture des ordres de la cour et des avis du ministre qui témoignoit que le roi étoit très-satisfait de leur conduite, et qu' ils n' avoient manqué qu' en ces deux points ; qu' ils devoient considérer que c' étoit un grand prince fort absolu et qui vouloit être obéi, et qu' il leur conseilloit en ami de n' attendre pas de nouveaux ordres. Pour savoir le sujet de cette lettre, il faut remarquer que le roi avoit envoyé, depuis quelque temps, une prorogation des grands-jours, sur la connoissance qu' il avoit des grands fruits que faisoit cette justice dans la province, et de la nécessité de poursuivre les desseins qu' il avoit eus de rétablir l' ordre, avec ordre de la vérifier dans la chambre même. Ces messieurs, qui ne font qu' une partie du parlement, lui envoyèrent cet arrêt de prorogation, afin qu' il le voulût vérifier lui-même, soit pour rendre cette déférence à leur compagnie, soit pour n' être point engagés à registrer aussi la commission pour la présidence dont ils avoient ordre. Le roi n' approuva point qu' ils eussent plus de considération pour le parlement que pour lui, et qu' ils éludassent l' exécution de ses volontés.

Pour ce qui regarde la présidence, entre le maître des requêtes et les conseillers, en cas d' absence du président, l' affaire étoit encore plus embarrassante, chacun alléguant

p155

des raisons et défendant l' honneur de sa charge ; les uns refusant d' être présidés par une personne qui

n' est pas de leur corps, et qui ne peut avoir aucune autorité sur eux ; les autres soutenant qu' ils ont les mêmes droits puisqu' ils sont de la même commission, nommés au second rang, non pas comme étrangers, mais comme étant de la même assemblée qu' eux et ayant la préséance après le président. Je n' entre point dans les diverses raisons de ce différend, et je ne m' arrête qu' au fait particulier. Chacun sait que c' est l' usage, lorsqu' on établit les grands-jours, de choisir un président à mortier, des conseillers de diverses chambres, et un maître des requêtes, pour porter les sceaux, donner des lettres de rémission dans les cas rémissibles, et sceller des commissions pour assigner les parties et proroger les jugements, et que, selon cette coutume, m. Le président de Novion, M. De Caumartin, maître des requêtes, et quinze ou seize conseillers ont été envoyés pour tenir les assemblées de justice à Clermont. Lorsque la déclaration du roi fut vérifiée en parlement, quelques-uns s' avisèrent qu' il pourroit y avoir quelques contestations pour la présidence, si M. De Novion venoit à être absent ou par infirmité, étant sujet à quelques vapeurs qui l' incommodent, ou par récusation, ayant des parents et des alliances dans la province. Mais on ne voulut point faire bruit de cette affaire, tant parce qu' il n' étoit pas assuré qu' on leur disputât cette préséance, que parce qu' ils auroient donné lieu de croire leur droit douteux, s' ils l' eussent mis en délibération. M. De Caumartin, qui auroit fait une assez pauvre figure aux grands-jours, s' il eût fallu qu' il se promenât malgré lui ou qu' il contrefît le malade toutes les fois que m. Le président l' eût été, examina le droit qu' il pouvoit avoir, chercha des exemples pour le confirmer, et concerta avec les messieurs de sa compagnie un placet qu' il avoit dessein de présenter à la cour,

p156

qui contenoit quelques raisons et trois ou quatre exemples du fait. Il le donna à M. Colbert et le fit voir à quelques autres personnes du conseil, qui firent les réflexions qu' il falloit sur sa demande, et lui témoignèrent qu' ils ne la trouvoient pas injuste ni mal fondée, et qu' il n' avoit qu' à attendre la voix de l' oracle qui se déclareroit vraisemblablement en sa faveur. Comme il étoit important pour lui que la chose fût décidée avant son départ, il en ouvrit le discours au roi, lorsqu' il fut prendre congé de lui, et sa majesté lui répondit qu' elle avoit donné ses ordres là-dessus, qu' il n' avoit qu' à partir, et qu' il les recevrait après l' ouverture de la chambre. Il apprit

que ces ordres étoient un arrêt du conseil pour le faire présider, et une lettre de cachet ordonnant que l'arrêt fût enregistré dans la chambre. M. Le premier président étoit extrêmement contraire à cette prétention, et dans le rang qu'il tient aujourd'hui, on ne pouvoit point le faire souvenir qu'il eût été maître des requêtes. M. De Novion n'étoit pas si obstiné que lui, et soit qu'il fût occupé de la pensée de son emploi, soit qu'il craignît que la contestation de ce droit ne troublât cette commission qui lui étoit fort honorable, il paroissoit indifférent là-dessus, et conseilloit même à M. De Caumartin de se munir de bonnes lettres et de mettre le bon ordre à son affaire, afin de ne se trouver point dans l'embarras lorsque la chambre seroit ouverte. Sur cela, tous ces messieurs partent et se rendent à Clermont, pour y exercer leurs fonctions de justice ; la semaine d'après, M. Talon reçut l'arrêt et la lettre de cachet dans les formes de la demande qu'on en avoit, pour la présenter, en qualité d'homme du roi, à la compagnie. Il la communiqua à M. Le président, qui le pria

p157

d'attendre encore sept ou huit jours, et de lui donner le temps d'un courrier pour en écrire, et pour en recevoir réponse de la cour. Cependant il sollicita M. De Caumartin de ne presser point le registrement de l'arrêt, que dans l'occasion ; d'attendre que la nécessité des affaires l'obligeât de se récuser, ou que l'infirmité de sa santé le contraignît d'être absent ; que pour lors, il feroit recevoir sa commission : et son dessein étoit sans doute de traîner l'affaire jusqu'après l'ouverture du parlement, afin que tout le corps s'intéressât à Paris. Mais outre que c'étoit un amusement il est certain que les affaires du roi s'y trouvoient intéressées, et que si le président fût tombé malade, la chambre refusoit de registrer, demandant du temps ou pour en informer le parlement ou pour faire des remontrances, les grands-jours eussent été sans doute interrompus. C'est pourquoi il étoit important de prévenir les occasions de faire vaquer la justice contre les intentions du roi. Trois semaines se passent dans ces irrésolutions, chacun écrivant à ses amis de Paris pour ses intérêts. Quoique M. De Novion n'eût aucun intérêt particulier dans l'affaire, il avoit l'intérêt du parlement à ménager, et quelques-uns des conseillers qui étoient ses plus familiers lui protestant qu'ils ne recevraient jamais qu'un président de leur corps, et qu'ils souffriroient

plutôt l' exil que de trahir les intérêts de leur compagnie, il craignoit les reproches du parlement, et les suites qui pouvoient être fâcheuses à ses amis. Aussi il éloignoit, autant qu' il pouvoit, la présentation de ces lettres, quoique M. Le Tellier eût écrit à M. Talon que le roi entendoit qu' elles fussent incessamment présentées, et qu' une personne qui a grand accès auprès des ministres lui envoyât des avis assez pressants. Cependant M. De Caumartin vivoit avec toute l' amitié et toute la bonne intelligence qu' on pouvoit souhaiter avec tous ces messieurs, tenoit fort bonne table chez lui, et leur faisoit festin

p158

presque tous les jours ; lioit avec eux des parties de promenade, recevoit d' eux et leur rendoit toutes les amitiés et toutes les marques d' estime imaginables, et leur témoignoit dans les occasions que, s' il arrivoit, par malheur, qu' il survînt entre eux quelque embarras pour la présidence, ils se souvinssent que c' étoit une querelle de charge et non pas de personnes, et qu' ils fussent conseillers de la cour, tant qu' il leur plairoit, pourvu qu' ils ne cessassent point d' être amis. Cette honnêteté et cette franchise leur faisoient louer sa conduite, et ils avouoient que le roi n' eût su faire un choix plus raisonnable. Ces choses se passaient ainsi, lorsque m. Le président, ou importuné des lettres de quelques-uns qui lui donnoient des avis là-dessus, ou pour témoigner à mm. Les conseillers son zèle pour le parlement, parla à M. De Caumartin, en leur présence, de la prétention qu' il avoit, et lui représenta que c' étoit une affaire qui pouvoit troubler l' ordre de la justice et le repos particulier des juges ; qu' il pouvoit bien s' imaginer que tout le parlement s' opposeroit, qu' on iroit plutôt au fond des provinces les plus éloignées, que de consentir à l' enregistrement de cette commission ; que si la cour s' étoit en quelque façon déclarée en sa faveur, c' étoit par la grande sollicitation de ses amis, et particulièrement de M. Verthamon, son beau-père, qui s' étoit servi de tout son crédit auprès des ministres ; que cela devoit faire croire qu' il avoit souhaité son emploi pour entreprendre par autorité sur les droits qui appartiennent de justice aux plus anciens conseillers de la chambre ; que pour lui il avoit bien toujours cru que cela ne lui réussiroit pas, et qu' il lui en avoit témoigné quelque chose ; qu' au reste, il étoit fâcheux d' avoir un différend de cette nature avec une personne d' un

mérite si reconnu

p159

et d' une conduite si approuvée, non-seulement dans sa compagnie, mais encore dans la chambre des grands-jours où chacun en particulier avoit une estime et une amitié même particulière pour lui. Il lui proposoit ensuite de se désister de ses sollicitations, et de ne faire point paroître du désir pour cet honneur, et que tout se passeroit assez bien, s' il avoit la bonté de vouloir faire le malade, durant le temps du procès de m. Le comte De Canillac, où il s' attendoit bien d' être récusé. M. De Caumartin répondoit qu' étant dans la même commission que mm. Les conseillers, et ayant l' honneur de les précéder sans contestation, il ne troubloit point l' ordre de la justice et ne faisoit aucun tort aux juges de prétendre de les présider en son absence ; qu' il seroit bien malheureux d' entreprendre sur les droits du parlement où il a eu l' honneur d' être assez longtemps, et pour lequel il conservera toujours tout le respect et toute la déférence qu' il doit ; mais qu' il croyoit que le parlement céderoit à la raison, à l' exemple et à l' autorité du roi ; et que ces messieurs qui jugent si bien toutes choses, donneroient eux-mêmes un bel exemple de justice, en recevant un ordre qu' un roi si grand et si juste leur envoie, bien loin de s' obstiner à le refuser ; que la cour s' étoit déclarée en sa faveur sans beaucoup de sollicitations de sa part, ni de celle de ses amis ; que l' arrêt et la lettre avoient été expédiés si promptement après son arrivée, qu' on n' avoit pas eu le loisir d' importuner les ministres, et qu' il étoit aisé de croire que ce n' étoit pas son ambition ni son empressement, mais le choix et la délibération du prince ; que, pour lui, il pouvoit dire avec vérité qu' il n' avoit point brigué ni même souhaité cet emploi, et qu' il avoit été fort surpris lorsque quelques-uns de ses amis lui en donnèrent les premiers avis, et que m. Le chancelier les confirma. Quant à m. Le président, qu' il pouvoit se souvenir de ce qu' il lui avoit conseillé dans son jardin, de

p160

se munir de bonnes lettres, ce qui fait voir qu' il avoit été dans un sentiment bien différent de celui d' aujourd' hui ; que s' il eût eu tant de peine à

consentir à la prétention de la présidence, il en auroit parlé aux ministres, et représenté toutes les difficultés qui sans doute eussent été fort bien écoutées ; qu' il y auroit eu un fort bel expédient de nommer M. De Fortia, pour tenir les sceaux, lequel étant intendant en Auvergne, seroit allé pour les affaires de la province faire un voyage toutes les fois que le président auroit voulu s' absenter, et auroit évité sans honte la concurrence de la présidence ; il ajoutoit qu' il s' estimoit très-malheureux d' être dans un emploi où il fût obligé d' avoir quelque différend avec des personnes qu' il estime très-particulièrement, et pour lesquelles il sent une tendresse respectueuse qu' il ne sauroit expliquer ; qu' il voudroit pour beaucoup n' être point dans cette fâcheuse nécessité, mais qu' il leur protestoit que dans la différence des sentiments, il conserveroit toujours la même cordialité pour eux, et que si les opinions étoient partagées, les coeurs ne seroient jamais divisés ; qu' enfin, après les déclarations de la cour et les ordres du roi expédiés, il ne devoit plus regarder son affaire comme sienne ; que ce seroit trahir les intérêts de sa compagnie et les intentions de sa majesté, que de se désister de ses prétentions, lorsqu' elles sont justes et autorisées, et que ces expédients de maladie supposée n' étoient plus à propos, lorsqu' il s' agissoit d' exécuter des ordres et non pas de les éluder. Quoique tout se fût passé avec beaucoup de douceur et de civilité, il paroissoit pourtant que m. Le président affectoit de dire certaines choses qui pouvoient animer les autres, en leur faisant soupçonner que M. De Caumartin s' étoit empressé pour avoir son emploi et pour obtenir de la cour des lettres qui leur étoient contraires. Après ces premiers éclaircissements, on ne fit plus de difficulté de parler de ce différend M. De Novion

p161

insistant toujours qu' il n' y avoit point de meilleur expédient que d' être malade avec lui, et disant que la cour ne s' intéressoit pas tant qu' on pensoit à cette affaire, et que M. Colbert ne lui en écrivoit plus depuis longtemps, et qu' il ne recevoit sur ce sujet que les lettres et les avis de M. F., que M. De Verthe lui attiroit ; mais qu' il le prioit de ne lui en plus donner à l' avenir. On écrivoit au contraire de Paris, qu' on s' étonnoit fort à la cour que l' arrêt ne fût pas déjà enregistré ; qu' il falloit laisser agir ceux qui sont établis pour faire exécuter les volontés du roi ; qu' on pourroit bien

envoyer un autre arrêt et d' autres lettres, et que l' esprit et l' état présent de la cour étant un état de fermeté et un esprit de gouvernement absolu, il étoit à croire qu' on ne commenceroit pas à se relâcher et à plier dans cette occasion. Enfin la lettre de M. Colbert arriva, qui acheva de faire connoître les desseins du roi, touchant la prorogation et la présidence. M. De Novion, après l' avoir reçue, assembla tous les conseillers, un soir qu' il devoit donner le bal et la comédie, à cause de la fête de Mlle Ribeyre, et les fit tous ranger à sa ruelle, parce qu' il s' étoit couché pour quelque légère incommodité. On fit la lecture de la lettre, et on commença par la délibération sur l' article qui regarde la présidence. Ils se fortifièrent tous pour s' y opposer, et ceux même qui n' en faisoient aucune difficulté en particulier, étoient aussi contraires que les autres, lorsqu' ils étoient assemblés, et ne se souvenoient plus des compliments d' amitié, lorsqu' il s' agissoit des intérêts de leur charge, soit parce qu' ils craignoient que le parlement ne leur reprochât un jour leur lâcheté, soit parce que l' usage veut qu' un président ait une grande autorité sur l' esprit des conseillers.

p162

Il y eut deux choses qui parurent un peu extraordinaires en cette assemblée : la première, qu' elle se tenoit dans une petite chambre où il y avoit huit ou dix dames et autant de messieurs qui, en jouant ou regardant jouer, entendoient tous les avis, et qui savoient le lendemain la lettre de M. Colbert par coeur. Cela fit dire à quelques-uns que le respect qu' on devoit aux ordres du roi, la bienséance qui veut qu' on cache autant qu' on peut ces sortes de division parmi des gens qui sont en autorité, et l' usage commun des délibérations, exigeoient un peu plus de secret et de précaution. La seconde fut que M. De Vassan, qui est fort attaché à m. Le président, ou pour lui complaire, ou pour témoigner son zèle pour le parlement, représenta à la compagnie que quelque estime et quelque amitié que méritât M. De Caumartin, et quelque inclination qu' on eût de lui en témoigner autant qu' il mérite, il étoit pourtant à propos, dans la conjoncture des affaires, de supprimer un peu de cette cordialité extérieure, et de dissimuler pour quelque temps la grande familiarité qu' on avoit avec lui, afin que la cour voyant qu' ils se séparoient en quelque façon de lui, elle jugeât la répugnance qu' ils avoient à consentir à sa présidence, et

n'espérât pas qu'on fit rien en considération de sa personne, lorsqu'il faudroit soutenir les intérêts publics et tout leur corps. Cet avis fut suivi, et l'on résolut qu'on ne le verroit plus si souvent, et qu'on ne mangeroit plus du tout chez m. Le maître des requêtes. M. Le Coq, qui est le plus intéressé, ce semble, en cette affaire, fut le seul qui proposa qu'il n'étoit pas nécessaire de diviser les personnes où il n'y avoit qu'un démêlé d'office, et qu'on pouvoit défendre sa cause sans retrancher aucune marque d'amitié ; mais son sentiment ne fut pas appuyé. Comme on procédoit à la délibération sur l'article de la prorogation, M. De Caumartin arriva inopinément, et parce qu'il insista fort sur l'obéissance entière qu'on devoit au roi,

p163

ne faisant qu'un même article de la prorogation et de sa commission, et que quelques-uns élevèrent un peu le ton, on pria les messieurs et les dames qui avoient été jusque-là auditeurs et spectateurs, de se retirer, et, après quelques petites contestations, chacun prit parti ; les uns allèrent à la comédie, les autres chez eux. M. De Caumartin ayant appris leur délibération, en fut un peu surpris, et trouva quelques raisons de s'en consoler. Lorsqu'il fut au palais le lendemain, tous ces messieurs lui firent mille caresses, lui protestèrent qu'ils ne l'honoroient pas moins qu'auparavant, lui demandèrent congé de ne manger plus chez lui de quelque temps, et lui dirent mille choses fort obligeantes. Lui, de son côté, leur témoignoit en riant que c'étoit un état malheureux que d'être retranché de la plus douce société qu'il y eût au monde, et que cette excommunication politique le touchoit fort ; mais qu'il se consolait sur son innocence, quand il voyoit que son seul crime étoit d'être maître des requêtes et eux conseillers. Ce qui étoit le plus fâcheux dans cette conduite étoit l'éclat que faisoit cette division apparente. Les plus sages en étoient étonnés ; les gentils-hommes en rioient ouvertement, et espéroient bien du repos et du relâche, si leurs juges pouvoient être une fois brouillés ; et M. Talon qui est plein de zèle pour la justice, et qui n'eût pas voulu donner la moindre trêve aux criminels, pria M. De Caumartin de n'en écrire point à M. Colbert, jusqu'à l'autre ordinaire, pour lui donner le temps d'essayer d'accommoder les choses. Il en parla à quelques-uns de ces messieurs qui lui rendirent visite ; à Mme De Caumartin, et après à m. Son mari comme

auparavant ; *tous* l' assurèrent qu' ils étoient résolus de bien vivre éternellement avec lui, et qu' ils ne vouloient qu' essayer s' ils pourroient se passer quelques jours de venir manger avec lui ; ce qu' ils exécutent ponctuellement. M. Talon qui est du parlement, et qui est aussi homme

p164

du roi, a proposé là-dessus un expédient qui lui paraît le plus doux et le plus court, qui est que le roi, qui doit aller un de ces jours en parlement, présente à vérifier l' arrêt de la prorogation des grands-jours et insère la décision de la présidence ; que le parlement qui attend quelques grâces de sa majesté ne s' y opposera peut-être pas en sa présence, et que mm. Les conseillers qui sont à Clermont auront de la joie de lui donner satisfaction, quand ils ne craindront plus les reproches de leur compagnie. Ils en ont écrit à Paris, et l' on attend le succès de cette affaire. Quoi qu' il en soit, ces messieurs ont toujours beaucoup de civilité et d' estime pour M. De Caumartin, et affectent de lui en donner des marques en toute occasion. La déférence universelle qu' ils eurent le jour d' après pour l' avis qu' il proposa sur le jugement de M. De Montvallat, fut remarquée par plusieurs comme une complaisance recherchée.

M. Le comte De Montvallat est un homme qui tient un rang assez honorable dans la province, et par la qualité, et par les biens qu' il possède, et par la réputation même de n' être pas fort tyran dans ses terres. Tout ce qui paraît au public de reprochable, c' est le désordre de son domestique, qui vient plutôt de la mauvaise humeur de sa femme que de son dérèglement. Selon le bruit le plus commun, bien loin d' avoir commis des meurtres et d' avoir fait des violences qui eussent éclaté dans le pays, il passoit pour si doux et pour si tranquille, qu' il étoit certain

p165

que ses paysans l' avoient souvent menacé, et que sa femme l' avoit souvent battu, et qu' il avoit été aussi bon seigneur que bon mari. Comme la justice des grands-jours est établie pour punir les oppressions que font les gentilshommes, et non pas celles qu' ils souffrent dans leurs maisons, on

croyoit que celui-ci étoit à couvert et que son seul crime étoit de n' avoir que trop d' innocence. Mais il avoit pour voisin et pour ennemi le procureur du roi de Saint-Flour, qui suscita un grand nombre de témoins dans ses terres, et présenta contre lui plus de trente chefs d' accusation, sur lesquels il fut arrêté. Une grande marque qu' il n' étoit pas fort coupable, c' est qu' il n' étoit pas en fuite, et qu' il se croyoit en sûreté chez lui. Mme sa femme qui poursuivoit sa séparation d' avec lui, bien qu' elle en ait pour le moins dix enfants vivants, vint à Clermont très-alarmée, ou par un sentiment que la nature inspire en ces occasions, ou par une bienséance extérieure qui veut qu' on sauve les apparences. Elle lui fit d' abord demander, à ce que j' ai appris, assez froidement, s' il agréoit qu' elle sollicitât pour lui. Il lui répondit aussi froidement qu' il étoit assuré de son innocence et qu' il n' avoit pas besoin de son secours. Ce mépris la piqua si fort, qu' elle fut quelque temps en résolution d' être sa partie, puisqu' il la refusoit pour sollicitieuse, et de fournir des informations contre lui, puisqu' il ne vouloit point être justifié par elle ; et véritablement elle qui le maltraitoit lorsqu' il étoit libre, pouvoit bien le poursuivre lorsqu' il étoit en prison. Mais ses amis l' arrêtrèrent, et lui firent comprendre qu' elle se feroit tort à elle-même plutôt qu' à son mari, et qu' elle agiroit contre toute sorte de bienséance. Cela fit qu' elle se retira dans une fort belle terre qu' ils ont proche de Riom, qu' elle a apportée de son mariage. Je ne sais point quel est le sujet de leur mauvais ménage : quelques-uns l' attribuent à la mauvaise humeur de madame ; les autres à quelques petites passions de

p166

monsieur pour quelques filles de son voisinage ; d' autres en disent encore une cause plus considérable, qu' assurément une femme doit avoir en horreur ; et si l' on dit vrai, il est juste qu' on lui pardonne son aversion. Quoi qu' il en soit, on trouve étrange qu' une dame veuille se séparer de son mari, après qu' elle a pris sur lui l' autorité d' user du droit de correction, et qu' elle n' ait pas plus de considération et d' estime pour un homme dont elle a eu plus de dix enfants. Quoique ce gentilhomme fût d' une humeur très-paisible et qu' il ne fût pas capable de faire de grandes violences, il ne laissoit pas d' en faire de petites et d' être tyran... et à petit bruit. Comme il avoit la justice dans ses terres sur ses sujets, il trouva le moyen de s' en servir pour ses

injustices, et de profiter de leurs crimes. S' il arrivoit que quelqu' un fût accusé d' assassinat, il lui promettoit sûreté en justice, à condition qu' il lui feroit une obligation de telle somme ; si quelque autre avoit entrepris sur l' honnêteté d' une de ses sujettes, il faisoit brûler les informations sur une obligation qu' on lui donnoit, et vendoit ainsi l' impunité à tous les coupables. Ainsi rien ne lui étoit plus inutile dans ses terres qu' un homme de bien. Il renvoyoit les criminels au notaire plutôt qu' au juge, et ne connoissoit autres lois écrites que les contrats d' obligation. Cette adresse de faire tout racheter par argent étoit très-utile pour lui et très-commode pour les autres, et la sûreté y étoit entière, puisqu' il les tyrannisoit pour les empêcher d' être jugés, et que les peines qu' il leur imposoit étoient des grâces, et qu' ils ne pouvoient se plaindre sans se trahir et sans se perdre. On l' accusoit encore d' une autre

p167

espèce de concussion qui n' étoit pas moins plaisante. Il y a un droit qui est assez commun en Auvergne et qu' on appelle le droit des noces. Autrefois on ne l' appelloit pas si honnêtement ; mais la langue se purifie dans les pays même les plus barbares. Ce droit, dans son origine, donnoit pouvoir au seigneur d' assister à tous les mariages qui se faisoient entre ses sujets ; d' être au *coucher* de l' épousée ; faire les cérémonies que font ceux qui vont épouser par procuration les reines de la part des rois. Cet usage ne se pratique plus aujourd' hui, soit parce qu' il seroit incompatible aux seigneurs d' être de toutes les noces de leur village et d' emporter leurs jambes dans les lits de tant de bonnes gens qui se marient, que parce que cette coutume étoit un peu contraire à l' honnêteté, et qu' elle exposoit les gentilshommes qui avoient l' autorité et qui n' avoient pas toujours la modération, à des tentations assez dangereuses, lorsqu' ils en trouvoient quelques beaux sujets. Cette honteuse cérémonie a été changée en reconnaissance pécuniaire,

p168

et, par un accord mutuel, les seigneurs ont demandé des droits plus solides, et les sujets ont été bien aises de se rédimmer de cette loi si dangereuse à leur

honneur. M. De Montvallat trouvoit que les anciennes coutumes étoient les meilleures, lorsque quelque belle villageoise alloit épouser, et ne vouloit pas laisser perdre ses droits ; et comme on le tenoit assez redoutable sur ce sujet, et qu' on craignoit que la chose passât la cérémonie, on trouvoit encore plus à propos de capituler, et de lui faire quelque présent considérable selon leurs forces. Quoi qu' il en soit, il faisoit valoir ce tribut, et il en coûtoit bien souvent la moitié de la dot de la mariée.

Il étoit encore chargé d' avoir tiré par force des obligations, d' avoir tenu longtemps dans un cachot et maltraité un paysan qui lui avoit fait, à ce qu' on dit, une fausseté, et de plusieurs autres chefs qu' on avoit accumulés et dont on avoit trouvé des témoins en assez grand nombre, parce qu' il n' est pas des plus violents et qu' il ne se fait pas craindre comme les autres. Son procès fut instruit, et les conclusions de M. Talon portoient le bannissement perpétuel et la confiscation de tous ses biens, c' est-à-dire son malheur inévitable, et la ruine de toute sa famille. La considération de ses dix enfants faisoit pitié aux juges, et M. Nau qui fut son rapporteur ou, comme il le disoit, son persécuteur, portoit lui seul les choses à l' extrémité. Au commencement de son affaire, ce gentilhomme tomba entre les mains de M. De La Falluère qui est d' un naturel fort doux et fort civil, et qui le traitoit d' une manière fort obligeante. Mais la commission qu' il eut d' aller informer des crimes du bourbonnois fit qu' on choisit M. Nau, qui est d' une humeur plus brusque et plus justicière, pour son commissaire. Il s' en acquitta si exactement que la première punition de cet accusé, et peut-être une des plus grandes, fut d' avoir un si sévère rapporteur qui l' examinoit à toute rigueur et l' épouvantoit en toute

p169

rencontre. Il est vrai qu' il le tourmenta jusqu' à la sellette, et que se trouvant derrière lui lorsque m. Le président l' interrogeoit, et trouvant qu' il ne le traitoit pas assez cruellement, il lui faisoit lui-même des demandes violentes, et le pressoit tout bas de répondre en le poussant si rudement, qu' enfin il lassa sa patience et l' obligea de se tourner vers lui et de lui dire qu' il avoit à répondre à m. Le président et non pas à lui ; qu' il étoit entre les mains de la cour et qu' il étoit temps qu' il cessât de le persécuter. Cette saillie du criminel et les contorsions que faisoit le commissaire

faillirent à faire rire les juges les plus sérieux. Enfin on en vint au jugement. M. De Caumartin qui ouvrit les avis remontra que les accusations n' étoient pas si considérables qu' il méritât un bannissement perpétuel, et qu' il n' étoit pas juste que toute sa postérité devînt misérable, et jugea qu' il falloit confisquer sa justice qui lui avoit servi d' occasion de vexer ses peuples, et l' en priver pendant sa vie ; le condamner à 8000 livres d' amende ; régler son droit de noces à un écu, et lui ordonner quelques réparations pour ceux qu' il avoit fait obliger injustement. Cette opinion parut fort judicieuse, et bien que plusieurs fussent d' avis d' un bannissement de quelques années, ils se rangèrent pourtant au premier sentiment, soit parce qu' il étoit plus raisonnable, soit parce qu' ils voulurent témoigner cette déférence à celui qui l' avoit proposé. M. De Montvallat qui craignoit un arrêt plus rigoureux et étoit au désespoir sur les conclusions de M. Talon, se trouva trop heureux d' en être quitte à si bon marché, et songea à payer son amende, pour sortir au plus tôt de la prison. Il se trouva

p170

bien des gens qui lui en offrirent la somme, pourvu que Mme sa femme voulût s' obliger pour lui ; mais elle le refusa, soit qu' elle ne trouvât point de sûreté à être sa caution, et qu' elle eût expérimenté qu' il n' étoit pas d' une grande fidélité en son endroit ; soit qu' elle ne voulût rien avoir à démêler avec lui dans un temps où elle poursuivoit une entière séparation ; soit qu' elle ne voulût consentir à l' exécution d' un arrêt qui ne la contentoit pas tout à fait. On remarqua dans la poursuite de cette affaire que les paysans étoient fort hardis, et qu' ils déposoient volontiers contre les nobles lorsqu' ils n' étoient point retenus par la crainte. Si l' on ne leur parle avec honneur et si l' on manque à les saluer civilement, ils en appellent aux grands-jours, menacent de faire punir et protestent de violence. Une dame de la campagne se plaignoit que tous ses paysans avoient acheté des gants, et croyoient qu' ils n' étoient plus obligés de travailler, et que le roi ne considéroit plus qu' eux dans son royaume. Lorsque des personnes de qualité, d' esprit et de fort bonnes moeurs, qui ne craignoient point la plus sévère justice, et qui s' étoient acquis la bienveillance des peuples, venoient à Clermont, ces bonnes gens les assuroient de leur protection, et leur

présentoient des attestations de vie et moeurs, croyant que c' étoit une dépendance nécessaire, et qu' ils étoient devenus seigneurs par privilège de leurs seigneurs mêmes. Ils étoient encore persuadés que le roi n' envoyoit cette compagnie que pour les faire rentrer dans leurs biens, de quelque manière qu' ils les eussent vendus, et sur cela ils comptoient déjà pour leur héritage tout ce que leurs ancêtres avoient vendu, remontant jusques à la troisième génération. Ces simplicités, qui faisoient rire ceux qui ne s' y trouvoient point intéressés, donnoient une fâcheuse contrainte à ceux qui y avoient quelque part, parce qu' il falloit souffrir des insolences auxquelles ils n' étoient pas

p171

accoutumés, et réprimer des promptitudes qu' ils n' avoient pas accoutumé de réprimer, lorsqu' ils voyoient la justice plus éloignée. Celui qui s' en trouva le plus incommodé fut M. De Chazeron, qui est un homme assez considérable dans la province, et dont on n' a pu faire aucune plainte. Un de ses sujets, fort avare et fort mutin, se souvenant qu' il avoit appris par tradition dans sa famille que son bisaïeul ou trisaïeul avoit autrefois vendu quelque pré ou quelque vigne au grand-père de ce gentilhomme, le vint trouver dans sa maison, et lui demanda la restitution de son bien. Ces demandes ne sont jamais agréables ; mais quand elles sont injustes et sans fondement, elles excitent la colère des plus modérés. Il lui représenta que le temps de la restitution étoit venu ; qu' après en avoir joui injustement, le roi envoyoit des gens qui ne le craignoient pas, et qui rendroient bonne justice. On lui répondit qu' il se trompoit ; que ce qu' il demandoit n' étoit pas juste, et que si ses ancêtres avoient vendu leur champ, les siens aussi l' avoient payé. Cette raison ne parut pas trop convaincante à ce bonhomme, qui se mit sur sa rustique fierté, et enfonçant son chapeau, et s' approchant avec emportement, et mettant sa main gauche à son côté, et faisant un geste menaçant de la droite : " vous me le rendrez, disoit-il, et les grands-jours... " le paysan auroit été plus sage en un autre temps, et le seigneur l' auroit été moins ; mais la peine où l' on voyoit ceux qui étoient accusés faisoit craindre ceux qui ne l' étoient pas. Aussi, toute la punition qu' il osa faire de cette hardiesse fut de lui jeter son chapeau par terre, et de l' averti de se tenir dans le respect. Mais ce misérable, entrant en fureur, lui commandoit de lui ramasser son chapeau, ou qu' il lui en coûteroit la tête. La chose

en vint au point que le gentilhomme, craignant de s' emporter et se méfiant de sa patience, en un temps où il falloit éviter toute sorte de reproche, lui releva son chapeau, et

p172

lui en ayant donné quelques coups, trouva à propos de monter à cheval et de venir faire ses plaintes à m. Le président. Tant le peuple se flatte ici des grands-jours, et tant la noblesse les craint !

Il en a coûté davantage à un officier de Riom, dont le père avoit acheté le champ d' un pauvre homme de son voisinage. Il jouissoit en repos de ses possessions et ne craignoit aucune accusation, lorsqu' on vint lui demander ou le champ ou le prix, au jugement des experts ; il examine la demande, il fait venir des anciens du village, il ne trouve rien dans ses papiers qui justifie l' acquisition. Les villageois témoignent que ce champ appartenoit à la maison de celui qui le requéroit. L' expédient le plus court fut de faire venir des experts, de réduire la somme du prix, et de payer 800 livres au demandeur, plutôt que d' être obligé à rendre par force, et d' être exposé aux peines des concussions et des violences. Mais ayant depuis trouvé des papiers qui justifient sa possession, et le paysan ne croyant point que les grands-jours soient venus pour lui, et qu' ils aient droit d' obliger à restitution ceux qui n' ont pas le malheur d' être nés nobles, il n' en a rien pu tirer que la raillerie de toute la ville. Ces choses ne sont que plaisantes et ne méritent pas qu' on les insère parmi les affaires sérieuses qui se passent ici, mais elles ne laissent pas de faire voir l' autorité du roi et la crainte qu' imprime dans les esprits la sévérité de sa justice.

Pendant que la noblesse et le peuple étoient dans cet état, les dames avoient aussi leurs affaires, et l' on ne voyoit que beaucoup de solliciteuses qui venoient justifier leurs maris qui étoient en fuite, ou qui venoient répondre en leur propre nom sur les violences dont on les avoit accusées. Mme la marquise De Canillac se trouvoit embarrassée

p173

dans les dérèglements de son mari, et rendoit raison de sa conduite. Mme la comtesse De La Roue avoit été citée aux grands-jours, et quoiqu' elle eût sept

ou huit frères qui avoient des terres et des vassaux dans l' étendue du ressort, elle étoit la seule de sa famille qu' on accusoit. Mme la comtesse D' Apcher faisoit partout retentir le bruit de l' innocence de son mari, qui avoit eu l' honneur d' être mis au rang des Espinchal et des Canillac ; et quelque âgée qu' elle soit, elle rompoit les oreilles des juges des noms de défunt son *papa* , dont elle porte un portrait bordé de blanc toujours pendant à sa ceinture. Cette dame est fort impérieuse, et en plusieurs rencontres elle avoit méprisé les Ribeyre, qui sont dans l' alliance de M. De Novion, qu' elle traitoit de petites bourgeoises, et dont elle disoit publiquement des choses fort désobligeantes sur la qualité. Elle avoit même blasphémé contre la beauté de Mme Ribeyre, et avoit déclaré hautement qu' elle avoit eu des femmes de chambre plus belles qu' elle, ce qui paroissoit trop injurieux pour être pardonné : aussi n' étoit-on pas fâché de la voir dans une posture plus humiliée.

Mlle De Beauvesé, qui est une demoiselle à Mme la comtesse, y sollicitoit les juges pour rentrer dans la possession d' un bien que son père avoit autrefois aliéné à son préjudice. Elle est assez bien faite, et pourroit même prétendre à passer pour belle, si elle ne s' efforçoit un peu trop de le paroître ; car rétrécissant toujours la bouche, qu' elle a déjà assez belle et assez petite, elle se rend difforme par cette affectation, et clignotant perpétuellement ses yeux pour les rendre plus brillants, elle leur fait perdre tout l' éclat qu' ils auroient ; enfin, tirant sa voix du fond du gosier, pour avoir quelque agrément en

p174

son parler, elle achève de se contrefaire tout entière. Lorsqu' elle parut dans la ville avec une bonne vieille femme qu' elle appeloit sa mère, et qui l' est effectivement, la fille étant fort galante et fort affectée, et la mère paroissant de mauvais augure, quelques zélés faillirent à leur faire affront ; mais elle parla tant de Mme la comtesse et de m. Le duc De Savoie, que Dieu la sauva du déplaisir qu' elle auroit reçu. On parloit encore de quelques autres qui étoient en fuite et qu' on accusoit d' être criminelles dans leurs familles, où les maris étoient innocents. Mme la marquise De Sales en étoit une, et il passoit pour constant qu' elle avoit excité m. Son mari à un des plus cruels assassinats qui se soient faits dans la province. Mais celle qui avoit fait le plus de bruit en ce pays, et qui avoit

eu plus de raison de se retirer, étoit Mme la comtesse De Busset, qui se trouvoit coupable de beaucoup de dérèglements. Elle étoit accusée d' avoir eu diverses passions en divers temps, quelques-unes fort douces, et quelques autres fort violentes. Elle avoit eu beaucoup de galanteries, et comme elle étoit fort belle, elle avoit attiré plusieurs amants, et ne leur avoit pas été cruelle, s' il faut en croire au bruit commun. M. De Candale, qui étoit gouverneur de la province, la vit et l' aima ; et comme il n' étoit pas des plus fins galants, il se vantoit partout d' être aimé et d' être l' unique ; mais il sut enfin qu' il avoit plus de rivaux qu' il n' avoit pensé. Tout le monde sait qu' elle s' échappoit de temps en temps pour quelques jours, et s' en alloit à Paris en poste, d' où, après avoir achevé toutes ses affaires, elle revenoit froidement chez elle. Son mari, qui est de la maison de Bourbon et qui n' en est ni plus glorieux ni plus sévère, la laisse vivre à sa mode, et n' en a paru jaloux qu' une fois. Il avoit

p175

appris les amours d' un gentilhomme avec sa femme, et il étoit assuré que le lieu de leur rendez-vous ordinaire étoit une cabane de berger, couverte de chaume, où ces deux amants traitoient leurs affaires secrètes avec moins de simplicité que les bergers et les bergères ne font ordinairement. Quelqu' un l' ayant exhorté à la vengeance de ce déshonneur, il fit mettre un jour le feu à cette cabane. Il crut, le bonhomme, qu' il ne leur restoit plus de lieu propre à telles négociations, que leur amour s' éteindroit par l' embrasement de leur retraite, et se tenant en sûreté depuis ce coup, il se vantoit d' avoir bien vengé sa famille. Cependant, il est certain que pendant qu' il faisoit brûler ce chaume, sa femme brûloit d' amour avec son galant, et trouvoit l' occasion de se satisfaire en un temps où l' on travailloit à le lui ôter. On l' accusoit encore de quelques violences. Voilà l' état où se trouvent les dames de la province.

Le samedi 28 de novembre, qui étoit le dernier jour de la première déclaration, la prorogation pour deux mois fut publiée en pleine audience, et reçue avec tout le respect qu' on devoit aux ordres du roi. On plaida ensuite quelques affaires de peu d' importance. Ainsi furent terminés les deux premiers mois de la chambre des grands-jours. Nous sortîmes de Clermont, le dimanche au matin,

pour aller faire nos dévotions à une abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous le titre de Saint-Allyre, qui est à cent pas hors de la ville, où des religieux réformés vivent fort exemplairement, sous la conduite d'un abbé régulier, qu'ils changent tous les trois ans. Après avoir satisfait à ce que l'ordre de l'église et les devoirs de la piété chrétienne exigeoient de nous, l'abbé nous fit considérer tout ce qu'il y avoit de remarquable ou dans leur cloître ou dans leur église. La forme, l'épaisseur et l'obscurité du bâtiment nous firent bien douter, dès l'entrée, de l'ancienneté de cette église, et nous persuadèrent fort aisément ce qu'on nous apprit : qu'elle étoit bâtie depuis plusieurs siècles, et que ç'avoit été la première retraite des premiers chrétiens d'Auvergne, peu de temps après les apôtres. Ce bon religieux nous montra une espèce d'oratoire, au côté droit, qui est le lieu secret où se retiroient les premiers saints du pays pour vaquer à l'oraison, lorsque la foi étoit encore persécutée. Il nous entretint assez longtemps sur les commencements et les progrès de la religion dans cette province et nous dit plusieurs choses dont les unes étoient véritables, les autres invraisemblables, les autres sans aucune apparence. Il nous fit voir quelques reliques, et nous assura que toutes les murailles de cette chapelle étoient creuses et pleines de corps saints et d'ossements de martyrs ; et nous montrant un tombeau assez antique et un pilier d'une grandeur merveilleuse qui n'en étoit pas éloigné, nous voulut obliger de croire, sur la foi d'une tradition qui est vénérable parmi eux, que c'étoit là le tombeau d'une vierge qui étoit venue d'Allemagne pour vivre sous la direction et sous la conduite de saint Allyre. Leur histoire rapporte qu'elle étoit fille de l'empereur Sévère, et que, par une providence

particulière, elle fut possédée du démon. Sa noblesse, son esprit, sa beauté faisoient qu'on plaignoit son malheur partout, et qu'on y cherchoit tous les remèdes dont on se pouvoit aviser. C'étoit une chose terrible de voir la fille du maître du monde entre les mains d'un tyran secret et inconnu, et un ange visible, sous la puissance d'un démon qu'on ne voyoit pas. Tous les efforts qu'on fit pour la délivrer furent inutiles, jusqu'à ce qu'on eut recours à ce

saint qui vivoit dans sa retraite à Clermont, et dont la réputation s' étoit répandue jusque dans les provinces d' Allemagne. Il fut appelé avec instance par l' empereur, et fit des prières qui touchèrent le ciel, et attirèrent la guérison de la belle possédée. Son libérateur l' instruisit des principes de la religion chrétienne, et la délivra en même temps et des peines qu' elle souffroit et des erreurs où elle étoit engagée, et la tira de la puissance des diables qui la tourmentoient et des dieux qu' elle adoroit, suivant la superstition de ses pères : aussi, elle eut une si grande reconnoissance pour le bienfait qu' elle avoit reçu, qu' elle rompit tous les liens de la nature, de l' intérêt et de la persuasion, et, quittant ses parents, ses biens et ses idoles, se rendit en Auvergne pour y suivre les maximes évangéliques et les grands exemples de son bienfaiteur. Pour le mystère du pilier, il nous l' expliqua avec bien du plaisir, et nous dit que le saint, dans les exorcismes, s' étant souvenu qu' il faisoit bâtir son église, avoit ordonné au démon de sortir du corps de la fille, et de porter à Clermont un grand pilier qui étoit à la porte du palais de l' empereur ; ce qu' il avoit fait, traînant en l' air cette lourde masse sans machine, avec la seule force de son petit doigt. Il n' y a pas deux mois, qu' en mémoire de cette action mémorable, on voyoit un petit diable de pierre attaché à cette colonne, et l' on en trouve la représentation dans plusieurs tableaux de cette église. Nous entrâmes ensuite dans le cloître et dans un petit

p178

jardin où l' on nous fit voir des grottes de voûtes de rocher, des cabinets et cent autres choses que fait en ce lieu une fontaine admirable qui change tout ce qu' elle arrose en pierre. Elle a fait, en coulant, un pont d' une grandeur fort considérable qu' elle augmente tous les jours ; on disoit que cette petite source coule par-dessus pour y travailler, et qu' elle promet de le rendre encore plus grand si l' on ne la détourne. Les feuilles et les bâtons qui tombent par hasard, ou qu' on jette exprès dans cette eau, durcissent insensiblement, et se couvrent d' une écorce assez forte, qui se forme d' un limon subtil qu' elle entraîne, et qui ne paroît point dans son cours, qui s' épaisit pourtant sur les matières solides qu' elle rencontre. Pline parle d' une rivière des ciconiens qui avoit la même vertu, dont Ovide avoit dit devant lui, peut-être un peu

poétiquement, qu' elle faisoit des marbres de tout ce qu' elle touchoit, et transformoit les corps de ceux qui en buvoient en pierres dures. Le même auteur fait pourtant mention d' une pareille rivière au delà de Surrente, dont l' eau étoit fort douce et fort saine à boire. Si nous étions au siècle des métamorphoses, nous trouverions bien

p179

le nom de quelques nymphes dont les coeurs auroient été inflexibles à leurs amants, qui auroient mérité d' être changées en froides fontaines, et qui, étant tombées dans un état de nature liquide, auroient conservé le droit d' endurcir tout ce qu' elles rencontreroient. Mais nous sommes désabusés de ces sortes de transformations, et nous devons nous contenter d' admirer ces jeux ou ces merveilles de la nature, sans les rapporter à des imaginations fabuleuses.

Livros Grátis

(<http://www.livrosgratis.com.br>)

Milhares de Livros para Download:

[Baixar livros de Administração](#)

[Baixar livros de Agronomia](#)

[Baixar livros de Arquitetura](#)

[Baixar livros de Artes](#)

[Baixar livros de Astronomia](#)

[Baixar livros de Biologia Geral](#)

[Baixar livros de Ciência da Computação](#)

[Baixar livros de Ciência da Informação](#)

[Baixar livros de Ciência Política](#)

[Baixar livros de Ciências da Saúde](#)

[Baixar livros de Comunicação](#)

[Baixar livros do Conselho Nacional de Educação - CNE](#)

[Baixar livros de Defesa civil](#)

[Baixar livros de Direito](#)

[Baixar livros de Direitos humanos](#)

[Baixar livros de Economia](#)

[Baixar livros de Economia Doméstica](#)

[Baixar livros de Educação](#)

[Baixar livros de Educação - Trânsito](#)

[Baixar livros de Educação Física](#)

[Baixar livros de Engenharia Aeroespacial](#)

[Baixar livros de Farmácia](#)

[Baixar livros de Filosofia](#)

[Baixar livros de Física](#)

[Baixar livros de Geociências](#)

[Baixar livros de Geografia](#)

[Baixar livros de História](#)

[Baixar livros de Línguas](#)

[Baixar livros de Literatura](#)
[Baixar livros de Literatura de Cordel](#)
[Baixar livros de Literatura Infantil](#)
[Baixar livros de Matemática](#)
[Baixar livros de Medicina](#)
[Baixar livros de Medicina Veterinária](#)
[Baixar livros de Meio Ambiente](#)
[Baixar livros de Meteorologia](#)
[Baixar Monografias e TCC](#)
[Baixar livros Multidisciplinar](#)
[Baixar livros de Música](#)
[Baixar livros de Psicologia](#)
[Baixar livros de Química](#)
[Baixar livros de Saúde Coletiva](#)
[Baixar livros de Serviço Social](#)
[Baixar livros de Sociologia](#)
[Baixar livros de Teologia](#)
[Baixar livros de Trabalho](#)
[Baixar livros de Turismo](#)